

MCH2

Modèle comptable harmonisé pour les collectivités publiques locales

—
Directives 1 / 2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des communes SCom
Amt für Gemeinden GemA



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des communes SCom
Amt für Gemeinden GemA

Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg / Freiburg

T +41 26 305 22 40, F +41 26 305 22 42
scom@fr.ch, www.fr.ch/scom
gema@fr.ch, www.fr.ch/gema

Plan comptable harmonisé MCH2

Collectivités publiques locales du canton de Fribourg

Plan comptable harmonisé pour les collectivités publiques locales

Introduction

La loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) (ROF 2018_021) entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et mettra en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2. Ces nouvelles dispositions auront pour effet plusieurs modifications essentielles, quelques nouvelles normes à intégrer, avec notamment pour objectifs de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen, ainsi que d'accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

À l'image de cette première publication, **qui a valeur de directives**, les collectivités seront régulièrement informées des nouvelles règles à intégrer dans leur comptabilité et des travaux à effectuer au sein des administrations locales dans le cadre de la réforme du MCH2.

Cette première directive inaugure ainsi une nouvelle manière de communication régulière, en introduisant le nouveau plan comptable harmonisé des collectivités publiques locales.

1. Exigences du plan comptable MCH2

Le plan comptable MCH2 ne diverge pas fondamentalement de celui actuellement en vigueur au sein des collectivités locales fribourgeoises. Il s'avère toutefois essentiel de rappeler que le plan comptable MCH2 ne laisse pas de marge de manœuvre dans son utilisation. Dans ce sens, **le répertoire, la classification et la numérotation des comptes sont figés**. Dans une moindre mesure, certains libellés peuvent être adaptés aux besoins de la collectivité, pour autant qu'ils demeurent explicites et compréhensibles pour les autorités et organes de contrôle. En résumé, quelques exigences à respecter :

- > Un certain nombre de comptes (comptes et numéros, par fonctions ou par nature) sont réservés aux collectivités publiques de niveau supérieur, à savoir la Confédération ou les cantons. **Ces comptes et numéros ne peuvent aucunement être utilisés par les collectivités locales.**
Par souci d'exhaustivité, dans les documents synthétiques des plans comptables ci-dessous, sous la classification fonctionnelle et la classification comptable, ces comptes sont hachurés en couleur chamois. Par contre, dans les plans comptables détaillés, par fonctions et par nature, ces comptes n'apparaissent pas.
- > Il n'y a pas la possibilité de créer des **comptes supplémentaires** avec, par exemple, des numéros de comptes qui ne sont pas répertoriés. Seuls les comptes existants et accessibles sont autorisés, sous réserve des spécificités mentionnées sous le point 2.1.
- > En fonction de leurs besoins restreints, les collectivités locales peuvent évidemment ne pas ouvrir les comptes qui ne leur seraient pas utiles.

2. Structure des plans comptables

La présentation synthétique des plans comptables, sous la classification fonctionnelle et sous la classification comptable, offre une vision globale des comptes. Par contre le niveau des rubriques à 3 chiffres est insuffisant. Les plans comptables détaillés présentent les caractéristiques suivantes :

2.1. Fonctions – Classification fonctionnelle / comptes par tâches

La structure des comptes de la classification fonctionnelle F de 4 chiffres a une portée générale obligatoire. Modèle :

FFFF

Exemple :

3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS
34	Sport et loisirs
341	Sport
3410	Activités sportives

Selon les besoins, une distinction pourrait être librement effectuée sur le quatrième chiffre :

3410	Terrain de sport
3411	Piscine
3412	Patinoire

pour autant que ce dernier n'est pas déjà attribué à une classification spécifique ou par exemple les organisations à caractère régional (ententes, associations, etc.) qui sont classées sous **FFF6** à **FFF9**.

2.2. Bilan – Classification comptable / comptes par nature

La structure des comptes de la classification comptable du bilan présente 5 chiffres pour la nature C et si besoin 2 chiffres pour le degré de détail D ; cette structure a une portée générale obligatoire. Modèle :

CCCCC.DD

Exemple :

1	ACTIF
14	Patrimoine administratif
140	Immobilisations corporelles
1402	Aménagement des cours d'eau
14020	Aménagement des cours d'eau – Compte général
14020.01	<i>Protection des rives « Ruisseau Couledouce »</i>
14020.02	<i>Endiguement des rives « Lac des Tortues »</i>

Il est à relever que le degré de détail .DD est facultatif ; il peut être utile pour des distinctions spécifiques dont nécessite la collectivité locale. Il s'avère de toute manière utile pour d'éventuelles extensions futures.

À des fins de structure harmonisée des tâches, le classement conserve les règles suivantes :

CCCC0	Compte général
CCCC1	Eau potable
CCCC2	Eaux usées
CCCC3	Déchets
CCCC4	Entreprise électrique
CCCC7	Monnaies étrangères
CCCC8	Étranger

Dans les plans comptables présentés, diverses abréviations sont utilisées :

PF	patrimoine financier
PA	patrimoine administratif
RV	compte de réévaluation
RG	compte de régularisation

2.3. Compte de résultats et Compte des investissements – Classification comptable / comptes par nature

La structure des comptes de la classification comptable, du compte de résultats et du compte des investissements, présente 4 chiffres pour la nature C et si besoin 2 chiffres pour le degré de détail D ; cette structure a une portée générale obligatoire. Modèle :

CCCC.DD

Exemple :

4	REVENUS
42	Taxes et redevances
425	Ventes
4250	Ventes de marchandises
4250.01	<i>Vente de marchandises à des particuliers</i>
4250.02	<i>Vente de marchandises à des entreprises</i>

À l'instar de la structure des comptes du bilan, le degré de détail .DD est facultatif, selon les besoins de la collectivité locale, éventuellement utile pour de futures extensions. Dès lors que cette extension est adoptée, toute diminution de charges est enregistrée sous CCCC.D9.

2.4. Établissement des comptes d'une collectivité publique

La présentation complète des comptes d'une collectivité publique associe la structure de la classification fonctionnelle et de la classification comptable. Modèle à portée générale obligatoire :

FFFF.CCCC.DD

Pour exemple, le compte

8200.4250.01 Vente de sapins de Noël

est décomposé comme suit :

Classification fonctionnelle

8	ÉCONOMIE PUBLIQUE
82	Sylviculture
820	Sylviculture
8200	Gestion des forêts

Classification comptable

4	REVENUS
42	Taxes et redevances
425	Ventes
4250	Ventes de marchandises
4250.01	<i>Vente de sapins de Noël</i>

3. Recherche par mots-clés

Les plans comptables détaillés présentent trois colonnes, à savoir :

- 1° le numéro du compte ou de la fonction ;
- 2° la désignation, le libellé du compte ou de la fonction ;
- 3° les précisions et les remarques liées à l'objet.

Cette troisième colonne est essentielle aux travaux de comptabilité. Ainsi, une recherche par mots-clés permet de trouver rapidement une information, une définition, voire un libellé pour une comptabilisation correcte des écritures.

4. Comptabilité des associations de communes à buts multiples

Les collectivités locales, organisées en associations de communes, assument parfois plusieurs tâches, connexes ou non. La structure comptable de ces associations doit se fonder sur la classification fonctionnelle et ainsi distinguer formellement les différentes tâches qui lui sont dévolues dans la fonction spécifique. C'est pourquoi, la fonction 0 Administration générale ne doit comporter que les écritures qui concernent l'administration de l'association (p.ex. salaire du secrétaire, de l'administratrice des finances, jetons de présence des membres du comité, frais postaux, etc.).

5. Logiciels informatiques de comptabilité

La réforme du MCH2 pour les collectivités publiques, aux niveaux cantonal et communal, a déjà été introduite dans plusieurs cantons. De ce fait, la grande majorité des fournisseurs de logiciels informatiques pour la comptabilité ont une expérience avérée en la matière, notamment dans l'adaptation de leurs outils aux nouvelles normes et au nouveau plan comptable.

Il est important que les collectivités locales transmettent le plan comptable MCH2 à leur fournisseur informatique afin que ce dernier adapte les logiciels en tenant compte des exigences de classification et de présentation mentionnées dans cette directive.

Fribourg, juillet 2019

Plan comptable harmonisé MCH2

—

Classifications fonctionnelle et comptable

Résumé

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4	SANTÉ	7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
01	Législatif et exécutif	41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	71	710 Approvisionnement en eau
011	Législatif	411	Hôpitaux	72	720 Traitement des eaux usées
012	Exécutif	412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	73	730 Gestion des déchets
02	Services généraux	413	Cliniques psychiatriques	74	740 Aménagements
021	Administration des finances et des contributions	42	Soins ambulatoires	741	Corrections de cours d'eau
022	Services généraux, autres	421	Soins ambulatoires	742	Ouvrages de protection, autres
023	Météorologie et topographie nationale	422	Services de sauvetage	75	750 Protection des espèces et du paysage
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	43	Prévention	76	760 Lutte contre la pollution de l'environnement
03	Relations avec l'étranger	431	Prévention d'alcool et de drogues	761	Protection de l'air et du climat
031	Relations politiques	432	Lutte contre les maladies, autres	769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement
032	Gestion civile des conflits	433	Service médical des écoles	77	Protection de l'environnement, autres
033	Relations économiques	434	Contrôle des denrées alimentaires	771	Cimetières, crématoires
034	Coopération au développement	48	R&D santé	779	Protection de l'environnement, non mention. ailleurs
035	Pays en transition, aide au pays de l'Est	49	490 Santé publique, non mentionné ailleurs	78	R&D protection de l'environnement
08	080 R&D administration publique			781	R&D environnement
				782	R&D aménagement du territoire
				79	790 Aménagement du territoire
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	5	PRÉVOYANCE SOCIALE	8	ÉCONOMIE PUBLIQUE
11	Sécurité publique	51	Maladie et accident	81	810 Agriculture
111	Police	511	Assurance-maladie	811	Administration, exécution et contrôle
112	Sécurité routière	512	Réductions de primes	812	Améliorations structurelles
113	Office de la circulation routière et de la navigation	513	Assurance-accidents	813	Améliorations de l'élevage
12	120 Justice	514	Assurance militaire	814	Améliorations de la production végétale
13	130 Exécution des peines	52	Invalidité	815	Mesures économiques
14	140 Questions juridiques	521	Assurance-invalidité AI	816	Paielements directs
15	150 Service du feu	522	Prestations complémentaires AI	817	Mesures sociales
16	Défense	523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	818	Économie alpestre
161	Défense militaire	524	Prestations aux invalides	82	820 Sylviculture
162	Défense civile	53	Viellissement et survivants	83	830 Chasse et pêche
163	Aide militaire à l'étranger, promotion de la paix	531	Assurance-veillesse et survivants AVS	84	840 Tourisme
18	R&D ordre et sécurité publics, défense	532	Prestations complémentaires AVS	85	850 Industrie, artisanat et commerce
181	R&D ordre et sécurité publics	533	Prestations aux retraités	86	860 Banques et assurances
182	R&D défense	534	Logements pour aînés (sans soins)	87	870 Combustibles et énergie
		535	Prestations de vieillesse	871	Électricité
2	FORMATION	54	Famille et jeunesse	872	Pétrole et gaz
21	Scolarité obligatoire	541	Allocations familiales	873	Énergie non électrique
211	École primaire I (École enfantine 1H-2H)	542	Assurance-maternité	879	Énergie, non mentionné ailleurs
212	École primaire II (École primaire 3H-8H)	543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	88	R&D activités économiques
213	École du cycle d'orientation (9H-10H-11H)	544	Protection de la jeunesse	881	R&D agriculture
214	Écoles de musique	545	Prestations aux familles	882	R&D sylviculture, chasse et pêche
217	Bâtiments scolaires	55	Chômage	883	R&D combustibles et énergie
218	Accueil de jour	551	Assurance-chômage AC	884	R&D autres activités économiques
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	552	Prestations aux chômeurs	89	890 Autres exploitations artisanales
22	220 Écoles spécialisées	559	Chômage, non mentionné ailleurs		
23	230 Formation professionnelle initiale	56	560 Logements sociaux	9	FINANCES ET IMPÔTS
25	Écoles de formation générale	57	Aide sociale et domaine de l'asile	91	910 Impôts
251	Écoles de maturité gymnasiale	571	Subsides, aides	92	920 Conventions fiscales
252	Écoles de culture générale et autres écoles de formation générale	572	Aide matérielle	93	930 Péréquation financière intercommunale
26	260 Formation professionnelle supérieure	573	Politique en matière d'asile et de réfugiés	94	940 Parts aux recettes Confédération sans affectation
27	Hautes écoles	579	Assistance, non mentionné ailleurs	95	950 Parts aux recettes sans affectation, autres
271	Hautes écoles universitaires	58	580 R&D domaine social	96	960 Administration de la fortune et de la dette
272	Hautes écoles pédagogiques	59	Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	961	Intérêts
273	Hautes écoles spécialisées	591	Allocations pour perte de gain APG	962	Frais d'émission
28	Recherche	592	Actions d'entraide dans le pays	963	Immeubles du patrimoine financier
281	Recherche fondamentale	593	Actions d'entraide à l'étranger	969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs
282	R&D formation	6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	97	Redistributions
29	Formation, autres	61	Circulation routière	971	Redistributions taxe sur le CO ₂
291	Administration	611	Routes nationales	99	Postes non ventilables
299	Formation, non mentionné ailleurs	612	Routes principales (selon le droit fédéral)	990	Postes non ventilables
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	613	Routes cantonales	995	Charges et revenus neutres
31	Héritage culturel	615	Routes communales	999	Clôture
311	Musées et arts plastiques	618	Routes privées		
312	Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	619	Routes, non mentionné ailleurs		
32	Culture, autres	62	Transports publics		
321	Bibliothèques et littérature	621	Infrastructure de transports publics		
322	Musique et théâtre	622	Trafic régional et d'agglomération		
329	Culture, non mentionné ailleurs	629	Transports publics, non mentionné ailleurs		
33	Médias	63	Trafic, autres		
331	Films et cinéma	631	Navigation		
332	Mass media	632	Aviation et navigation spatiale		
34	Sport et loisirs	633	Autres systèmes de transport		
341	Sport	634	Planification générale des transports		
342	Loisirs	64	640 Télécommunications		
35	Églises et affaires religieuses	68	R&D transports et télécommunications		
38	R&D culture, sports et loisirs, Églises	681	R&D transports		
381	R&D culture et médias	682	R&D télécommunications		
382	R&D sports et loisirs, Églises				

Fonctions et tâches réservées à la Confédération ou au canton et ne peuvent pas être utilisées par les collectivités publiques locales
 x8 - R&D Recherche et développement - tâches ne concernant pas les collectivités publiques locales en général

CLASSIFICATION COMPTABLE

BILAN		COMPTE DE RÉSULTATS		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	
1 ACTIF	2 PASSIF	3 CHARGES	4 REVENUS	5 DÉPENSES	6 RECETTES
10 Patrimoine financier PF	20 Capitaux de tiers	30 Charges de personnel	40 Revenus fiscaux	50 Immobilisations corporelles	60 Transferts immobilisat. corporelles PF
100 Disponibilités et placements à court terme	200 Engagements courants	300 Autorités et commissions	400 Impôts directs personnes physiques	500 Terrains	600 Transferts de terrains
101 Créances	201 Engagements financiers à court terme	301 Salaires du personnel administratif et d'exploit	401 Impôts directs personnes morales	501 Routes et voies de communication	601 Transferts de routes et voies de communicat.
102 Placements financiers à court terme	204 Passifs de régularisation	302 Salaires des enseignants	402 Autres impôts directs	502 Aménagement des cours d'eau	602 Transferts d'ouvrages d'aménagement des cours d'eau
104 Actifs de régularisation	205 Provisions à court terme	303 Travailleurs temporaires	403 Impôts sur la propriété et sur les charges	503 Autres travaux de génie civil	603 Transferts d'autres ouvrages de génie civil
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	206 Engagements financiers à long terme	304 Allocations		504 Bâtiements	604 Transferts de bâtiements
107 Placements financiers à long terme	208 Provisions à long terme	305 Cotisations patronales		505 Forêts	605 Transferts de forêts
108 Immobilisations corporelles PF	209 Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	306 Prestations de l'employeur		506 Biens meubles	606 Transferts de biens meubles
109 Créances envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers		309 Autres charges de personnel		509 Autres immobilisations corporelles	609 Transferts d'autres immobilisations corporelles
14 Patrimoine administratif PA	29 Capital propre	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	41 Patentes et concessions	51 Investissements pour le compte de tiers	61 Remboursements
140 Immobilisations corporelles PA	290 Financements spéciaux	310 Charges de matériel et de marchandises	410 Patentes	510 Terrains	610 Terrains
142 Immobilisations incorporelles PA	291 Fonds	311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	411 Banque nationale suisse	511 Routes et voies de communication	611 Routes et voies de communication
144 Prêts PA	292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	312 Alimentation et élimination bien-fonds PA	412 Concessions	512 Aménagements des cours d'eau	612 Aménagements des cours d'eau
145 Participations, capital social PA	293 Préfinancements	313 Prestations de service et honoraires	413 Parts des revenus de loteries, Sport-Toto, paris	513 Autres travaux de génie civil	613 Autres travaux de génie civil
146 Subventions d'investissement	294 Réserves	314 Gros entretien et entretien courant		514 Bâtiements	614 Bâtiements
148 Amortissements supplémentaires cumulés	295 Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)	315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles		515 Forêts	615 Forêts
	296 Réserve liée au retraitement du PF	316 Logers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	42 Taxes et redevances	516 Biens meubles	616 Bien meubles
	298 Autres capitaux propres	317 Dédommagements	420 Taxes de compensation	519 Autres immobilisations corporelles	619 autres immobilisations corporelles
	299 Excédent ou découvert du bilan	318 Réévaluations sur créances	421 Emoluments pour actes administratifs		
		319 Diverses charges d'exploitation	422 Taxes pour hôpitaux et établissements médicaux subventions aux frais de pension	52 Immobilisations incorporelles	62 Transferts d'immobilisations incorporelles dans le PF
		32 Charges d'armement ne concernant que la Confédération	423 Frais d'écolage et taxes de cours	521 Brevets et licences	620 Logiciels
			424 Taxes d'utilisation et prestations de service	522 Brevets et licences	621 Brevets et licences
			425 Recettes sur ventes	529 Autres immobilisations incorporelles	622 Brevets et licences
			426 Remboursements		629 Autres immobilisations incorporelles
			427 Amendes		
			429 Autres taxes		
		33 Amortissement du patrimoine administratif	43 Revenus divers		63 Subventions d'investissements acquises
		330 Amortissements immobilisations corporelles PA	430 Revenus d'exploitation divers		630 Confédération
		332 Amortissements immobilisations incorporelles PA	431 Activation de prestations propres		631 Cantons et concordats
			432 Variations de stocks		632 Collectivités publiques locales
			439 Autres revenus divers		633 Assurances sociales publiques
					634 Entreprises publiques
					635 Entreprises privées
					636 Organisations privées à but non lucratif
					637 Ménages privés
					638 Etranger
		34 Charges financières	44 Revenus financiers	54 Prêts	64 Remboursements de prêts
		340 Charges d'intérêts	440 Revenus des intérêts	540 Confédération	640 Confédération
		341 Pertes de change réalisées	441 Gains réalisés sur PF	541 Cantons et concordats	641 Cantons et concordats
		342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	442 Revenus de participations du PF	542 Collectivités publiques locales	642 Collectivités publiques locales
		343 Charges pour bien-fonds PF	443 Produits immeubles du PF	543 Assurances sociales publiques	643 Assurances sociales publiques
		344 Réévaluations des immobilisations PF	444 Réévaluations des immobilisations du PF	544 Entreprises publiques	644 Entreprises publiques
		349 Diverses charges financières	445 Revenus financiers de prêts et participations PA	545 Entreprises privées	645 Entreprises privées
			446 Revenus financiers d'entreprises publiques	546 Organisations privées à but non lucratif	646 Organisations privées à but non lucratif
			447 Produits des immeubles du PA	547 Ménages privés	647 Ménages privés
			448 Revenus immeubles loués	548 Etranger	648 Etranger
			449 Autres revenus financiers		
		35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	55 Participations et capital social	65 Transferts de participations
		350 Attributions aux fonds et FS des capitaux de tiers	450 Prélèvements sur fonds et FS des capitaux de tiers	550 Confédération	650 Confédération
		351 Attributions aux fonds et FS comme capital propre	451 Prélèvements sur fonds et FS comme capital propre	551 Cantons et concordats	651 Cantons et concordats
				552 Collectivités publiques locales	652 Collectivités publiques locales
				553 Assurances sociales publiques	653 Assurances sociales publiques
				554 Entreprises publiques	654 Entreprises publiques
				555 Entreprises privées	655 Entreprises privées
				556 Organisations privées à but non lucratif	656 Organisations privées à but non lucratif
				557 Ménages privés	657 Ménages privés
				558 Etranger	658 Etranger
		36 Charges de transferts	46 Revenus de transferts	56 Propres subventions d'investissements	66 Remboursements de propres subventions d'investissements
		360 Parts de revenus destinés à des tiers	460 Parts à des revenus de tiers	560 Confédération	660 Confédération
		361 Dédommagements à des collectivités publiques	461 Dédommagements de collectivités locales	561 Cantons et concordats	661 Cantons et concordats
		362 Péréquation financière intercommunale	462 Péréquation financière intercommunale	562 Collectivités publiques locales	662 Collectivités publiques locales
		363 Subventions à des collectivités et à des tiers	463 Subventions de collectivités publiques et de tiers	563 Assurances sociales publiques	663 Assurances sociales publiques
		364 Réévaluations prêts PA	464 Amortissement des subventions d'investissements portées au passif	564 Entreprises publiques	664 Entreprises publiques
		365 Réévaluations participations PA	469 Autres revenus de transferts	565 Entreprises privées	665 Entreprises privées
		366 Amortissements subventions d'investissement		566 Organisations privées à but non lucratif	666 Organisations privées à but non lucratif
		369 Diverses charges de transferts		567 Ménages privés	667 Ménages privés
				568 Etranger	668 Etranger
		37 Subventions redistribuées	47 Subventions à redistribuer	57 Subventions d'investissements redistribuées	67 Subventions d'investissements à redistribuer
		370 Subventions redistribuées	470 Subventions à redistribuer	570 Confédération	670 Confédération
				571 Cantons et concordats	671 Cantons et concordats
				572 Collectivités publiques locales	672 Collectivités publiques locales
				573 Assurances sociales publiques	673 Assurances sociales publiques
				574 Entreprises publiques	674 Entreprises publiques
				575 Entreprises privées	675 Entreprises privées
				576 Organisations privées à but non lucratif	676 Organisations privées à but non lucratif
				577 Ménages privés	677 Ménages privés
				578 Etranger	678 Etranger
		38 Charges extraordinaires	48 Revenus extraordinaires	58 Dépenses d'investissements extraordinaires	68 Recettes d'investissements extraordinaires
		380 Charges extraordinaires de personnel	481 Revenus extraord. de patentes et concessions	580 Immobilisations corporelles extraordinaires	680 Immobilisations corporelles extraordinaires
		381 Charges extraordinaires de biens, de services et d'exploitation	482 Contributions extraordinaires	582 Immobilisations incorporelles extraordinaires	682 Immobilisations incorporelles extraordinaires
		383 Amortissements supplémentaires	483 Revenus divers extraordinaires	584 Prêts extraordinaires	683 Subventions investiss. acquises extraord.
		384 Charges financières extraordinaires	484 Revenus financiers extraordinaires	585 Participations et capital social extraordinaires	684 Remboursements extraordinaires de prêts
		386 Charges de transferts extraordinaires	486 Parts aux revenus extraordinaires	586 Subventions d'investissement extraordinaires	685 Transferts extraordinaires de participations
		387 Amortissements supplémentaires de prêts, participations et subventions d'investissement	487 Amortissements supplémentaires des subventions d'investissements portées au passif	589 Autres dépenses d'investissement extraordinaires	686 Remboursement extraordinaires subventions propres d'investissements
		389 Attributions extraordinaires au capital propre	489 Prélèvements sur le capital propre		689 Autres recettes d'investissements extraord.
		39 Imputations internes	49 Imputations internes	59 Report au bilan	69 Report au bilan
		390 Approvisionnement en matériel et marchandises	490 Approvisionnement en matériel et marchandises	590 Report de recettes au bilan	690 Report de dépenses au bilan
		391 Prestations de service	491 Prestations de service		
		392 Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	492 Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation		
		393 Frais administratifs et d'exploitation	493 Frais administratifs et d'exploitation		
		394 Intérêts et charges financières théoriques	494 Intérêts et charges financières théoriques		
		395 Amortissements planifiés et non planifiés	495 Amortissements planifiés et non planifiés		
		398 Virements comptables	498 Virements comptables		
		399 Autres imputations internes	499 Autres imputations internes		
					CLOTURE
					9 COMPTES DE CLOTURE
					900 Clôture du compte de résultats
					901 Clôture du compte général
					902 Clôture des fonds et financements spéciaux du capital propre
					903 Clôture des legs et fondations sans personnel juridique comme capital propre
					904 Clôture d'autres capitaux propres affectés

Service des communes SCom
Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg
scom@fr.ch, www.fr.ch/scom

Amt für Gemeinden GemA
Rue de Zaehringen 1, 1701 Freiburg
gema@fr.ch, www.fr.ch/gema

Plan comptable harmonisé MCH2

—

Classification fonctionnelle

Fonctions

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
01	Législatif et exécutif	
011	Législatif	
0110	Législatif	<i>Assemblée communale, conseil général, parlement communal, assemblée des délégués, votations et élections, bureau électoral, commission financière, commissions permanentes et commissions ad hoc, honoraires vérification des comptes, honoraires organe de révision, financement des partis.</i>
012	Exécutif	
0120	Exécutif	<i>Conseil communal, comité de direction, commissions de l'exécutif (pour autant qu'elles ne relèvent pas d'une autre fonction), promotions civiques.</i>
02	Services généraux	
021	Administration des finances et des contributions	
0210	Administration des finances et des contributions	<i>Administration des finances, frais de perception d'impôts, amendes fiscales, provision pour la perception d'impôts, frais bancaires et postaux. Frais de poursuites: fonction concernée par la transaction.</i>
022	Services généraux, autres	
0220	Services généraux, autres	<i>Secrétariat communal, office du personnel, administration des constructions, commission des constructions, secrétariat des constructions (police des constructions: voir fonction 1400), protection des données (s'il s'agit d'un service transversal), informatique, centre de traitement des données, centrale du matériel, archives communales, recensement, assurances (s'il s'agit d'un service transversal), redevance radio-TV, gérance immobilière (si ce service gère à la fois des biens-fonds du patrimoine administratif et des biens-fonds du patrimoine financier; sinon: fonction concernée).</i>
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	<i>Tâches dans le domaine des immeubles administratifs qui ne relèvent pas d'une autre fonction.</i>
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	<i>Bâtiments administratifs, maison communale, salle communale, bâtiments polyvalents (sauf en cas de fonction précise), tous les autres bâtiments publics, pour autant qu'ils ne relèvent pas d'une autre fonction. Loyers de bureaux (sauf en cas de fonction précise).</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	
11	Sécurité publique	
111	Police	
1110	Police	<i>Police communale, police cantonale, police des lacs, services de sûreté, services de garde, Securitas, contrôle des chiens, contrôle des bateaux, bureau des objets trouvés.</i>
112	Sécurité routière	
1120	Sécurité routière	<i>Réglementation et contrôle du trafic routier, police routière, contrôle des cycles, comptage du trafic, amendes de stationnement (sécurité dans l'aviation: voir fonction 6320).</i>
12	Justice	
120	Justice	
1200	Justice	<i>Justice de paix, service juridique communal.</i>
14	Questions juridiques	
140	Questions juridiques	<i>Frais administratifs pour police des constructions, contrôle des habitants, office de l'état civil, curatelles, police des étrangers, office des poursuites, office des faillites, vérificateur des poids et mesures, cadastre et mensuration officielle, bureau de l'égalité, consultation juridique, protection des locataires, droits politiques, naturalisations, affichage, marchés, poids publics. Ne sont pas compris: frais d'application des mesures, p.ex. pour la protection de l'enfant (544) ou la protection de l'adulte (545)</i>
1400	Questions juridiques (en général)	<i>Police des constructions, contrôle des habitants, office de l'état civil, police des étrangers, office des poursuites, office des faillites, vérificateur des poids et mesures, cadastre et mensuration officielle, bureau de l'égalité, consultation juridique, protection des locataires, droits politiques, naturalisations, affichage, marchés, poids publics.</i>
1402	Protection de l'enfant et de l'adulte	<i>Frais administratifs de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Non compris: frais d'application des mesures APEA sous 544 Protection de l'enfant ou 545 Protection de l'adulte.</i>
15	Service du feu	
150	Service du feu	<i>Services du feu locaux et régionaux, service de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, prévention contre l'incendie, surveillance du feu, police du feu, contrôle des stocks de foin, interventions en cas de catastrophe, appareils et installations d'extinction, hydrantes (pour autant qu'elles ne relèvent pas de la fonction 7101), réservoir d'eau d'extinction, taxes d'exemption</i>
1500	Service du feu (en général)	<i>Service du feu communal, service de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, prévention contre l'incendie, surveillance du feu, police du feu, contrôle des stocks de foin, interventions en cas de catastrophe, appareils et installations d'extinction, hydrantes (pour autant qu'elles ne relèvent pas de la fonction 7101), réservoir d'eau d'extinction, taxes d'exemption</i>
1506	Service du feu, organisation régionale	<i>Services du feu régionaux (associations intercommunales, contrats d'affiliation).</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
16	Défense	
161	Défense militaire	
1610	Défense militaire	<i>Stands de tir, installations de tir, tirs obligatoires, chef de section, quartier-maître local, inspection des chevaux, cantonnement de troupes, recrutement, inspections, libération des obligations militaires, associations militaires.</i>
162	Défense civile	<i>Gestion des activités et des prestations de défense civile (protection civile notamment); élaboration de plans en cas de catastrophe; organisation d'exercices avec le concours d'institutions civiles et de la population civile; prestations opérationnelles ou soutien des forces de défense civile.</i>
1620	Protection civile (en général)	<i>Organisations de protection civile, cours, matériel de la protection civile, constructions de la protection civile, subventions aux abris de la protection civile (stockage obligatoire: voir fonction 8500).</i>
1621	Etat-major communal de conduite	<i>Organe communal de conduite (ORCOC).</i>
1626	Organisations régionales de protection civile	<i>Organisations régionales de protection civile (associations intercommunales, contrats d'affiliation).</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
2	FORMATION	
21	Scolarité obligatoire	
211	École primaire I	
2110	École enfantine	<i>1H-2H: Cycle I de l'école primaire qui regroupe les deux années d'école enfantine. Fonctionnement général de l'école, soutien pédagogique ambulatoire et encadrement pendant les horaires blocs, enseignement dans les écoles à horaire continu ou à journée continue, classes d'accueil, cours de français ou d'allemand langue seconde, classes spéciales ou à effectif réduit, cours d'appui, logopédie, psychologie et psychomotricité, thérapies (encadrement en dehors des horaires blocs: voir fonction 2180; commissions et administration: voir fonction 2190)</i>
212	École primaire II	
2120	École primaire	<i>3H à 8H: Fonctionnement général de l'école primaire, soutien pédagogique ambulatoire, soutien aux élèves à haut potentiel (hp, surdoués) et encadrement pendant les horaires blocs, enseignement dans les écoles à horaire continu ou à journée continue, classes d'accueil, cours de français ou d'allemand langue seconde, classes spéciales ou à effectif réduit, activités créatrices sur textiles, devoirs surveillés, cours d'appui, logopédie, psychologie et psychomotricité, thérapies (encadrement en dehors des horaires blocs: voir fonction 2180; commissions et administration: voir fonction 2190)</i>
213	École du cycle d'orientation	
2130	École du cycle d'orientation	<i>9H-10H-11H: Fonctionnement général de l'école secondaire, soutien pédagogique ambulatoire, soutien aux élèves à haut potentiel (hp, surdoués) et encadrement pendant les horaires blocs, enseignement dans les écoles à horaire continu ou à journée continue, laboratoire de langues, classes préprofessionnelles, 10e année scolaire, année préprofessionnelle, classes d'accueil, cours de français ou d'allemand langue seconde, classes spéciales ou à effectif réduit, activités créatrices sur textiles, devoirs surveillés, cours d'appui, logopédie, psychologie et psychomotricité, thérapies (encadrement en dehors des horaires blocs: voir fonction 2180; commissions et administration: voir fonction 2190).</i>
214	Ecoles de musique	
2140	Ecoles de musique	<i>Ecoles de musique au niveau du cycle obligatoire, subventions aux écoles de musique.</i>
217	Bâtiments scolaires	
2170	Bâtiments scolaires	<i>Bâtiments scolaires, salles de gymnastique, installations extérieures, autres bâtiments et locaux destinés principalement à l'enseignement (bâtiments du patrimoine financier, voir fonction 9630); administration, construction, exploitation et entretien de bâtiments scolaires.</i>
218	Accueil de jour	
2180	Structures d'accueil extrascolaire	<i>Accueil d'enfants et d'adolescents, y compris pour les repas, dans le cadre de l'école obligatoire (p. ex. écoles à horaire continu ou à journée continue [sans les charges liées à l'enseignement], service d'accueil d'élèves, pause de midi surveillée ou cantines, encadrement pendant les heures marginales, parents de jour), subventions en faveur de telles offres (garderies et crèches: voir fonction 5451)</i>

SCom Service des communes Fribourg, juin 2019	Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF
	Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.
	<i>S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.</i>
	Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	Tâches dans le domaine de la scolarité obligatoire (21) qui ne peuvent pas être rattachées à une fonction spécifique, y.c. les transports scolaires.
2190	Direction et administration des écoles	Autorité scolaire, commission scolaire, commission de l'école enfantine, direction d'école (sans l'enseignement), administration des écoles, secrétariat scolaire, administration du patrimoine scolaire, conseil des parents. Subdivision possible: 2190 direction d'école, 2191 administration des écoles
2192	Bibliothèque scolaire	Bibliothèque propre à l'école (si elle ne relève pas de la bibliothèque communale sous 3210).
2193	Manifestations scolaires	Manifestations non attribuées à une seule classe, activités culturelles scolaires et extrascolaires, participation à Culture & Ecole.
2194	Sport scolaire facultatif	Sport scolaire facultatif, subventions en faveur du sport scolaire facultatif dans le cadre de la scolarité obligatoire; le sport scolaire obligatoire est comptabilisé dans les degrés scolaires respectifs.
2195	Transports scolaires	Transports d'élèves, contributions aux frais d'abonnements, patrouilleurs scolaires, bus scolaires.
2199	Scolarité obligatoire, autres	Service social et service psychologique des écoles, coût d'examens, . Toutes tâches liées à l'école obligatoire non mentionnées ailleurs
22	Ecoles spécialisées	
220	Ecoles spécialisées	
2200	Ecoles spécialisées	Ecoles d'enseignement spécialisé pour handicapés selon la législation cantonale. Ecoles de logopédie, écoles de pédagogie curative, encadrement, placements. Soutien pédagogique ambulatoire, classes d'accueil, cours de français ou d'allemand langue seconde, classes spéciales ou à effectif réduit, cours d'appui, logopédie, psychologie et psychomotricité, thérapies: voir fonctions 2110, 2120, 2130
23	Formation professionnelle initiale	
230	Formation professionnelle initiale	
2300	Formation professionnelle initiale	Taxes de cours ou écolages et subventions aux écoles professionnelles (formation en agriculture, formation dans les arts et métiers, formation commerciale, formation paramédicale), bourses aux élèves, coûts des écoles professionnelles propres.
29	Formation, autres	
291	Administration	
2910	Administration	Gestion opérationnelle ou soutien à la formation, ainsi que coordination et monitoring de l'ensemble des politiques scolaires, des plans, des programmes et des budgets (administration de la scolarité obligatoire: voir fonction 2190, bâtiments scolaires: voir fonction 2170); directions d'écoles.
299	Formation, non mentionné ailleurs	
2990	Formation, non mentionné ailleurs	Orientation professionnelle, sociétés d'école, sociétés éducatives, formation des adultes, université populaire, perfectionnement en économie familiale, tous les cours de formation continue suivis après la scolarité obligatoire.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	
31	Héritage culturel	
311	Musées et arts plastiques	
3110	Musées d'art	<i>Promotion culturelle, musée local, musée d'art, acquisitions d'objets d'art.</i>
3111	Arts visuels et plastiques	<i>Aide aux artistes, photographes, sculpteurs, peintres, designer; installations. Multimédia et vidéo: voir position 3311.</i>
312	Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	
3120	Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	<i>Etudes archéologiques, fouilles, restauration, monuments d'art et d'histoire, châteaux et châteaux forts, protection du patrimoine, protection des biens culturels, conservation des sites construits, chapelles, bâtiments protégés du patrimoine administratif.</i>
32	Culture, autres	
321	Bibliothèques et littérature	
3210	Bibliothèque publique	<i>Bibliothèque communale, société de lecture. Promotion ou soutien des sociétés de lecture, de salons du livre, écrivains et organisations. Bibliothèque scolaire: voir 2192.</i>
3211	Littérature et éditions	<i>Édition de livres patrimoniaux, de fiction, d'histoire locale.</i>
3212	Archives patrimoniales	<i>Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien d'archives historiques ou littéraires (manuscrits, chroniques, etc.). Archives communales: dans la fonction 022 Administration communale.</i>
322	Musique et théâtre	<i>Aide aux artistes, aux organisateurs, institutions et associations; festival, saison culturelle.</i>
3220	Musique instrumentale	<i>Orchestre, société de musique, musique actuelle; Jeunesse et Musique, camps musicaux (hors scolaires).</i>
3221	Musique chorale et chant	<i>Société de chant, chœur, chanson; Jeunesse et Musique, camps musicaux (hors scolaires).</i>
3222	Théâtre	<i>Théâtre, compagnie de théâtre.</i>
3223	Danse	<i>Activités culturelles en lien.</i>
3224	Cirque	<i>Activités culturelles en lien.</i>
3225	Opéra et comédie musicale	<i>Activités culturelles en lien.</i>
3226	Folklore et traditions	<i>Traditions vivantes, patrimoine culturel immatériel (patois, dentelle, costumes, etc.).</i>
3229	Arts de la scène, autres	<i>Salle de spectacles, festival interdisciplinaire, performance.</i>
329	Culture, non mentionné ailleurs	
3290	Culture, non mentionné ailleurs	<i>Culture locale, fête nationale, décoration du village, encouragement culturel non compris dans les fonctions 311, 321, 322, 331 ou 332; congrès, maison des congrès, salle des fêtes.</i>
3291	Commission culturelle	<i>Commission culturelle, jury.</i>
3292	Jardins et sentiers didactiques	<i>Jardins zoologiques ou botaniques, aquariums, sentiers didactiques en forêt et institutions similaires.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
33	Medias	
331	Films et cinéma	
3310	Films et cinéma	<i>Films, salle ou festival de cinéma, culture cinématographique.</i>
3311	Vidéo et autres formes audiovisuelles	<i>Vidéo, autres formes de narration audiovisuelles, multimédia artistique, multimédia documentaire.</i>
332	Mass media	<i>Promotion de matériel culturel destiné à la diffusion télévisée, radiophonique ou sur Internet; (centrales des imprimés des collectivités publiques: voir fonction 0220; fourniture de matériel destiné aux tâches de formation: voir domaine d'activité 2).</i>
3320	Mass media (en général)	<i>Télévision, radio, presse, journal local, livres, multimédias.</i>
3321	Antennes collectives, télé-réseau (communal)	<i>Installation, exploitation et entretien d'antennes collectives et de télé-réseaux propres pour la radio et la télévision, participation aux coûts d'installations exploitées en commun.</i>
34	Sport et loisirs	
341	Sport	
3410	Sport	<i>Champs de bouées, ports de plaisance, installations sportives, piscines en plein air et piscines couvertes, patinoires, saunas, cours de natation et de gymnastique (sans le sport scolaire), événements sportifs, parcours Vita (parcours de santé), Jeunesse+Sport, allées d'équitation, associations sportives et de tir (installations sportives liées à des institutions de formation: voir fonction 2170).</i>
342	Loisirs	
3420	Loisirs	<i>Espaces verts, parcs publics, pelouses de jeu et places de jeu Robinson, chemins pédestres, chemins de rive et aménagement des rives, service des parcs ou des espaces verts, jardins familiaux, places de camping, places de jeu, foyers de vacances, centres de loisirs. Jardins et sentiers didactiques: voir fonction 3292; loisirs liés à des institutions de formation: voir fonction 2170.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
4	SANTÉ	
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	
411	Hôpitaux	
4110	Hôpitaux	<i>Construction, gestion, entretien ou soutien d'établissements dédiés au traitement hospitalier de maladies aiguës ou à l'exécution, en milieu hospitalier, de mesures médicales de réadaptation; hôpitaux, hôpitaux de soins généraux. Prestations d'intérêt général.</i>
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	
4120	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	<i>Construction, gestion, entretien ou soutien d'établissements fonctionnant 24h sur 24 et accueillant des personnes pour un traitement ou une prise en charge résidentielle. Le séjour peut être motivé par des raisons médicales ou sociales et il dure en principe un certain temps; établissements médico-sociaux, foyers pour personnes âgées, homes médicalisés, maisons de convalescence, bains thermaux.</i>
42	Soins ambulatoires	
421	Soins ambulatoires	
4210	Soins ambulatoires	<i>Soins extrahospitaliers (maintien à domicile), moyens auxiliaires, aide familiale, sage-femme, centres de puériculture, sociétés de samaritains, Croix-Rouge suisse, repas à domicile (non subventionné).</i>
422	Services de sauvetage	
4220	Services de sauvetage	<i>Ambulances, police sanitaire, Rega (garde aérienne de sauvetage), secours sur l'eau.</i>
43	Prévention	
431	Prévention d'alcool et de drogues	
4310	Prévention d'alcool et de drogues	<i>Mesures prophylactiques et thérapeutiques; prévention de la toxicomanie, lutte contre l'alcoolisme, lutte contre la drogue et la toxicomanie, distribution contrôlée de drogues, centres de désintoxication, logements protégés à but thérapeutique.</i>
432	Lutte contre les maladies, autres	
4320	Lutte contre les maladies, autres	<i>Lutte contre les maladies, campagnes de vaccinations, radioscopies, subventions aux institutions (p. ex. ligue contre le cancer ou le rhumatisme).</i>
433	Service médical des écoles	
4330	Service médical des écoles	<i>Visites médicales des écoliers, médecin scolaire, dentiste scolaire, pharmacie scolaire, hygiène scolaire, hygiène dentaire, clinique dentaire scolaire.</i>
434	Contrôle des denrées alimentaires	
4340	Contrôle des denrées alimentaires	<i>Inspection des viandes, contrôle des champignons, contrôle des denrées alimentaires et de l'eau potable, inspecteur des denrées alimentaires.</i>
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	<i>Désinfections, mesures d'hygiène, commissions de santé publique, autorité sanitaire, information et conseils sanitaires, service d'urgence, transport de malades.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	
51	Maladie et accident	<i>Primes non versées sous 579.</i>
511	Assurance-maladie	
5110	Assurance-maladie	<i>Charges administratives liées à la réduction des primes d'assurance-maladie, sauf les réductions elles-mêmes.</i>
512	Réductions de primes	
5120	Réductions de primes	<i>Contributions destinées à prendre en charge une partie des primes d'assurance maladie et accidents obligatoires; réduction des primes d'assurance-maladie.</i>
513	Assurance-accidents	
5130	Assurance-accidents	<i>Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA) [sans les cotisations de l'employeur]; assurance-accidents.</i>
514	Assurance militaire	
5140	Assurance militaire	<i>Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 19 juin 1992 sur l'assurance militaire (LAM); assurance militaire</i>
52	Invalidité	
521	Assurance-invalidité AI	
5210	Assurance-invalidité AI	<i>Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (LAI); contribution des pouvoirs publics (sans les cotisations de l'employeur); AI.</i>
522	Prestations complémentaires AI	
5220	Prestations complémentaires AI	<i>Prestations complémentaires à l'AI (sans la réduction des primes d'assurance-maladie).</i>
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	<i>Construction, gestion, entretien ou soutien d'établissements destinés à loger, employer, prendre en charge et promouvoir les personnes invalides; foyers pour personnes invalides, centres de réinsertion dans la vie normale, ateliers protégés, subventions aux centres pour handicapés de la vue et aux associations de handicapés de la vue, d'invalides, de personnes cérébro-lésées, d'infirmités, de personnes atteintes de la poliomyélite, etc.</i>
524	Prestations aux invalides	
5240	Prestations aux invalides	<i>Prestations aux invalides non comprises dans les fonctions 5220 à 5230, assistance aux personnes invalides.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
53	Veillesse et survivants	
531	Assurance-veillesse et survivants AVS	
5310	Assurance-veillesse et survivants AVS	Agence AVS communale, contributions AVS des pouvoirs publics (sans les cotisations de l'employeur), cotisations des personnes sans activité lucrative.
532	Prestations complémentaires AVS	
5320	Prestations complémentaires AVS	Prestations complémentaires à l'AVS (sans la réduction des primes d'assurance-maladie).
533	Prestations aux retraités	
5330	Prestations aux retraités	Retraites, prestations aux retraités, rentes transitoires, indemnités pour les retraités.
534	Logements pour aînés (sans soins)	
5340	Logements pour aînés (sans soins)	Appartements pour personnes âgées (sans suivi médical ni soins); EMS et foyers pour personnes âgées: voir fonction 4120.
535	Prestations de vieillesse	
5350	Prestations de vieillesse	Prestations et contributions de vieillesse non comprises dans les fonctions 5310 à 5340, institutions d'aide aux personnes âgées (p. ex. Pro Senectute), etc.
54	Famille et jeunesse	
541	Allocations familiales	
5410	Allocations familiales	Allocations familiales selon les législations fédérale et cantonale (assurance-maternité: voir fonction 5420; allocations familiales dans l'agriculture: voir fonction 8170); caisses de compensation pour allocations familiales, allocations familiales.
542	Assurance-maternité	
5420	Assurance-maternité	Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service militaire et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) et à la législation cantonale: assurance-maternité.
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	Avance de pensions alimentaires, recouvrement de pensions alimentaires.
544	Protection de la jeunesse	
5440	Protection de la jeunesse (en général)	Mesures destinées à protéger les enfants et les adolescents. Offices des mineurs, secrétariats de la jeunesse, protection de la jeunesse, Pro Juventute, subventions à de telles institutions.
5441	Foyers pour enfants et adolescents	Foyers pour enfants et adolescents, maisons d'éducation, construction, gestion et entretien de foyers propres à la commune ou subvention en faveur d'autres foyers.
545	Prestations aux familles	
5450	Prestations aux familles (en général)	Centres de consultation conjugale et familiale, protection de la famille, aide à la famille, protection de l'adulte, subventions en faveur de l'encadrement d'enfants en bas âge.
5451	Structures d'accueil extrafamiliale de jour	Institutions offrant un encadrement professionnel des enfants, crèches et garderies, subventions en faveur de telles institutions; accueil extrafamilial de jour pour enfants non scolarisés, parents de jour. Accueil de jour en relation avec le domaine de la formation: voir fonction 2180.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
55	Chômage	
551	Assurance-chômage AC	
5510	Assurance-chômage AC	<i>Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance chômage, LACI); contributions des pouvoirs publics (sans les cotisations de l'employeur); assurance-chômage (contributions, sans cotisations de l'employeur), assurance-chômage, AC.</i>
552	Prestations aux chômeurs	
5520	Prestations aux chômeurs	<i>Prestations individuelles aux chômeurs; assistance aux chômeurs, soutien aux chômeurs, salaires sociaux, aides aux chômeurs en fin de droit.</i>
559	Chômage, non mentionné ailleurs	
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	<i>Administration et prestations dans le domaine du chômage; offices du travail, recherche de travail, services de l'emploi, mesures relatives au marché du travail, programmes d'intégration et d'occupation destinés aux chômeurs et aux chômeurs en fin de droit.</i>
56	Logements sociaux	
560	Logements sociaux	
5600	Logements sociaux	<i>Administration, construction, entretien et exploitation de logements sociaux; prestations de soutien telles qu'allocations de loyer, aides pour le logement (encouragement à la construction de logements: voir fonction 7900).</i>
57	Aide sociale et domaine de l'asile	
571	Subsides, aides	
5710	Aide complémentaire à l'aide cantonale	<i>Compléments communaux aux aides financières cantonales. Ne sont pas comprises: PC AI et AVS.</i>
572	Aide matérielle	
5720	Aide matérielle légale	<i>Soutien selon la législation cantonale en matière d'aide sociale; aide matérielle en faveur de ressortissants cantonaux, suisses et étrangers, frais de rapatriement, chômeurs en fin de droits (il est possible de tenir des comptes personnels en utilisant une numérotation continue).</i>
5721	Aide matérielle à bien plaire	<i>Aide matérielle à bien plaire en faveur de ressortissants cantonaux, suisses et étrangers, frais de rapatriement.</i>
573	Politique en matière d'asile et de réfugiés	
5730	Politique en matière d'asile et de réfugiés	<i>Prestations ou soutien dans le domaine de la politique en matière d'asile et de réfugiés; encadrement des requérants d'asile, aide aux réfugiés, promotion de l'intégration, rémunération des personnes encadrant les réfugiés, location de logements, contributions en faveur des requérants d'asile. frais de rapatriement.</i>
579	Assistance, non mentionné ailleurs	
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	<i>Tâches du domaine de l'assistance ne pouvant être rattachées à aucune fonction spécifique; service social régional, autorité sociale, commission des affaires sociales, secrétariat des affaires sociales, aide aux réfugiés, sociétés d'utilité publique, campagnes de ventes à prix réduits, Secours d'hiver, repas à domicile, contributions aux caisses-maladie pour personnes dans le besoin.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
59	Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	
591	Allocations pour perte de gain APG	
5910	Allocations pour perte de gain APG	<i>Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service militaire et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG); contributions des pouvoirs publics (sans les cotisations de l'employeur): allocations pour perte de gains (APG).</i>
592	Actions d'entraide dans le pays	
5920	Actions d'entraide dans le pays	<i>Prestations à vocation d'aide, parrainage de communes en difficulté dans le pays; prestations d'entraide bénévoles au profit d'autres cantons ou communes, parrainages d'autres communes, actions d'entraide dans le pays.</i>
593	Actions d'entraide à l'étranger	
5930	Actions d'entraide à l'étranger	<i>Contributions à des institutions d'utilité publique actives à l'étranger (Caritas, EPER, CICR, etc.); contributions à l'aide au développement, aide humanitaire à l'étranger, actions d'entraide à l'étranger.</i>
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	
61	Circulation routière	
613	Routes cantonales	
6130	Routes cantonales	<i>Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec les routes cantonales, non rattachés à la fonction 6120 (sécurité routière: voir fonction 1120).</i>
615	Routes communales	
6150	Routes communales	<i>Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec les routes communales; routes communales, pavage, déblaiement de la neige, signalisation, éclairage des rues, numérotation des immeubles, installations piétonnières, pistes cyclables (sécurité routière: voir fonction 1120), décoration de routes, Robidog, toilettes pour chiens</i>
6155	Places de stationnement	<i>Places de stationnement, parkings couverts, parkings d'échange, Park&Ride, parcomètres, aires d'accueil pour gens du voyage.</i>
618	Routes privées	
6180	Routes privées	<i>Routes appartenant à des particuliers, pour autant qu'elles ne soient pas uniquement affectées à l'agriculture et à la sylviculture.</i>
619	Routes, non mentionné ailleurs	
6190	Routes, non mentionné ailleurs	<i>Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec des routes qui ne relèvent pas des fonctions 6110 à 6180; centre d'entretien (pour autant qu'il ne relève pas d'une autre fonction).</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
62	Transports publics	
621	Infrastructure de transports publics	
6210	Infrastructure de transports publics	<i>Infrastructures destinées au trafic ferroviaire (construction, entretien, acquisitions); infrastructure ferroviaire, subventions pour les gares et les lignes de chemin de fer, lignes de chemin de fer privées.</i>
622	Trafic régional et d'agglomération	
6220	Trafic régional et d'agglomération	<i>Contributions d'exploitation versées aux CFF et aux entreprises concessionnaires assurant le trafic régional; contributions au trafic régional et de transport au sein des agglomérations (p.ex. convention tarifaire).</i>
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	<i>Tâches et contributions dans le domaine des transports publics (62) qui ne peuvent être rattachées à une fonction spécifique; taxis, cartes journalières des CFF.</i>
63	Trafic, autres	
631	Navigation	
6310	Navigation	<i>Administration ou soutien des activités ayant trait à l'exploitation, à l'utilisation, à la mise en place et à l'entretien de réseaux de navigation; ports, navigation, subventions aux sociétés de navigation (quote-part à l'impôt sur les bateaux: voir fonction 9500).</i>
632	Aviation et navigation spatiale	
6320	Aviation et navigation spatiale	<i>Surveillance et édicition de directives, administration ou soutien des activités ayant trait à l'exploitation et à l'utilisation de réseaux et d'installations de trafic aérien; aéroports, navigation aérienne, sécurité de la navigation aérienne. développement de la navigation aérienne.</i>
633	Autres systèmes de transport	
6330	Autres systèmes de transport	<i>Administration ou soutien des activités ayant trait à l'exploitation, à l'utilisation, à la construction et à l'entretien des autres systèmes de transport; chemins de fer de montagne, télésièges, télésikis, téléfériques.</i>
634	Planification générale des transports	
6340	Planification générale des transports	<i>Autres tâches ne pouvant être rattachées à une fonction spécifique dans le domaine des transports; conception générale des transports, conception globale des transports.</i>
64	Télécommunications	
640	Télécommunications	
6400	Télécommunications	<i>Administration ou soutien des activités ayant trait à la mise en place, à l'extension, à l'amélioration, à l'exploitation et à l'entretien de réseaux de télécommunications (systèmes postaux, téléphoniques, télégraphiques ou sans fil, transmission par satellites); réseaux de communications, poste, services postaux.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
71	Approvisionnement en eau	
710	Approvisionnement en eau	<i>Administration ou soutien des activités ayant trait à l'approvisionnement en eau; mise en place ou exploitation de systèmes d'approvisionnement non commerciaux.</i>
7100	Approvisionnement en eau (en général)	<i>Fontaines publiques.</i>
7101	Approvisionnement en eau (communal)	<i>Installation, exploitation et entretien d'équipements propres d'approvisionnement en eau, station d'approvisionnement STAP communale, hydrantes.</i>
7106	Infrastructures régionales d'approvisionnement en eau potable (collaborations intercommunales)	<i>Contributions aux infrastructures régionales, association intercommunale, entente intercommunale, STAP régionale.</i>
72	Traitement des eaux usées	
720	Traitement des eaux usées	<i>Construction, entretien, exploitation ou soutien de systèmes d'évacuation et d'installations de traitement des eaux usées.</i>
7200	Traitement des eaux usées (en général)	<i>Protection des eaux, toilettes publiques. Correction de cours d'eau: fonction 7410.</i>
7201	Traitement des eaux usées (communal)	<i>Installation, exploitation et entretien d'équipements d'assainissement, station d'épuration des eaux STEP communale, canalisations pour eaux usées, station de pompage des eaux usées.</i>
7206	Infrastructures régionales pour le traitement des eaux usées (collaborations intercommunales)	<i>Contributions aux infrastructures régionales, association intercommunale, entente intercommunale, STEP régionale.</i>
73	Gestion des déchets	
730	Gestion des déchets	<i>Mise en place, exploitation, entretien et extension de systèmes de collecte, de traitement et d'élimination des déchets.</i>
7300	Gestion des déchets (en général)	<i>Destruction ou incinération des cadavres d'animaux.</i>
7301	Gestion des déchets (communale)	<i>Décharges publiques, ordures ménagères, décharges à compartiments multiples, enlèvement du verre et des déchets encombrants, collecte séparée des déchets, huiles usées, ferraille, gravats, etc., participation aux coûts d'installations exploitées en commun, déchets verts, déchetterie.</i>
7306	Infrastructures régionales pour la gestion des déchets (collaborations intercommunales)	<i>Contributions aux infrastructures régionales, association intercommunale, entente intercommunale, déchetterie régionale.</i>
7307	Usine régionale d'incinération des ordures ménagères	<i>Installation, exploitation et entretien d'usines d'incinération des ordures ménagères, participation aux coûts d'usines exploitées au niveau régional ou cantonal.</i>
74	Aménagements	
741	Corrections de cours d'eau	
7410	Corrections de cours d'eau	<i>Réalisation, exploitation, entretien ou extension de corrections de cours d'eau; entretien des eaux publiques, correction des eaux, écluses, régulation des lacs.</i>
742	Ouvrages de protection, autres	
7420	Ouvrages de protection, autres	<i>Observation des glaciers, protection contre les avalanches, les chutes de pierres et les coulées de boue, reboisement en haute montagne.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
75	Protection des espèces et du paysage	
750	Protection des espèces et du paysage	
7500	Protection des espèces et du paysage	<i>Mesures et activités visant à protéger et à permettre la réimplantation d'espèces animales et végétales, à protéger et à reconstituer des écosystèmes et des biotopes, ainsi qu'à protéger et à reconstituer des paysages naturels ou semi-naturels; protection de la nature, protection du paysage, réserves naturelles, zones écologiques, mesures de protection, protection des espèces, étangs, biotopes, biodiversité, associations de protection de la nature. parc naturel</i>
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	
761	Protection de l'air et du climat	
7610	Protection de l'air et du climat	<i>Mesures et activités visant à réduire les émissions atmosphériques ou la concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, ainsi que mesures et activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de gaz ayant une incidence négative sur la couche d'ozone stratosphérique; protection du climat, protection de l'air, émissions atmosphériques, contrôles des émanations de fumée, contrôles des chaudières à mazout.</i>
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	
7690	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	<i>Mesures et activités visant à protéger et à assainir le sol et les eaux souterraines (assainissement des sites contaminés), à protéger du bruit et des vibrations ainsi que du rayonnement (protection contre le bruit et les vibrations destinée uniquement aux travailleurs: voir fonction 8500), campagnes d'économie d'énergie, mesures d'économie d'énergie, label Cité de l'énergie. Agenda 21</i>
77	Protection de l'environnement, autres	
771	Cimetières, crématoires	<i>Administration, surveillance, contrôle, construction, entretien et exploitation de cimetières; cimetières, crématoires, morgues, funérailles, office des ensevelissements, commission des cimetières, frais d'enterrement, entretien des cimetières, jardiniers de cimetières.</i>
7710	Cimetières, crématoires	<i>Administration, surveillance, contrôle, construction, entretien et exploitation de cimetières; cimetières, crématoires, morgues, funérailles, office des ensevelissements, commission des cimetières, frais d'enterrement, entretien des cimetières, jardiniers de cimetières.</i>
7716	Cimetières, organisations régionales	<i>Organisations régionales chargées des cimetières (syndicats intercommunaux, contrats d'affiliation).</i>
779	Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	
7790	Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	<i>Activités ayant trait à la protection de l'environnement et ne pouvant être rattachées à un domaine particulier; office de l'environnement.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
79	Aménagement du territoire	
790	Aménagement du territoire	Administration des activités ayant trait à l'aménagement du territoire; administration des polices des constructions, des plans d'affectation des sols et des prescriptions en matière de construction; aménagement du territoire, organisation du territoire, aménagement régional, aménagement local, commissions d'aménagement, expertises en matière d'aménagement, programmes de développement, prescriptions en matière de construction, encouragement à la construction de logements sans limites de revenus (construction de logements sociaux: voir fonction 5600).
7900	Aménagement du territoire (en général)	Administration des activités ayant trait à l'aménagement du territoire; administration des polices des constructions, des plans d'affectation des sols et des prescriptions en matière de construction; aménagement du territoire, organisation du territoire, aménagement régional, aménagement local, commissions d'aménagement, expertises en matière d'aménagement, programmes de développement, prescriptions en matière de construction, encouragement à la construction de logements sans limites de revenus (construction de logements sociaux: voir fonction 5600).
7906	Groupement régional d'aménagement	Groupes régionaux d'aménagement (associations intercommunales, contrats d'affiliation).

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	
81	Agriculture	
811	Administration, exécution et contrôle	
8110	Administration, exécution et contrôle	Administration, surveillance et édicition de directives en matière d'économie agricole; administration (agriculture), office de l'agriculture, coopératives agricoles, expositions agricoles, recensement des exploitations agricoles.
812	Améliorations structurelles	
8120	Améliorations structurelles	Mesures visant à améliorer les conditions de vie et les conditions économiques en zone rurale, soutien sous forme d'aides à l'investissement; améliorations structurelles dans l'agriculture, remaniements parcellaires, améliorations foncières, chemins agricoles, améliorations des conditions d'exploitation, vulgarisation agricole, recensement des exploitations agricoles, constructions rurales, acquisition de machines agricoles, crédits d'investissement
813	Améliorations de l'élevage	
8130	Améliorations de l'élevage	Administration, prestations ou encouragement dans le domaine de l'amélioration de l'élevage; surveillance et contrôle dans le domaine de l'élevage et de la lutte contre les épizooties; production animale, élevage de bétail, contrôle sanitaire du cheptel, inspections du bétail, expositions de bétail, marchés de bétail, recensement fédéral du bétail, contrôle du lait, lutte contre les épizooties
814	Améliorations de la production végétale	
8140	Améliorations de la production végétale	Administration, prestations ou encouragement dans le domaine de la production végétale; surveillance et contrôle dans le domaine de la production végétale; offices de la culture des champs, production végétale, arboriculture et viticulture, apiculture, vulgarisation en matière de sols et d'engrais, protection des plantes, lutte contre les parasites (feu bactérien).
815	Mesures économiques	
8150	Mesures économiques	Promotion des ventes de produits agricoles et amélioration des revenus agricoles; primes de culture, promotion de la commercialisation des produits agricoles. Allocations familiales dans l'agriculture: sous 541
817	Mesures sociales	
8170	Mesures sociales	Mesures d'accompagnement destinées à atténuer les conséquences sociales des changements structurels, telles que les prêts octroyés à titre d'aide aux exploitations paysannes, les prêts destinés à la conversion de dettes coûtant intérêts ou les aides à la reconversion à une profession non agricole; allocations familiales dans l'agriculture, prêts octroyés à titre d'aide aux exploitations agricoles, aide aux exploitations agricoles.
818	Economie alpestre	
8180	Economie alpestre	Agriculture de montagne, exploitation des alpages, construction et entretien en matière d'économie alpestre (PA).

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
82	Sylviculture	
820	Sylviculture	
8200	Sylviculture	<i>Gestion opérationnelle ou soutien des travaux de reboisement, des contrôle des infestations et des maladies, de la lutte contre les incendies de forêt et de leur prévention, ainsi que des prestations ayant trait à l'extension des surfaces forestières; sylviculture, exploitation forestière, reboisement (ouvrages paravalanches: voir fonction 7420), remaniements de forêts, lutte contre les maladies de la forêt, lutte contre les incendies de forêt.</i>
83	Chasse et pêche	
830	Chasse et pêche	
8300	Chasse et pêche	<i>Pêche, primes de tir, protection des animaux et des oiseaux, prévention des dommages causés par la faune sauvage.</i>
84	Tourisme	
840	Tourisme	
8400	Tourisme	<i>Tourisme, office communal du tourisme, brochures publicitaires, timbres-réclame, etc.</i>
8406	Tourisme régional	<i>Tourisme, office régional du tourisme, contributions en faveur d'organisations régionales.</i>
85	Industrie, artisanat et commerce	
850	Industrie, artisanat et commerce	
8500	Industrie, artisanat et commerce	<i>Subventions dans le domaine économique, promotion économique, promotion de la place économique, promotion du commerce, industrie et artisanat, commerce, expositions d'artisanat, promotion des places d'apprentissage, protection des travailleurs, protection des consommateurs, approvisionnement économique du pays, stockage obligatoire, voie industrielle.</i>
8506	Promotion économique régionale	<i>Promotion économique régionale, contributions en faveur d'organisations régionales.</i>
86	Banques et assurances	
860	Banques et assurances	
8600	Banques et assurances	<i>Participation aux bénéfices des banques, capital de dotation aux entreprises bancaires.</i>
87	Combustibles et énergie	
871	Electricité	<i>Production, distribution et commercialisation de l'électricité; mise sur pied et exploitation de systèmes d'approvisionnement en électricité; soutien de l'industrie d'approvisionnement en électricité, ainsi que des dépenses destinées à d'autres installations (p. ex. éoliennes ou solaires); bassins d'accumulation, usines électriques, approvisionnement en électricité, installations de chauffage à distance.</i>
8710	Electricité (en général)	<i>Taxes et prestations d'usines électriques, financements compensatoires, redevances de concession.</i>
8711	Réseau électrique communal	<i>Installation, exploitation et entretien de réseaux électriques propres (réseaux de transport et de distribution), participation aux coûts de réseaux électriques exploités en commun (commerce de l'électricité et autres domaines d'activités: voir fonction 8712).</i>
8716	Réseau électrique régional	<i>Participation aux coûts du réseau électrique exploité par l'association intercommunale.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
872	Pétrole et gaz	Traitement ou production, distribution et commercialisation du pétrole et du gaz
8720	Pétrole et gaz	Rendement des participations, participation aux excédents des entreprises propres.
8721	Approvisionnement communal en gaz	Installation, exploitation et entretien d'entreprises d'approvisionnement en gaz propres, participation aux coûts d'entreprises d'approvisionnement en gaz exploitées en commun.
8726	Approvisionnement régional en gaz	Participation aux coûts de l'association intercommunale.
873	Energie non électrique	Mise en place ou exploitation de systèmes d'approvisionnement en énergie non électrique; production, commercialisation et mise en valeur de la chaleur sous forme de vapeur, d'eau chaude ou d'air chaud; géothermie; énergie non électrique solaire ou éolienne; chauffage à distance.
8730	Energie non électrique (en général)	Energies alternatives, ressources géothermiques.
8731	Entreprise communale de chauffage à distance, géothermie	Installation, exploitation et entretien d'entreprises de chauffage à distance, participation aux coûts d'entreprises exploitées en commun (chauffages à plaquettes de bois: voir fonction 8791).
8736	Entreprise régionale de chauffage à distance, géothermie	Participation aux coûts de l'association intercommunale.
879	Energie, non mentionné ailleurs	
8790	Energie, non mentionné ailleurs (en général)	Combustibles comme l'alcool, le bois et les déchets de bois, la bagasse (fibre de canne à sucre) et d'autres combustibles issus de matières non commercialisées; combustibles, non mentionnés ailleurs, autres énergies.
8791	Entreprise communale de chauffage à distance, bois et déchets de bois	Installation, exploitation et entretien d'entreprises de chauffage à distance, participation aux coûts d'entreprises exploitées en commun; chauffages à plaquettes de bois (entreprises de chauffage à distance, énergie non électrique: voir fonction 8731).
8796	Entreprise régionale de chauffage à distance, bois et déchets de bois	Participation aux coûts de l'association intercommunale.
89	Autres exploitations artisanales	
890	Autres exploitations artisanales	
8900	Autres exploitations artisanales	Activités économiques ne pouvant être rattachées à une fonction particulière: gravières, séchoirs à foin, séchoirs à fruits et légumes, congélateurs, abattoirs.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
9	FINANCES ET IMPÔTS	
91	Impôts	
910	Impôts	
9100	Impôts communaux ordinaires	<i>Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales, rappels d'impôts, impôts à la source, répartitions fiscales, imputation forfaitaire d'impôts. Ne sont pas compris: amendes fiscales sous 0210.</i>
9101	Impôts communaux spéciaux	<i>Contribution immobilière, impôts fonciers, droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les divertissements, commerces et chiens.</i>
92	Conventions fiscales	
920	Conventions fiscales	
9200	Conventions fiscales	<i>Remboursements d'impôts à la collectivité d'un autre Etat, définis par convention; conventions fiscales.</i>
93	Péréquation financière intercommunale	
930	Péréquation financière intercommunale	
9300	Péréquation financière intercommunale	<i>Système de solidarité financière entre communes, péréquation des ressources, péréquation des besoins.</i>
94	Parts aux recettes de la Confédération	
940	Parts aux recettes de la Confédération sans affectation	
9400	Parts aux recettes de la Confédération sans affectation	<i>La répartition des parts aux recettes de la Confédération suit le plan comptable harmonisé MCH2; quotes-parts aux recettes de la Confédération, parts de cantons aux recettes de la Confédération.</i>
95	Parts aux recettes, autres	
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	<i>Quotes-parts des communes à des recettes cantonales non affectées; part communale aux impôts cantonaux, aux impôts sur les successions et donations, aux régales, aux patentes et aux taxes cantonales, part à l'impôt sur les véhicules et sur les bateaux, quote-part au revenu de la location de terrains de chasse, taxes de droit d'eau, concessions hydrauliques .</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF
Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.
S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.
Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
96	Administration de la fortune et de la dette	
961	Intérêts	
9610	Intérêts	<i>Intérêts du capital, intérêts actifs, intérêts passifs, intérêts moratoires et intérêts rémunérateurs, y.c. dans le domaine fiscal.</i>
962	Frais d'émission	
9620	Frais d'émission	<i>Commissions, redevances et frais relatifs aux titres: commissions et émoluments en relation avec l'émission de bons de caisse, emprunts, obligations, etc.</i>
963	Immeubles du patrimoine financier	<i>Immeuble (propriété foncière) à vocation de placement en capital, pouvant être aliénés et ne servant pas à l'activité administrative.</i>
9630	Immeubles du patrimoine financier	<i>Construction et entretien ainsi que revenus des immeubles du patrimoine financier, gérance immobilière, alpages et domaines communaux relevant du patrimoine financier, gains et pertes comptables sur les immeubles (économie alpestre dans le patrimoine administratif: voir fonction 8180).</i>
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	
9690	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	<i>Patrimoine financier ne pouvant être rattaché à une fonction particulière; gains et pertes comptables sur le patrimoine financier ainsi que réévaluations de ce patrimoine (sans les immeubles comptabilisés sous 9630), commissions et émoluments à l'encaissement de coupons et à l'échéance d'emprunts, commissions et taxes d'opérations de négoce, agio, disagio, émoluments de gestion de dépôts, gains et pertes de change sur monnaies étrangères, intérêts négatifs</i>
9695	Patrimoine financier bourgeoisial	<i>Administration de biens bourgeoisiaux, pour autant qu'elle ne relève pas de la fonction 0 Administration générale.</i>
97	Redistributions	
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO₂	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂	<i>Part du montant de la taxe sur le CO₂ redistribuée.</i>
99	Postes non ventilables	
990	Postes non ventilables	<i>Postes qui ne peuvent être ventilés ou répartis.</i>
9900	Postes non ventilables	<i>Postes non répartis.</i>
995	Charges et revenus neutres	
9950	Charges et revenus neutres	<i>Ressources non affectées, allouées par des tiers.</i>
999	Clôture	
9990	Clôture	<i>En général: excédent de charges ou de revenus à la fin de l'exercice (contre-écriture du compte du bilan 299 "excédent/découvert du bilan"). Syndicats intercommunaux: excédent de charges ou de revenus de l'exercice à charge ou en faveur des communes affiliées.</i>

Plan comptable harmonisé MCH2

—

Classification comptable

Bilan

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.****En général:** CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger**Abréviations:** RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
1	ACTIF	
10	Patrimoine financier	<i>Le patrimoine financier comprend les actifs qui peuvent être vendus à tout moment sans entraver l'exécution des tâches publiques.</i>
100	Disponibilités et placements à court terme	<i>Fonds et avoirs à vue disponibles à tout moment.</i>
1000	Caisse	
10000	Caisse principale	
10001	Caisses secondaires	<i>Tenir un compte détaillé séparé pour chaque caisse secondaire.</i>
10002	Avances de caisse	<i>Fonds de caisse. Sans les avances pour le paiement provisoire de frais administratifs (10160).</i>
10007	Caisse et avances de caisse en monnaies étrangères	
1001	Poste	<i>Les comptes postaux avec solde créancier sont tenus sous le compte 2010 Engagements envers des intermédiaires financiers.</i>
10010	Comptes commerciaux postaux	
10011	Autres comptes postaux	<i>Sans les comptes commerciaux de La Poste (10010). Tous les autres types de comptes postaux (comptes de dépôt, etc.).</i>
10017	Comptes postaux en monnaies étrangères	
10018	Comptes postaux à l'étranger	
1002	Banque	<i>Les comptes bancaires avec solde créancier sont tenus sous le compte 2010 Engagements envers des intermédiaires financiers.</i>
10020	Comptes courants bancaires	<i>Comptes courants bancaires.</i>
10021	Autres comptes bancaires	<i>Sans les comptes courants bancaires (10020). Tous les autres types de comptes bancaires (comptes d'épargne, de placement, de dépôt, etc.).</i>
10027	Comptes bancaires en monnaies étrangères	
10028	Comptes bancaires à l'étranger	
1003	Placements à court terme sur le marché monétaire	<i>Placements sur le marché monétaire à 90 jours au plus.</i>
10030	Placements à court terme sur le marché monétaire	<i>A 90 jours au plus.</i>
10037	Placements à court terme sur le marché monétaire en monnaies étrangères	<i>A 90 jours au plus.</i>
10038	Placements à court terme sur le marché monétaire à l'étranger	<i>A 90 jours au plus.</i>
1004	Cartes de débit et de crédit	<i>Poste débiteur des ventes par cartes de débit et de crédit. Créditer les encaissements en tant que postes créanciers; comptabiliser la différence (commissions) à titre de charge.</i>
10040	Ventes par cartes de débit et de crédit	
1009	Autres disponibilités	<i>Autres objets semblables à la monnaie comme les monnaies commémoratives, les médailles, etc., qui sont cependant autorisés comme moyens de paiement.</i>
10090	Autres disponibilités	<i>p.ex. vreneli en or.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
101	Créances	Crédits à recouvrer et prétentions envers des tiers, qui sont facturés ou dus. Les créances pas encore facturées à la fin de l'année sont portées au bilan comme actifs de régularisation (104). Présenter la réévaluation de créances (ducroire) à chaque fois par un compte détaillé sous le compte de groupe par nature correspondant, ne pas tenir de compte commun
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	Créances échues avant la fin de l'exercice, résultant de livraisons et de prestations envers des tiers. Les créances sur plusieurs années sont portées au bilan sous le groupe par nature 1072. Les créances pas encore facturées à la fin de l'année sont portées au bilan comme actifs de régularisation (104). Séparer les réévaluations (ducroire) par un compte détaillé
10100	Créances résultant de livraisons et de prestations	Créances échues avant la fin de l'exercice, résultant de livraisons et de prestations envers des tiers.
10101	Créances résultant de l'impôt anticipé	
1011	Comptes courants avec tiers	Créances occasionnées par compensation réciproque avec des tiers (sans comptes postaux ou bancaires). Les comptes courants avec solde créancier sont portés au bilan sous le groupe par nature 2001. Tenir les comptes courants internes et les comptes courants avec partenaires à consolider sous le groupe par nature 1015
10110	Comptes courants avec tiers	p.ex. pour le paiement de l'impôt.
10110.01	Compte courant avec le canton	
10110.02	Compte courant avec d'autres collectivités publiques	
10111	Comptes courants avec les assurances sociales	Si solde actif (2001).
10112	Créances envers d'autres communes et des particuliers résultant de répartitions fiscales	
10118	Comptes courants avec des tiers à l'étranger	
1012	Créances fiscales	Prétentions envers des contribuables (personnes physiques ou morales).
10120	Créances résultant des impôts communaux généraux	Créance fiscale selon le décompte d'impôt. Les remboursements d'impôt selon le décompte d'impôt doivent être portés au bilan sous le compte 20020.
10121	Créances résultant des impôts fonciers	Impôts sur les mutations, impôts sur les gains immobiliers.
1013	Acomptes à des tiers	Acomptes à des tiers (paiements anticipés, avances sur salaire, etc.) avant qu'une contre-prestation économique ne soit fournie. Une fois la prestation effectuée, l'acompte est reporté sur le compte approprié.
10130	Avances à des tiers	Acomptes à des fournisseurs.
10131	Avances sur salaire	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
1014	Créances sur transferts	<i>Quote-part des recettes, indemnités et contributions réclamées ou attribuées.</i> <i>Comptabiliser les prétentions éventuelles comme actifs de régularisation sous le groupe par nature 1043.</i>
10140	Créances sur transferts	<i>Contre-écriture sur le groupe par nature 46.</i>
1015	Comptes courants internes	<i>Comptes de gestion, de transfert et de compensation, comptes courants avec services de la même collectivité ou avec des entités à consolider entièrement (séparés par un compte détaillé pour raison de consolidation).</i> <i>Les comptes doivent être soldés si possible avant la clôture des comptes.</i>
10150	Comptes courants avec entités à consolider	
10151	Compte de compensation, impôts cantonaux et communaux ordinaires	<i>Si solde actif (20051).</i>
10151.17	<i>Compte de compensation, impôts 2017</i>	<i>Exemples de précision</i>
10151.18	<i>Compte de compensation, impôts 2018</i>	<i>Exemples de précision</i>
10152	Comptes de compensation, autres impôts	<i>Si solde actif (20052).</i>
10153	Compte de compensation, salaires	
10154	Comptes de compensation, opérations de paiement	
10155	Autres comptes de compensation	
1016	Avances pour frais administratifs provisoires	<i>Les avances au personnel pour le paiement provisoire de frais administratifs (p. ex. excursions, camps, voyages d'affaires prolongés, etc.).</i> <i>Les avances sur salaire sont saisies dans le groupe par nature 1013.</i>
10160	Avances	<i>Sans les fonds de caisse (10002) et les avances sur salaire (10131).</i>
1019	Autres créances	<i>Paiements par dépôt, dépôts qui ne sont pas considérés comme avances; impôt préalable de la TVA; avoirs auprès des assurances sociales.</i> <i>Séparer la réévaluation (ducroire) par un compte détaillé (produit brut).</i>
10190	Paiements par dépôt et dépôts	
10191	Avoirs auprès des assurances sociales	<i>Si solde actif (20011.xx).</i>
10192	Impôt préalable de la TVA	<i>Créances fiscales résultant de l'impôt préalable de la TVA.</i> <i>Comptabiliser les dettes fiscales de la TVA dans le compte 20022.</i>
10192.10	<i>Approvisionnement en eau (TVA)</i>	<i>Exemples de précision</i>
10192.20	<i>Traitement des eaux usées (TVA)</i>	<i>Exemples de précision</i>
10192.30	<i>Gestion des déchets (TVA)</i>	<i>Exemples de précision</i>
10192.40	<i>Entreprise électrique (TVA)</i>	<i>Exemples de précision</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
102	Placements financiers à court terme	Placements financiers à un an au plus. Comptabiliser les placements sur le marché monétaire à 90 jours au plus sous le groupe par nature 1003. Séparer la réévaluation (ducroire) par un compte détaillé (produit brut).
1020	Prêts à court terme	Prêts à des tiers ou au personnel pour une période d'un an au plus. Prêts à long terme d'une durée résiduelle d'un an au plus.
10200	Prêts à court terme PF	Prêts à des destinataires en Suisse pour une période d'un an au plus. Prêts à long terme à des destinataires en Suisse d'une durée résiduelle d'un an au plus.
10200.01	Prêts à court terme	
10200.02	Hypothèques à court terme	
10200.99	Réévaluation de prêts à court terme PF	Compte actif négatif.
10208	Prêts à court terme PF à des destinataires à l'étranger	Prêts à des destinataires à l'étranger pour une période d'un an au plus. Prêts à long terme à des destinataires à l'étranger d'une durée résiduelle d'un an au plus.
1022	Placements à intérêts	Placements à intérêts pour une période d'un an au plus. Placements à intérêts à long terme d'une durée résiduelle d'un an au plus.
10220	Placements à intérêts à court terme PF	Placements à intérêts en Suisse pour une période d'un an au plus. Placements à intérêts à long terme en Suisse d'une durée résiduelle d'un an au plus.
10220.01	Obligations	
10220.02	Bons de caisse	
10220.99	Réévaluation de placements à intérêts à court terme PF	Compte actif négatif.
10227	Placements à intérêts à court terme PF en monnaies étrangères	Placements à intérêts en monnaies étrangères pour une période d'un an au plus. Placements à intérêts à long terme en monnaies étrangères d'une durée résiduelle d'un an au plus.
10228	Placements à intérêts à court terme PF à l'étranger	Placements à intérêts à l'étranger pour une période d'un an au plus. Placements à intérêts à long terme à l'étranger d'une durée résiduelle d'un an au plus.
1023	Dépôts à terme	Dépôts d'une durée de plus de 90 jours à un an. Comptabiliser les placements sur le marché monétaire à 90 jours au plus sous le groupe par nature 1003. Les dépôts d'une durée résiduelle de moins de 90 jours ne sont pas reportés sur le groupe par nature 1003.
10230	Dépôts	Dépôts en Suisse d'une durée de plus de 90 jours à un an.
10237	Dépôts en monnaies étrangères	Dépôts en monnaies étrangères d'une durée de plus de 90 jours à un an.
10238	Dépôts à l'étranger	Dépôts à l'étranger d'une durée de plus de 90 jours à un an.
1029	Autres placements financiers à court terme	Droits de souscription.
10290	Autres placements financiers à court terme PF	Autres placements financiers à court terme en Suisse.
10297	Autres placements financiers à court terme PF en monnaies étrangères	Autres placements financiers à court terme en monnaies étrangères.
10298	Autres placements financiers à court terme PF à l'étranger	Autres placements financiers à court terme à l'étranger.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
104	Actifs de régularisation	<i>Créances ou prétentions résultant de livraisons et de prestations fournies pendant l'exercice budgétaire, qui n'ont pas été facturées, mais qui doivent être affectées à la période comptable.</i> <i>Dépenses effectuées ou charges enregistrées avant la date de clôture du compte, qui doivent grever la période comptable suivante.</i> <i>Pour déterminer les valeurs, des estimations partielles (délimitation des impôts, régularisation de transferts, etc.) sont nécessaires.</i>
1040	Charges de personnel	<i>Régularisations du groupe par nature 30.</i>
10400	Régularisation charges de personnel	
1041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	<i>Régularisations du groupe par nature 31.</i>
10410	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation	
1042	Impôts	<i>Impôts à recouvrer, non facturés.</i> <i>Régularisations du groupe par nature 40.</i>
10420	Régularisation impôts	
1043	Transferts du compte de résultats	<i>Régularisations des charges et des revenus des groupes par nature 36, 37 et 46, 47.</i>
10430	Régularisation transferts du compte de résultats	
1044	Charges financières/revenus financiers	<i>Intérêts actifs et passifs (intérêts courus en tout genre), régularisations des groupes par nature 34 et 44.</i>
10440	Régularisation charges financières/revenus financiers	
1045	Autres revenus d'exploitation	<i>Régularisations des groupes par nature 41, 42 et 43.</i>
10450	Régularisation autres revenus d'exploitation	
1046	Actifs de régularisation, compte des investissements	<i>Régularisations des groupes par nature 5 et 6.</i>
10460	Actifs de régularisation, compte des investissements	
1049	Autres actifs de régularisation, compte de résultats	<i>Régularisations des groupes par nature 38 Charges extraordinaires et 48 Revenus extraordinaires (il est cependant très peu probable que les charges extraordinaires ou les revenus extraordinaires doivent être régularisés).</i>
10490	Régularisation charges et revenus extraordinaires	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	<i>Marchandises et matériel nécessaires à la fourniture des prestations.</i>
1060	Articles de commerce	<i>Marchandises et objets destinés au commerce, qui seront vendus en l'état. Le matériel de bureau figure uniquement comme stocks si le service en fait commerce (centrale du matériel).</i>
10600	Compte général	<i>Les stocks d'articles de commerce des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.</i>
10601	Approvisionnement en eau	
10602	Traitement des eaux usées	
10603	Gestion des déchets	<i>Compte actif négatif.</i>
10604	Entreprise électrique	
1061	Matières premières et auxiliaires	<i>Matériel et marchandises qui sont traités ou consommés au cours du processus de fabrication ou de la fourniture des prestations (p. ex. fournitures).</i>
10610	Compte général	<i>Les matières premières et auxiliaires des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
10611	Approvisionnement en eau	
10612	Traitement des eaux usées	
16013	Gestion des déchets	
10614	Entreprise électrique	
1062	Produits semi-finis et finis	<i>Produits de fabrication propre qui sont finis ou partiellement finis et destinés à la vente ou à l'usage propre.</i>
10620	Compte général	<i>Les produits semi-finis et finis des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.</i>
1063	Travaux en cours	<i>Travaux commencés en relation avec une prestation ou une mission pour des tiers qui ne seront facturés qu'une fois achevés. Il peut s'agir d'ouvrages ou de prestations de services. Prendre en considération la différenciation par rapport aux actifs de régularisation.</i>
10630	Compte général	<i>Les travaux en cours des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.</i>
10631	Approvisionnement en eau	
10632	Traitement des eaux usées	
10633	Gestion des déchets	
10634	Entreprise électrique	
1068	Avances et acomptes versés	<i>Paiements effectués avant échange de prestations. Lorsque la prestation est effectuée, reporter sur les comptes matériels appropriés.</i>
10680	Compte général	<i>Les avances et acomptes versés par des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.</i>
10681	Approvisionnement en eau	
10682	Traitement des eaux usées	
10683	Gestion des déchets	
10684	Entreprise électrique	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
107	Placements financiers à long terme	<i>Placements financiers d'une durée supérieure à un an. Reporter les placements financiers d'une durée résiduelle inférieure à un an sur le groupe par nature 102. L'évaluation a lieu à la valeur du marché; pour cette raison, aucun compte de réévaluation n'est tenu.</i>
1070	Actions et parts sociales	<i>Participations en tout genre (actions, titres de participation, parts de fonds de placement, bons de jouissance, parts sociales de sociétés coopératives, etc.).</i>
10700	Actions	
10701	Parts de fonds de placement	
10702	Parts sociales	
10707	Actions et parts sociales en monnaies étrangères	
10708	Actions et parts sociales (étranger)	
1071	Placements à intérêts	<i>Obligations, hypothèques, prêts, etc. à intérêt variable et à intérêt fixe, d'une durée (résiduelle) supérieure à un an.</i>
10710	Prêts à long terme PF	<i>Prêts à long terme à des destinataires en Suisse d'une durée (résiduelle) supérieure à un an.</i>
10711	Placements à intérêts à long terme PF	<i>Placements à intérêts à long terme en Suisse d'une durée (résiduelle) supérieure à un an. Obligations, bons de caisse.</i>
10717	Prêts et placements à intérêts à long terme PF en monnaies étrangères	<i>Prêts et placements à intérêts à long terme en monnaies étrangères d'une durée (résiduelle) supérieure à un an.</i>
10718	Prêts et placements à intérêts à long terme PF (étranger)	<i>Prêts à long terme à des destinataires à l'étranger et placements à intérêts à long terme à l'étranger d'une durée (résiduelle) supérieure à un an.</i>
1072	Créances à long terme	<i>Créances sur plusieurs années provenant de livraisons et de prestations envers des tiers. Reporter les créances d'une durée résiduelle inférieure à un an sur le groupe par nature 1010. Les créances pas encore facturées à la fin de l'année sont portées au bilan comme actifs de régularisation (104)</i>
10720	Créances à long terme PF résultant de livraisons et de prestations	<i>Créances d'une durée (résiduelle) supérieure à un an, résultant de livraisons et de prestations envers des tiers.</i>
1079	Autres placements financiers à long terme	<i>Tous les placements financiers à long terme qui ne sont pas comptabilisés dans les comptes 1070 à 1072.</i>
10790	Autres placements financiers à long terme	
10797	Autres placements financiers à long terme en monnaies étrangères	
10798	Autres placements financiers à long terme à l'étranger	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger

Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
108	Immobilisations corporelles PF	L'évaluation a lieu aux valeurs vénales; pour cette raison, aucun compte de réévaluation n'est tenu.
1080	Terrains PF	Terrains non bâtis, y.c. terrains agricoles, acquisition de réserve de terrain, terrains détenus pour la compensation en nature et terrains similaires. Terrains cédés en droit de superficie.
10800	Terrains PF	
10801	Terrains PF avec droits de superficie	
1084	Bâtiments PF	Biens-fonds, terrains compris, détenus à des fins de placement ou pour une revente dans le cadre de la politique d'implantation. Biens-fonds qui ne sont plus nécessaires pour des tâches publiques (déclassement).
10840	Bâtiments PF	
10841	Parts de propriété foncière	p.ex. propriété par étages.
1086	Biens meubles PF	Véhicules et appareils détenus exclusivement pour l'exploitation et l'entretien du patrimoine financier. Bétail d'exploitations agricoles.
10860	Biens meubles PF	
1087	Installations en construction PF	Inscription à l'actif des investissements annuels dans le patrimoine financier avant l'utilisation de l'installation.
10870	Installations en construction PF	
1088	Avances PF	Paiements anticipés pour des investissements dans le patrimoine financier, avant qu'une contrepartie ne soit fournie.
10880	Avances pour des investissements PF	
1089	Autres immobilisations corporelles PF	Immobilisations corporelles du PF qui ne peuvent être attribuées à aucun autre compte matériel.
10890	Autres immobilisations corporelles PF	
109	Créances envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	Les financements spéciaux et les fonds nécessitent une base légale. Ils sont affectés aux capitaux de tiers ou au capital propre.
1090	Créances envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	Découverts cumulés des financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers. Dans le cas des financements spéciaux, des émoluments ou taxes déterminés ayant un rapport causal avec l'utilisation sont affectés par la loi.
10900	Créances envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	
1091	Créances envers les fonds des capitaux de tiers	Découverts cumulés des fonds enregistrés comme capitaux de tiers. Dans le cas des fonds, des revenus ou des fonds publics communs sans rapport causal avec l'utilisation sont en règle générale affectés par la loi.
10910	Créances envers des capitaux de tiers	
1092	Créances envers les legs et fondations des capitaux de tiers	Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers. Le compte du bilan 2092 présente un solde à l'actif. Dans la mesure où les legs et fondations sont affectés à un but spécifique, il n'y a pas de compensation possible avec d'autres legs et fondations présentant un solde au passif. Un solde à l'actif doit être résorbé aussi vite que possible.
1093	Créances envers les autres capitaux étrangers affectés	Le compte au bilan 2093 présente un solde à l'actif.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
14	Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif comprend tous les actifs servant directement à l'exécution des tâches publiques. Les entrées dans le patrimoine administratif peuvent uniquement avoir lieu par une inscription à l'actif à partir du compte des investissements. Les diminutions ont lieu par amortissement (planifié ou non planifié) et par report dans le patrimoine financier en cas d'aliénation ou de déclassement.
140	Immobilisations corporelles PA	Un compte «Réévaluations...» est affecté à chaque groupe par nature à 4 chiffres en tant que compte actif négatif. Les valeurs d'acquisition initiales sont conservées dans le bilan interne; les valeurs brutes doivent être indiquées en annexe dans le tableau des immobilisations. Si la comptabilité des immobilisations est tenue, un compte de réévaluation est tenu pour chaque immobilisation
1400	Terrains PA	Terrains non bâtis (espaces verts, parcs, biotopes et géotopes, surfaces agricoles, etc.); terrains bâtis (immeubles administratifs, installations sportives, etc.) sans terrains pour les routes, chemins et ponts [1401] ainsi que pour l'aménagement des cours d'eau [1402], forêts [1405] et alpages [1409]. Terrains cédés en droit de superficie. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 510: inscription au passif à partir du groupe par nature 600
14000	Compte général	Les terrains des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14001	Approvisionnement en eau	
14002	Traitement des eaux usées	
14003	Gestion des déchets	
14004	Entreprise électrique	
1401	Routes et voies de communication PA	Surfaces ouvertes au trafic général, y compris les terrains des surfaces routières. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 501: inscription au passif à partir du groupe par nature 601.
14010	Compte général	
1402	Aménagement des cours d'eau PA	Endiguement des rives, protection contre les crues des cours d'eau et des lacs, terrains compris; les étendues d'eau à proprement parler (lacs, rivières, etc.) ne sont pas des immobilisations corporelles. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 502: inscription au passif à partir du groupe par nature 602.
14020	Compte général	

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.****En général:** CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger**Abréviations:** RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
1403	Autres ouvrages de génie civil PA	Séparer les installations d'épuration, les canalisations, les décharges, les installations d'alimentation en eau, les paravalanches, etc. par un compte détaillé. Les terrains parcellisés doivent être portés au bilan sous le compte 1400 Terrains PA non bâtis. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 503; inscription au passif à partir du groupe par nature 603.
14030	Compte général	Les ouvrages de génie civil des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14031	Approvisionnement en eau	
14032	Traitement des eaux usées	
14033	Gestion des déchets	
14034	Entreprise électrique	
1404	Bâtiments PA	Bâtiments en tout genre, équipements compris (chauffage, technique du bâtiment, installations, etc.), mais sans mobilier. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 504; inscription au passif à partir du groupe par nature 604.
14040	Compte général	Les terrains bâtis des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14041	Approvisionnement en eau	
14042	Traitement des eaux usées	
14043	Gestion des déchets	
14044	Entreprise électrique	
1405	Forêts PA	Forêts, terrains compris. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 505; inscription au passif à partir du groupe par nature 605.
14050	Compte général	
1406	Biens meubles PA	Véhicules, appareils, machines, installations, matériel informatique, etc. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 506; inscription au passif à partir du groupe par nature 606.
14060	Compte général	Les biens meubles des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14061	Approvisionnement en eau	
14062	Traitement des eaux usées	
14063	Gestion des déchets	
14064	Entreprise électrique	
1407	Installations en construction PA	Inscription à l'actif des investissements annuels dans le patrimoine administratif avant utilisation des installations. Au début de l'utilisation, un report pendant l'année est effectué sur le compte du bilan approprié.
14070	Compte général	Les installations en construction des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14071	Approvisionnement en eau	
14072	Traitement des eaux usées	
14073	Gestion des déchets	
14074	Entreprise électrique	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
1409	Autres immobilisations corporelles PA	<i>Alpages, etc.</i> <i>Inscription à l'actif des dépenses d'investissement saisies dans le groupe par nature 509; inscription au passif à partir du groupe par nature 609.</i>
14090	Compte général	<i>Les autres immobilisations corporelles des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
14091	Approvisionnement en eau	
14092	Traitement des eaux usées	
14093	Gestion des déchets	
14094	Entreprise électrique	
142	Immobilisations incorporelles PA	<i>Un compte «Réévaluations...» est affecté à chaque groupe par nature à 4 chiffres en tant que compte actif négatif. Les valeurs d'acquisition initiales sont conservées dans le bilan interne; les valeurs brutes doivent être indiquées en annexe dans le tableau des immobilisations.</i> <i>Si la comptabilité des immobilisations est tenue, un compte de réévaluation est tenu pour chaque immobilisation.</i>
1420	Logiciels PA	<i>Logiciels d'application et d'exploitation en propriété. Licences d'utilisation de logiciels de plusieurs années sur immobilisations propres.</i> <i>Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 520; inscription au passif à partir du groupe par nature 620.</i>
14200	Compte général	<i>Les logiciels des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.</i>
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	<i>Licences et droits d'utilisation de plusieurs années acquis et droits d'utilisation accordés sur des marques et des développements propres.</i> <i>Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 521; inscription au passif à partir du groupe par nature 621.</i>
14210	Compte général	<i>Les licences, droits d'utilisation et droits des marques des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.</i>
1427	Immobilisations incorporelles en cours PA	<i>Inscription, à la fin de l'exercice, d'immobilisations pas encore utilisées à l'actif à partir du groupe par nature 52 et au passif à partir du groupe par nature 63.</i>
14270	Compte général	<i>Les immobilisations incorporelles en cours des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
1429	Autres immobilisations incorporelles PA	<i>Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 529; inscription au passif à partir du groupe par nature 629.</i> <i>Niveau communal: p.ex. aménagement du territoire et des zones, plan général d'évacuation des eaux (PGEE), plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), etc.</i>
14290	Compte général	<i>Les autres immobilisations incorporelles des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
144	Prêts PA	Prêts à durée déterminée et avec obligation de remboursement. Les prêts conditionnellement remboursables au sens strict doivent être comptabilisés au bilan comme des prêts, alors que les prêts conditionnellement remboursables avec interdiction de changement d'affectation le sont en tant que subventions d'investissement dans le groupe 146. Si le remboursement est menacé, des réévaluations doivent être effectuées.
1440	Prêts à la Confédération	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 540; inscription au passif à partir du groupe par nature 640.
14400	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1441	Prêts aux cantons et aux concordats	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 541; inscription au passif à partir du groupe par nature 641.
14410	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1442	Prêts aux communes et aux associations intercommunales	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 542; inscription au passif à partir du groupe par nature 642.
14420	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1443	Prêts aux assurances sociales publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 543; inscription au passif à partir du groupe par nature 643. Les assurances sociales publiques sont: AVS, AI, APG, AC. Les institutions publiques d'assurance sociale, les caisses de compensation AVS et les caisses de chômage des cantons et des organisations professionnelles sont considérées comme entreprises publiques.
14430	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1444	Prêts aux entreprises publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 544; inscription au passif à partir du groupe par nature 644. Les entreprises publiques sont des entreprises et des institutions détenues à plus de 50 % par les pouvoirs publics, indépendamment du fait que l'entreprise accomplisse ou non des tâches publiques. Les entreprises à consolider doivent faire l'objet d'un compte détaillé.
14440	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1445	Prêts aux entreprises privées	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 545; inscription au passif à partir du groupe par nature 645. Entreprises privées du droit privé.
14450	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
1446	Prêts aux organisations privées à but non lucratif	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 546; inscription au passif à partir du groupe par nature 646. Les organisations à but non lucratif sont en règle générale exonérées d'impôts sur les bénéfices et la fortune.
14460	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1447	Prêts aux ménages	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 547; inscription au passif à partir du groupe par nature 647. Les prêts non remboursables aux ménages sont comptabilisés dans le compte de résultats sous le groupe par nature 3637.
14470	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1448	Prêts à l'étranger	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 548; inscription au passif à partir du groupe par nature 648.
14480	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCC0 = compte général; CCCC1 = eau potable; CCCC2 = eaux usées; CCCC3 = déchets; CCCC4 = entrepr. électrique; CCCC7 = monnaies étrangères; CCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
145	Participations, capital social PA	Participations en tout genre, qui justifient des droits de propriété (copropriété). Les participations sont comptabilisées et inscrites à l'actif indépendamment d'une limite d'investissement éventuelle dans le compte des investissements.
1451	Participations aux cantons et aux concordats	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 551; inscription au passif à partir du groupe par nature 651. Participations (capital social) aux concordats et autres institutions dont la responsabilité commune appartient aux cantons et qui ne relèvent pas des entreprises de droit public. Mais pas de contributions d'investissements aux institutions exploitées en commun.
14510	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1452	Participations aux communes et aux associations intercommunales	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 552; inscription au passif à partir du groupe par nature 652. Participation (capital social) aux associations intercommunales et autres institutions dont la responsabilité commune appartient aux communes.
14520	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1454	Participations aux entreprises publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 554; inscription au passif à partir du groupe par nature 654. Banque nationale, banques cantonales, Swisslos, Loterie Romande, institutions d'assurance sociale, entreprises détenues à plus de 50 % par les pouvoirs publics. Séparer les entités à consolider par un compte détaillé.
14540	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1455	Participations aux entreprises privées	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 555; inscription au passif à partir du groupe par nature 655. Entreprises privées du droit privé.
14550	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1456	Participations aux organisations privées à but non lucratif	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 556; inscription au passif à partir du groupe par nature 656. Les organisations privées à but non lucratif sont en général exonérées d'impôts.
14560	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1458	Participations à l'étranger	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 558; inscription au passif à partir du groupe par nature 658.
14580	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
146	Subventions d'investissement	<i>Contributions d'investissement. Un compte détaillé des rectifications doit être tenu (poste négatif) en vue de l'établissement, en annexe, du tableau des immobilisations. Les prêts conditionnellement remboursables avec interdiction de changement d'affectation doivent être portés au bilan à titre de subventions d'investissement. La différence entre la valeur comptable et la valeur nominale est présentée comme avoir conditionnel tant que s'applique la clause interdisant tout changement d'affectation.</i>
1460	Subventions d'investissements à la Confédération	<i>Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe par nature 560; inscription au passif à partir du groupe par nature 660.</i>
14600	Compte général	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
1461	Subventions d'investissements aux cantons et aux concordats	<i>Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe par nature 561; inscription au passif à partir du groupe par nature 661.</i>
14610	Compte général	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
1462	Subventions d'investissements aux communes et aux associations intercommunales	<i>Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe par nature 562; inscription au passif à partir du groupe par nature 662.</i>
14620	Compte général	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
14621	Approvisionnement en eau	
14622	Traitement des eaux usées	
14623	Gestion des déchets	
14624	Entreprise électrique	
1463	Subventions d'investissements aux assurances sociales publiques	<i>Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe par nature 563; inscription au passif à partir du groupe par nature 663.</i>
14630	Compte général	
1464	Subventions d'investissements aux entreprises publiques	<i>Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe par nature 564; inscription au passif à partir du groupe par nature 664.</i>
14640	Compte général	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
14641	Approvisionnement en eau	
14642	Traitement des eaux usées	
14643	Gestion des déchets	
14644	Entreprise électrique	
1465	Subventions d'investissements aux entreprises privées	<i>Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe par nature 565; inscription au passif à partir du groupe par nature 665.</i>
14650	Compte général	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
14651	Approvisionnement en eau	
14652	Traitement des eaux usées	
14653	Gestion des déchets	
14654	Entreprise électrique	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
1466	Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif	<i>Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe par nature 566; inscription au passif à partir du groupe par nature 666.</i>
14660	Compte général	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
14661	Approvisionnement en eau	
14662	Traitement des eaux usées	
14663	Gestion des déchets	
14664	Entreprise électrique	
1467	Subventions d'investissements aux ménages privés	<i>Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe par nature 567; inscription au passif à partir du groupe par nature 667.</i>
14670	Compte général	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
14671	Approvisionnement en eau	
14672	Traitement des eaux usées	
14673	Gestion des déchets	
14674	Entreprise électrique	
1468	Subventions d'investissements à l'étranger	<i>Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe par nature 568; inscription au passif à partir du groupe par nature 668.</i>
14680	Compte général	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
14681	Approvisionnement en eau	
14682	Traitement des eaux usées	
14683	Gestion des déchets	
14684	Entreprise électrique	
1469	Subventions d'investissements aux installations en construction	<i>Inscription à l'actif à partir de tous les groupes par nature 56x; inscription au passif à partir de tous les groupes par nature 66x, lorsque l'installation financée n'a pas encore été utilisée.</i>
14690	Compte général	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.</i>
14691	Approvisionnement en eau	
14692	Traitement des eaux usées	
14693	Gestion des déchets	
14694	Entreprise électrique	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
2	PASSIF	
20	Capitaux de tiers	
200	Engagements courants	Engagements provenant de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles en l'espace d'un an.
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	Créances de tiers provenant de l'achat ou de l'utilisation de marchandises, de matériel ou de prestations de services.
20000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	
20000.01	Créanciers en général	
20000.80	Créanciers, compte de correction	p.ex. paiements retournés
2001	Comptes courants avec des tiers	Engagements occasionnés par compensation réciproque avec des tiers (sans comptes postaux ou bancaires). Les comptes courants avec solde débiteur sont portés au bilan sous le groupe par nature 1001. Tenir les comptes courants internes et les comptes courants avec partenaires à consolider sous le groupe par nature 2005
20010	Comptes courants avec tiers, compte général	p.ex. pour des engagements sur la base des décomptes d'impôt.
20010.01	Compte courant avec le canton	
20010.02	Compte courant avec d'autres collectivités publiques	
20011	Comptes courants avec les assurances sociales	Compte de compensation pour les contributions de l'employeur et les cotisations des salariés.
20012	Engagements envers d'autres communes et des particuliers résultant de répartitions fiscales	
20018	Comptes courants avec des tiers à l'étranger	
2002	Impôts	Remboursement d'impôts, dette fiscale (p.ex. TVA). Comptabiliser les engagements résultants de répartitions fiscales dans le compte 20012.
20020	Remboursements d'impôts communaux généraux	Remboursements selon le décompte d'impôt. Les créances fiscales selon le décompte d'impôt doivent être portées au bilan sous le compte 10120.
20020.01	Remboursements d'impôts communaux généraux	Un compte détaillé séparé peut être tenu pour chaque année fiscale.
20022	Dettes fiscales de la TVA	Dettes fiscales de la TVA. Comptabiliser l'impôt préalable de la TVA dans le compte 10192.
20022.10	TVA, approvisionnement en eau	
20022.20	TVA, traitement des eaux usées	
20022.30	TVA, gestion des déchets	
20022.40	TVA, entreprise électrique	
2003	Acomptes de tiers reçus	Acomptes de tiers avant qu'une prestation ne soit fournie. Une fois la prestation fournie, effectuer un report sur le compte matériel approprié. A ne pas confondre avec les dépôts (groupe par nature 2006).
20030	Acomptes de tiers reçus	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
2004	Engagements de transfert	Droits de transfert exigés ou acquis. Comptabiliser les droits de transfert éventuels en tant que passifs de régularisation dans le groupe par nature 2043.
20040	Engagements de transfert	Contre-écriture sur le groupe par nature 36.
2005	Comptes courants internes	Comptes de gestion, de transfert et de compensation, comptes courants avec services de la même collectivité publique ou avec des entités à consolider entièrement (séparés par un compte détaillé pour raison de consolidation). Les comptes doivent être soldés si possible avant la clôture des comptes.
20050	Comptes courants avec entités à consolider	
20050.01	Compte courant, établissements communaux	Établissements communaux sans personnalité juridique propre.
20050.02	Compte courant, foyer pour personnes âgées	Foyer pour personnes âgées propre à la commune.
20051	Compte de compensation, impôts cantonaux et communaux ordinaires	Compte commun pour les paiements et remboursements d'impôts (intérêts compris). Au besoin, des sous-comptes séparés peuvent être tenus pour les différentes années fiscales.
20051.15	Compte de compensation, impôts 2015	
20051.16	Compte de compensation, impôts 2016	
20051.17	Compte de compensation, impôts 2017	
20051.18	Compte de compensation, impôts 2018	
20052	Comptes de compensation, autres impôts	Impôt à la source, imputation forfaitaire, impôt fédéral.
20053	Compte de compensation, salaires	
20054	Comptes de compensation, opérations de paiement	
20054.01	Compte de compensation, paiements DTA	
20054.02	Compte de compensation, paiements BVR	
20055	Autres comptes de compensation	
2006	Dépôts et cautions	Fonds acceptés en vue de leur conservation ou en garantie de prétentions éventuelles (p. ex. garanties de construction, cautionnements en espèces, cautions judiciaires, concours, dépôts pour clés).
20060	Dépôts et cautions	
20061	Dépôts pour les impôts sur les gains immobiliers	
20062	Dépôts pour l'entretien des tombes	Dépôts destinés à garantir et à financer l'entretien des tombes.
20063	Garanties de construction	
20064	Administration des salaires et des rentes	Observer les dispositions relatives à la protection des données lors des évaluations!
2009	Autres engagements courants	Donations qui ne sont pas comptabilisées en tant que legs avec compte propre, successions en cours (la collectivité publique est l'héritière légale), ordres de paiement en cours (versements qui ne peuvent pas être affectés aux bénéficiaires), etc.
20090	Autres engagements courants	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger

Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
201	Engagements financiers à court terme	<i>Engagement provenant des opérations de financement d'une durée d'un an au maximum.</i>
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	<i>Crédits-relais, financements ou autres emprunts d'argent aux banques, courtiers, banques postales, etc. Si les comptes postaux et bancaires des groupes par nature 1001 et 1002 présentent des soldes créanciers à la fin de l'exercice, ces soldes doivent être reportés sur le groupe par nature 2010.</i>
20101	Engagements à court terme envers La Poste	
20102	Engagements à court terme envers des banques	
20103	Engagements à court terme envers d'autres établissements de crédit	
20107	Engagements à court terme envers des établissements de crédit en monnaies étrangères	
20108	Engagements à court terme envers des établissements de crédit à l'étranger	
2011	Engagements envers les collectivités publiques et les associations intercommunales	<i>Emprunts (dettes) auprès de collectivités publiques, d'entreprises publiques et d'assurances sociales publiques.</i>
20110	Engagements à court terme envers les collectivités et les associations intercommunales	<i>A un an au plus.</i>
2012	Engagements envers des entités consolidées	<i>Emprunts (dettes) auprès d'entités à consolider.</i>
20120	Engagements à court terme envers des entités consolidées	<i>A un an au plus.</i>
2013	Engagements envers des entités indépendantes	<i>Emprunts (dettes) auprès d'entités de la collectivité qui ne sont pas consolidées.</i>
20130	Engagements à court terme envers des entités indépendantes	<i>A un an au plus.</i>
2014	Part à court terme d'engagements à long terme	<i>Un engagement à long terme doit être extourné la dernière année de sa validité. Tranches d'amortissement d'engagements à long terme exigibles en l'espace d'un an.</i>
20140	Part à court terme d'hypothèques	<i>Remboursements ou tranches d'amortissement d'hypothèques exigibles en l'espace d'un an.</i>
20141	Part à court terme de reconnaissances de dettes	<i>Remboursements de reconnaissances de dettes exigibles en l'espace d'un an.</i>
20142	Part à court terme de bons de caisse	<i>Remboursements de bons de caisse exigibles en l'espace d'un an.</i>
20143	Part à court terme d'emprunts	<i>Remboursements d'emprunts exigibles en l'espace d'un an.</i>
20144	Part à court terme de prêts à long terme	<i>Remboursements ou tranches d'amortissement de prêts à long terme exigibles en l'espace d'un an.</i>
2015	Part à court terme des dettes de leasing à long terme	<i>Quote-part issue de contrats de leasing financier à long terme, exigible en l'espace d'une année. Les engagements provenant des contrats de leasing opérationnels ne sont pas inscrits au bilan, ils doivent être mis au même niveau que les contrats de location.</i>
20150	Part à court terme des dettes de leasing à long terme	
2019	Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	<i>Engagements financiers à court terme non inscrits dans les groupes par nature 2010 à 2018.</i>
20190	Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
204	Passifs de régularisation (RG)	<i>Engagements provenant de livraisons et de prestations dont la collectivité a bénéficié au cours de l'exercice budgétaire, qui n'ont pas été facturées, mais qui doivent être affectées à la période comptable. Revenus ou recettes facturés avant la date de clôture du compte, qui doivent être crédités dans la période comptable suivante. Pour déterminer les valeurs, des estimations partielles (régularisation de transferts, etc.) sont nécessaires.</i>
2040	Charges de personnel	<i>Régularisations du groupe par nature 30.</i>
20400	RG charges de personnel	
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	<i>Régularisations du groupe par nature 31.</i>
20410	RG charges de biens, services et autres charges d'exploitation	
2042	Impôts	<i>Paiements anticipés pour la période fiscale suivante. Régularisations du groupe par nature 40.</i>
20420	RG impôts	
2043	Transferts du compte de résultats	<i>Régularisations des charges et des revenus des groupes par nature 36, 37 et 46, 47.</i>
20430	RG transferts du compte de résultats	
2044	Charges financières/revenus financiers	<i>Régularisations des groupes par nature 34 et 44.</i>
20440	RG charges financières/revenus financiers	
2045	Autres revenus d'exploitation	<i>Régularisations des groupes par nature 41, 42 et 43.</i>
20450	RG autres revenus d'exploitation	
2046	Passifs de régularisation, compte des investissements	<i>Régularisations des groupes par nature 5 et 6.</i>
20460	Passifs de régularisation, compte des investissements	
2049	Autres passifs de régularisation, compte de résultats	<i>Régularisations des groupes par nature 38 Charges extraordinaires et 48 Revenus extraordinaires (il est cependant très peu probable que les charges extraordinaires ou les revenus extraordinaires doivent être régularisés).</i>
20490	RG charges et revenus extraordinaires	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
205	Provisions à court terme	Sortie de fonds probable ou attendue dans la période comptable suivante en raison d'un événement situé dans le passé.
2050	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires du personnel	Soldes de vacances, d'heures supplémentaires et de l'horaire mobile, comptes courants heures enseignants, etc. Avoir d'heures qui ne sont pas utilisées au cours de l'année suivante, voir groupe par nature 2081.
20500	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires du personnel	
2051	Provisions à court terme pour autres droits du personnel	Indemnités de départ, maintien de la rémunération, plans sociaux, litiges relevant du droit du personnel (action salariale), etc.
20510	Provisions à court terme pour autres droits du personnel	
2052	Provisions à court terme pour procès	Honoraires d'avocat, incluant le montant du dommage et les dépens éventuels.
20520	Provisions à court terme pour procès	
2053	Provisions à court terme pour dommages non assurés	Dommages matériels et responsabilité de l'Etat. Le dommage doit avoir eu lieu avant la date de clôture du compte. Aucune provision pour d'autres dommages matériels survenant éventuellement ne peut être constituée car celle-ci aurait le caractère de réserves latentes. La dépréciation de l'objet endommagé ou détruit doit être comptabilisée en tant qu'«amortissement des immobilisations corporelles non planifié» sous le groupe par nature 3301
20530	Provisions à court terme pour les dommages non assurés	
2054	Provisions à court terme pour cautions et garanties	En cas de cautionnements et de contrats de garantie, une obligation de paiement doit être probable. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautionnements et les garanties doivent être présentés en annexe en tant qu'engagements conditionnels.
20540	Provisions à court terme pour cautions et garanties	
2055	Provisions à court terme pour autres activités d'exploitation	Provisions pour une garantie ou des prestations de réfection probables provenant de l'activité d'exploitation de la collectivité publique. Risques provenant des engagements d'achat si ceux-ci ne peuvent être remplis.
20550	Provisions à court terme pour autre activité d'exploitation	
2056	Provisions à court terme pour engagements de prévoyance	Risques provenant de conventions de prévoyance dont découlent des prestations qui deviennent exigibles au cours de la période comptable suivante.
20560	Provisions à court terme pour engagements de prévoyance	
2057	Provisions à court terme pour charges financières	Risques provenant d'opérations en rapport avec le patrimoine financier ou le patrimoine administratif qui deviendront probablement des charges financières.
20570	Provisions à court terme pour charges financières	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger

Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
2058	Provisions à court terme du compte des investissements	<i>Comptes détaillés pour chaque compte. En cas d'immobilisations corporelles, des provisions peuvent être comptabilisées, lorsque l'objet est utilisé, pour des réserves de garantie et des coûts de remise en état.</i>
20580	Provisions à court terme pour des immobilisations corporelles du compte des investissements	
20581	Provisions à court terme pour des investissements pour le compte de tiers	
20582	Provisions à court terme pour des immobilisations incorporelles	
20586	Provisions à court terme pour des subventions d'investissements	
20588	Provisions à court terme pour des investissements extraordinaires	
2059	Autres provisions à court terme	<i>Paiements probables dans la période comptable suivante pour des risques qui ne sont pas contenus dans les groupes par nature 2050 à 2058.</i>
20590	Autres provisions à court terme	
206	Engagements financiers à long terme	<i>Engagements provenant des opérations de financement d'une durée supérieure à un an.</i>
2060	Hypothèques	<i>Dettes sous forme d'emprunts ou reconnaissances de dettes garanties par gage immobilier.</i>
20600	Hypothèques	
20608	Hypothèques, créancier étrangers	
2062	Bons de caisse	
20620	Bons de caisse	
20628	Bons de caisse, créanciers étrangers	
2063	Emprunts	<i>Emprunts collectifs de la commune auprès de la Centrale d'émission des communes suisses (CCS) ou autres; emprunts de l'Etat, autres emprunts publics ou privés.</i>
20630	Emprunts	
20638	Emprunts, créanciers étrangers	
2064	Emprunts, reconnaissances de dettes	<i>Également emprunts conditionnellement remboursables au sens strict. Une part remboursable dans les 360 jours est enregistrée dans le groupe de compte 2014 Parts à court terme d'engagements à long terme.</i>
20640	Prêts à long terme	
20648	Prêts à long terme, créanciers étrangers	
2067	Contrats de leasing	
20670	Contrats de leasing à long terme	
20678	Contrats de leasing à long terme avec l'étranger	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCC0 = compte général; CCCC1 = eau potable; CCCC2 = eaux usées; CCCC3 = déchets; CCCC4 = entrepr. électrique; CCCC7 = monnaies étrangères; CCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
2068	Subventions d'investissements inscrites au passif	<i>Le groupe par nature 2068 est utilisé uniquement si des contributions d'investissement reçues sont portées au passif. Si l'investissement net est porté à l'actif, le groupe par nature est supprimé. Statistique financière: séparer la provenance par un compte détaillé: de la Confédération, des cantons, des communes, des entités consolidées; de tiers.</i>
20680	Subventions d'investissements de la Confédération inscrites au passif	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales inscrites au passif doivent être comptabilisées dans des sous-comptes séparés.</i>
20681	Subventions d'investissements des cantons et des concordats inscrites au passif	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales inscrites au passif doivent être comptabilisées dans des sous-comptes séparés.</i>
20681.01	Compte général	<i>Exemples de sous-comptes des domaines éventuellement subventionnés.</i>
20681.10	Approvisionnement en eau	
20681.20	Traitement des eaux usées	
20681.30	Elimination des déchets	
20681.40	Entreprise électrique	
20682	Subventions d'investissements des communes et des associations intercommunales inscrites au passif	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales inscrites au passif doivent être comptabilisées dans des sous-comptes séparés.</i>
20683	Subventions d'investissements des assurances sociales publiques inscrites au passif	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales inscrites au passif doivent être comptabilisées dans des sous-comptes séparés.</i>
20684	Subventions d'investissements des entreprises publiques inscrites au passif	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales inscrites au passif doivent être comptabilisées dans des sous-comptes séparés.</i>
20685	Subventions d'investissements des entreprises privées inscrites au passif	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales inscrites au passif doivent être comptabilisées dans des sous-comptes séparés.</i>
20686	Subventions d'investissements d'organisations privées à but non lucratif inscrites au passif	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales inscrites au passif doivent être comptabilisées dans des sous-comptes séparés.</i>
20687	Subventions d'investissements de ménages privés inscrites au passif	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales inscrites au passif doivent être comptabilisées dans des sous-comptes séparés.</i>
20688	Subventions d'investissements de l'étranger inscrites au passif	<i>Les subventions d'investissements des entreprises communales inscrites au passif doivent être comptabilisées dans des sous-comptes séparés.</i>
2069	Autres engagements financiers à long terme	
20690	Autres engagements financiers à long terme	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
208	Provisions à long terme	Sortie de fonds probable ou attendue au cours d'une période comptable ultérieure en raison d'un événement situé dans le passé.
2081	Provisions pour prétentions à long terme du personnel	Prétentions non compensées dans l'année suivante (p.ex. crédit d'heures pour congés sabbatiques ou retraite anticipée).
20810	Provisions pour prétentions à long terme du personnel	
2082	Provisions à long terme pour procès	Honoraires d'avocat, incluant le montant du dommage et les dépens éventuels, qui ne deviennent probables qu'au cours d'une période comptable ultérieure.
20820	Provisions à long terme pour procès	
2083	Provisions à long terme pour dommages non assurés	Le dommage doit avoir eu lieu avant la date de clôture du compte et la sortie de fonds pour l'indemnisation du dommage au profit de tiers a lieu au cours d'une période comptable ultérieure. Aucune provision pour d'autres dommages matériels survenant éventuellement ne peut être constituée car celle-ci aurait le caractère de réserves latentes. La dépréciation de l'objet endommagé ou détruit doit être comptabilisée en tant qu'«amortissement des immobilisations corporelles non planifié» sous le groupe par nature 3301.
20830	Provisions à long terme pour dommages non assurés	
2084	Provisions à long terme pour cautions et garanties	En cas de cautionnements et de contrats de garantie, une obligation de paiement au cours d'une période comptable ultérieure doit être probable. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautionnements et les garanties doivent être présentés en annexe en tant qu'engagements conditionnels.
20840	Provisions à long terme pour cautions et garanties	
2085	Provisions à long terme provenant d'une autre activité d'exploitation	Provisions pour une garantie ou des prestations de réfection probables provenant de l'activité d'exploitation de la collectivité publique, qui conduisent à une sortie de fonds uniquement au cours d'une période comptable ultérieure. Risques provenant des engagements d'achat si ceux-ci ne peuvent être remplis, qui conduisent à une sortie de fonds uniquement au cours d'une période comptable ultérieure.
20850	Provisions à long terme provenant d'une autre activité d'exploitation	
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	Rentes transitoires pour préretraités jusqu'à l'âge ordinaire de l'AVS, pour autant qu'une convention ait été conclue à cet égard. En cas d'existence d'un plan d'assainissement, sont prises en compte les provisions pour les cotisations d'assainissement des employeurs jusqu'à concurrence du taux de couverture légal.
20860	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	
2087	Provisions à long terme pour charges financières	Risques provenant d'opérations en rapport avec le patrimoine financier ou le patrimoine administratif qui deviendront probablement des charges financières au cours d'une période comptable ultérieure.
20870	Provisions à long terme pour charges financières	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
2088	Provisions à long terme du compte des investissements	En cas d'immobilisations corporelles, des provisions peuvent être comptabilisées, lorsque l'objet est utilisé, pour des réserves de garantie et des coûts de remise en état.
20880	Provisions à long terme pour des immobilisations corporelles du compte des investissements	
20881	Provisions à long terme pour des investissements pour le compte de tiers	
20882	Provisions à long terme pour des immobilisations incorporelles	
20886	Provisions à long terme pour des subventions d'investissements	
20888	Provisions à long terme pour des investissements extraordinaires	
2089	Autres provisions à long terme du compte de résultats	Provisions pour risques qui ne peuvent pas être saisies dans les groupes par nature 2080 à 2088.
20890	Autres provisions à long terme du compte de résultats	
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	Les financements spéciaux et les fonds nécessitent une base légale. Ils sont affectés aux capitaux de tiers ou au capital propre.
2090	Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	Excédents de revenus cumulés des financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers. Dans le cas des financements spéciaux, des émoluments ou taxes déterminés ayant un rapport causal avec l'utilisation sont affectés par la loi.
20900	Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	Excédents de revenus cumulés des fonds enregistrés comme capitaux de tiers. Dans le cas des fonds, des revenus ou des fonds publics communs sans rapport causal avec l'utilisation sont en règle générale affectés par la loi. Tenir un compte détaillé pour chaque fonds.
20910	Taxes compensatoires pour locaux de la protection civile	
2092	Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers	Legs et fondations sans personnalité juridique (legs, dons de tiers à but déterminé) enregistrés sous capitaux de tiers.
20920	Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers	
2093	Engagements envers les autres capitaux étrangers affectés	Fonds de tiers et autres capitaux étrangers affectés (contribution de recherche venant de privés et d'institutions de promotion de la recherche, crédits FNS, contribution de recherche de l'UE; dons et donations sous conditions et dont le capital peut être entièrement utilisé (= différence avec les legs).
20930	Engagements envers les autres capitaux étrangers affectés	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
29	Capital propre	
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	Excédents de revenus cumulés de financements spéciaux, considérés comme capital propre. Engagements (+) ou avances (-).
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	Tenir un compte détaillé pour chaque entreprise communale.
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	
29003	Financement spécial, élimination des déchets	
29004	Financement spécial, entreprise électrique	
29004.01	Réseau électrique	
29004.02	Commerce d'électricité	
291	Fonds enregistrés sous capital propre	
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	Tenir un compte détaillé pour chaque fonds.
29100	Taxes compensatoires pour places de stationnement	
29101	Fonds forestier	
2911	Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre	Legs et fondations (legs, dons de tiers à but déterminé) enregistrés sous fortune nette
29110	Libéralités affectées	Donations affectées (fondations dépendantes), legs et successions. Tenir un compte détaillé séparé pour chaque libéralité affectée.
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	Solde de la modification du bilan par réévaluation (patrimoine administratif, créances, actifs et passifs de régularisation, engagements, provisions, contributions d'investissement inscrites au passif, etc. sans réévaluation du PF) lors du passage au MCH2.
2950	Réserve liée au retraitement	Le solde est utilisé pour diminuer les amortissements accrus en raison du patrimoine administratif revalorisé. Tenir un compte détaillé pour chaque entreprise communale.
29500	Compte général	
29501	Station de pompage	
29502	Traitement des eaux usées	
29503	Elimination des déchets	
29504	Entreprise électrique	
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	Solde de la modification du bilan par réévaluation des immobilisations corporelles et financières du patrimoine financier lors du passage au MCH2 et variations de valeur par réévaluation périodique du patrimoine financier pour éviter la volatilité ou l'influence des évaluations sur les freins à l'endettement et à la dépense.
2960	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	Réévaluation du patrimoine financier lors du passage au MCH2 et réévaluations n'exerçant pas d'effet sur les résultats des immobilisations corporelles et placements financiers dans le PF.
29600	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	
2961	Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	Variation de valeur des SWAPS et d'autres instruments financiers dérivés pendant la période afin d'éviter une volatilité excessive du compte de résultats.
29610	Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 5 + 2 chiffres; modèle: CCCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres CCCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
En général: CCCCC0 = compte général; CCCCC1 = eau potable; CCCCC2 = eaux usées; CCCCC3 = déchets; CCCCC4 = entrepr. électrique; CCCCC7 = monnaies étrangères; CCCCC8 = étranger
Abréviations: RV = réévaluation; RG = régularisation

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
298	Autres capitaux propres	
2980	Autres capitaux propres	<i>Postes ne relevant d'aucun autre groupe par nature du capital propre.</i>
29800	Autres capitaux propres	
299	Excédent ou découvert du bilan	<i>Solde provenant des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert (signe négatif), le poste reste du côté du passif.</i>
2990	Résultat annuel	<i>Résultat de l'exercice, sans le résultat des fonds enregistrés comme capital propre ni celui des legs et fondations enregistrés comme capital propre. Le solde est reporté au début du nouvel exercice sur le groupe par nature 2999.</i>
29900	Résultat annuel	
2999	Résultats cumulés des années précédentes	<i>Solde des résultats cumulés du compte de résultats.</i>
29990	Résultats cumulés des années précédentes	

Plan comptable harmonisé MCH2

—

Classification comptable

Compte de résultats

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
3	CHARGES	
30	Charges de personnel	<i>Charges qui sont fournies pour le personnel propre et les membres des autorités ainsi que prestations au personnel inactif et pour les emplois temporaires.</i>
300	Autorités et commissions	<i>Organisme choisi par un organe d'élection ou par des services administratifs compétents.</i>
3000	Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités et de commissions	<i>Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités et de commissions, des scrutateurs et des fonctionnaires du service des votations, etc. Frais de déplacement et autres frais (remboursement de frais): compte 3170 Frais de déplacement et autres frais.</i>
3001	Paiements à des membres d'autorités et de commissions (ne faisant pas partie du salaire déterminant)	<i>Paiements pour des opérations qui ne sont pas considérés comme salaire déterminant. Frais de déplacement et autres frais (remboursement de frais): compte 3170 Frais de déplacement et autres frais.</i>
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	<i>Personnel salarié, qui est assujéti au droit du personnel de la collectivité publique.</i>
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	<i>Salaires incluant les majorations pour heures supplémentaires du personnel administratif et d'exploitation. Uniquement les salaires soumis à l'AVS et les éléments ou compléments de salaire. Si un plan social est établi, comptabiliser le maintien de rémunération et les indemnités de départ sur le compte correspondant. Allocations: voir groupe par nature 304. Allocations: voir le groupe de matières 304</i>
3010.09	Remboursement de salaires du personnel administratif et d'exploitation	<i>Compte de diminution de charges. Indemnités journalières des assurances maladie et accidents, allocations pour perte de gain, allocations de maternité de la caisse de compensation.</i>
303	Travailleurs temporaires	<i>Travailleurs temporaires mis à disposition par des agences d'emploi.</i>
3030	Travailleurs temporaires	<i>Indemnités aux travailleurs temporaires pour lesquels l'AVS doit être décomptée. Ne sont pas compris: Cadre de contrats de travail à durée déterminée: groupe par nature 301. Indemnités aux agences d'emploi et aux travailleurs indépendants pour lesquels la collectivité ne doit pas décompter l'AVS: groupe par nature 313.</i>
304	Allocations	<i>Allocations sur une base légale ou pour des opérations supplémentaires, en particulier des travaux pénibles ou autres. Les allocations peuvent être éventuellement soumises à l'AVS/AC/AI/APG.</i>
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	<i>Uniquement les allocations pour enfants et les allocations de formation à la charge de la collectivité publique. Les allocations pour enfants et les allocations de formation créditées par la caisse de compensation pour allocations familiales doivent être comptabilisées dans un compte courant du bilan.</i>
3042	Indemnités de repas	<i>Indemnités pour les repas pris à l'extérieur considérées comme éléments ou compléments de salaire. Dédommagement des frais de repas: groupe par nature 3170 Frais de déplacement et autres frais.</i>
3043	Indemnités de logement	<i>Indemnités pour le logement considérées comme éléments ou compléments de salaire.</i>
3049	Autres allocations	<i>Autres allocations considérées comme éléments ou compléments de salaire pour des opérations de service comme l'allocation des planificateurs d'emploi du temps, l'allocation de danger, l'allocation pour travail en équipes, l'allocation vestimentaire, etc.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
305	Cotisations patronales	<i>Cotisations patronales aux assurances sociales et du personnel.</i>
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	<i>Cotisations patronales aux assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, AC) incluant la part de frais administratifs (sans les cotisations aux caisses de compensation pour allocations familiales).</i>
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	<i>Cotisations patronales à des caisses de pension.</i>
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	<i>Cotisations patronales aux assurances-accidents obligatoires (SUVA ou assureurs privés) et aux assurances-accidents non professionnelles, si l'employeur participe à la prime. Assurance de responsabilité du personnel.</i>
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	<i>Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales.</i>
3055	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	<i>Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie</i>
3056	Cotisations patronales pour les primes de caisses-maladie	<i>Cotisations patronales pour les primes de caisses-maladie.</i>
3059	Autres cotisations patronales	<i>Cotisations patronales aux autres assurances sociales et de prévoyance.</i>
306	Prestations de l'employeur	<i>Prestations au personnel inactif (pensions, rentes, allocations de renchérissement sur rentes, etc.)</i>
3060	Pensions	<i>Prestations de vieillesse supportées par la collectivité publique, y compris les allocations de renchérissement.</i>
3061	Rentes ou parts de rente	<i>Prestations de vieillesse supportées par la collectivité publique, y compris les allocations de renchérissement.</i>
3062	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rentes	<i>Prestations de vieillesse supportées par la collectivité publique, y compris les allocations de renchérissement.</i>
3063	Rentes d'accident et successions de rentes	<i>Rentes et successions de rentes supportées par la collectivité publique.</i>
3064	Rentes transitoires	<i>Rentes versées en cas de retraite anticipée jusqu'à ce que l'âge donnant droit aux prestations de l'AVS soit atteint.</i>
3069	Autres prestations de l'employeur	<i>Autres prestations de l'employeur en faveur du personnel inactif.</i>
309	Autres charges de personnel	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	<i>Frais de formation initiale, continue et de perfectionnement du personnel. Participations aux frais de séjours d'études et de voyages d'études du personnel, honoraires versés aux conférenciers externes et aux animateurs de cours.</i>
3091	Recrutement du personnel	<i>Frais de recrutement du personnel, comme annonces, frais de déplacement des candidats, agences de placement, évaluations, expertises graphologiques et autres.</i>
3099	Autres charges de personnel	<i>Repas de fin d'année et autres, excursions du personnel, contributions à des commissions du personnel, cadeaux au personnel (hormis les gratifications pour ancienneté de service), examens par le médecin-conseil, rabais sur chèques de voyage.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	
310	Charges de matériel et de marchandises	<i>Charges pour l'acquisition de biens de consommation, qui sont utilisés par la collectivité publique au cours de la période comptable concernée.</i>
3100	Matériel de bureau	<i>Fournitures pour le bureau et les tâches administratives, incluant les fournitures de bureautique.</i>
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	<i>Matériel d'exploitation, de consommation et de production; matériel pour le gros entretien et l'entretien courant des biens-fonds du patrimoine administratif, dont s'occupe le personnel de la collectivité; carburants, marchandises et objets destinés à la revente sauf les denrées alimentaires et les articles médicaux.</i>
3102	Imprimés, publications	<i>Frais d'impression et de copie pour les publications ou pour un usage interne, journal officiel, feuille officielle, feuille d'avis et autres bulletins de la collectivité publique, brochures publicitaires et RP, relieurs, publications spécialisées, annonces de concours et appels d'offres, journal du personnel, annonces hors recrutement du personnel, reproductions.</i>
3103	Littérature spécialisée, magazines	<i>Ouvrages spécialisés, magazines spécialisés (imprimés ou électroniques), journaux, bulletins d'information, répertoires d'adresses, recueils de lois, cartes, normes, plans, acquisitions de livres, cahiers, magazines, etc. pour les bibliothèques.</i>
3104	Matériel didactique	<i>Fournitures pour l'enseignement et la recherche.</i>
3105	Denrées alimentaires	<i>Denrées alimentaires et ingrédients, boissons, aliments pour la production de repas ou pour la revente.</i>
3106	Matériel médical	<i>Remèdes, médicaments, matériel de pansement, fournitures médicales.</i>
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	<i>Fournitures qui ne peuvent pas être affectées aux groupes par nature 3100 à 3106.</i>
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	<i>Acquisitions de biens meubles, appareils, véhicules, matériel informatique.</i>
3110	Meubles et appareils de bureau	<i>Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau (sans les ordinateurs, imprimantes, etc.), photocopieuses, appareils de reproduction.</i>
3111	Machines, appareils, véhicules, outils	<i>Acquisition d'appareils, véhicules en tout genre, machines, ustensiles et outils.</i>
3112	Vêtements, linge, rideaux	<i>Acquisitions de vêtements de travail, uniformes, vêtements pour pensionnaires et patients, rideaux, literie, linge de table.</i>
3113	Matériel informatique	<i>Acquisition d'appareils TI, périphériques, imprimantes, composants réseau, pièces de rechange.</i>
3115	Bétail	<i>Acquisition et élevage de gros et de petit bétail.</i>
3116	Appareils et instruments médicaux	<i>Acquisition d'appareils et instruments médicaux, trousseaux médicaux.</i>
3118	Immobilisations incorporelles	<i>Développement et acquisition de logiciels, de licences.</i>
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	<i>Acquisition de biens meubles qui ne peuvent pas être affectées aux groupes par nature 3110 à 3118.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	<i>Pour les biens-fonds du patrimoine administratif (propres ou loués). Pour les biens-fonds du patrimoine financier, voir groupe par nature 3439.</i>
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	<i>Combustible, énergie, électricité, gaz, eau, eaux usées, eau météorologique, taxes d'élimination des ordures (pour les biens-fonds du patrimoine administratif).</i>
313	Prestations de services et honoraires	
3130	Prestations de services de tiers	<i>Toutes les prestations de services qui ne sont pas fournies par le personnel de la collectivité et qui ne peuvent pas être affectées aux groupes par nature 3131 à 3139; téléphone et télécommunications, taxes de raccordement au réseau câblé, frais bancaires et postaux. Cotisations d'adhésion et cotisations de membres à des associations; les cotisations des membres passifs ou les montants de donateurs sont comptabilisés sous 363.</i>
3131	Planifications et projections de tiers	<i>Planifications et projections de tiers pour des projets de construction en vue de la préparation de l'octroi des crédits. Après l'octroi d'un crédit, la planification est comptabilisée sur le compte du crédit de l'objet.</i>
3132	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	<i>Conseillers externes et spécialistes, experts, spécialistes d'entreprises tierces ou indépendants (sans les travailleurs temporaires).</i>
3133	Charges d'utilisation pour l'informatique	<i>Utilisation de centres de calcul externes (outsourcing), hébergement de serveurs, utilisation d'un serveur Web dans un centre de calcul externe, etc.</i>
3134	Primes d'assurances de choses	<i>Primes d'assurance immobilière pour les biens-fonds du patrimoine administratif, primes d'assurance casco pour les déplacements de service avec un véhicule privé, assurance du bétail, assurance contre la grêle, assurance contre le vol et l'effraction, assurance de responsabilité du propriétaire d'immeuble, assurance de responsabilité pour les véhicules de service. assurances de choses de type général.</i>
3135	Charges de prestations de services pour personnes en garde	<i>Rémunération du travail de patients séjournant dans des cliniques ou de détenus et pensionnaires d'établissements, pécule; primes de caisses-maladie, frais médicaux et dentaires pour détenus, demandeurs d'asile, etc.</i>
3136	Honoraires de l'activité de médecine privée	<i>Part du médecin et du personnel sur les honoraires provenant de soins privés.</i>
3137	Impôts et taxes	<i>Taxes routières pour véhicules de service, impôt sur l'alcool, droits de timbres, redevance radio-TV, versements de la TVA si la méthode du taux forfaitaire est appliquée.</i>
3138	Cours, examens et conseils	<i>Cours organisés par la collectivité publique, offres de perfectionnement, examens techniques, examens de capacité, formation des sapeurs-pompiers, cours de garde-faune.</i>
3139	Examens de fin d'apprentissage	<i>Examens d'apprentissage et de fin d'apprentissage industriel ou commercial; saisir les autres prestations de services sous le groupe par nature 3130.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
314	Gros entretien et entretien courant	<i>Travaux de gros entretien des biens-fonds du patrimoine administratif.</i>
3140	Entretien des terrains	<i>Gros entretien des parcs, places, biotopes, etc.; toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1400.</i>
3141	Entretien des routes / voies de communication	<i>Travaux d'entretien de routes et des voies de communication ouvertes au trafic général; toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1401.</i>
3142	Entretien des ouvrages d'aménagement des cours d'eau	<i>Entretien des eaux, entretien des rives et des talus, gros entretien des ouvrages d'aménagement des cours d'eau, nettoyage des lacs et des rivières; toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1402.</i>
3143	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	<i>Gros entretien des autres ouvrages de génie civil, canalisations, installations et conduites d'eau; gros entretien de toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1403.</i>
3144	Entretien des bâtiments et immeubles	<i>Gros entretien de bâtiments et d'installations qui sont portés au bilan dans le groupe par nature 1404.</i>
3145	Entretien des forêts	<i>Travaux d'entretien des forêts qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1405.</i>
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	<i>Travaux d'entretien des immobilisations corporelles qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1409.</i>
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	<i>Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles du patrimoine administratif.</i>
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	<i>Entretien de meubles, machines et appareils de bureau (sans les ordinateurs, imprimantes, etc.), photocopieuses, appareils de reproduction.</i>
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	<i>Entretien d'appareils, véhicules en tout genre, machines, ustensiles et outils.</i>
3153	Entretien de matériel informatique	<i>Entretien d'appareils TI, périphériques, imprimantes, composants réseau, pièces de rechange.</i>
3156	Entretien d'appareils et instruments médicaux	<i>Entretien d'appareils et instruments médicaux, troussees médicales.</i>
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	<i>Maintenance de logiciels (contrats de maintenance, patches, service packs, mises à jour, etc.). Les changements de version sont considérés comme des acquisitions.</i>
3159	Entretien d'autres biens meubles	<i>Entretien de biens meubles qui ne sont pas affectés aux groupes par nature 3150 à 3158.</i>
316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	<i>Loyers et taxes d'utilisation pour les biens et immobilisations corporelles utilisés à des fins administratives.</i>
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	<i>Loyers et fermages de locaux, terrains, surfaces en tout genre; rentes de droits de superficie.</i>
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	<i>Loyers et frais d'utilisation de véhicules, appareils, biens meubles, autres immobilisations corporelles.</i>
3162	Mensualités de leasing opérationnel	<i>Primes et mensualités pour le leasing opérationnel d'immobilisations corporelles en tout genre.</i>
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	<i>Loyers et frais d'utilisation pour d'autres immobilisations corporelles et droits d'utilisation d'immobilisations incorporelles qui ne peuvent pas être affectés aux groupes par nature 3160 à 3162.</i>

SCom Service des communes
 Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
317	Dédommagements	<i>Indemnités et dédommagements aux autorités, membres des commissions et membres du personnel.</i>
3170	Frais de déplacement et autres frais	<i>Dédommagements des frais de déplacement, de nuitée, de repas, d'utilisation de véhicules motorisés privés, d'utilisation de locaux et appareils privés pour des opérations de service, rabais accordés par l'employeur sur les abonnements ferroviaires.</i>
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	<i>Dépenses pour excursions, camps, voyages scolaires et de fin d'études.</i>
318	Réévaluations sur créances	
3180	Réévaluations sur créances	<i>Réévaluations sur créances provenant de livraisons et de prestations (ducroire) du groupe par nature 101.</i>
3181	Pertes sur créances effectives	<i>Amortissements de créances irrécouvrables provenant de livraisons et de prestations provenant du groupe par nature 102. Y.c. impôts.</i>
319	Diverses charges d'exploitation	
3190	Prestations en dommages et intérêts	<i>Paiements à des tiers relevant de la responsabilité civile, paiements de dommages causés aux cultures, prestations en dommages et intérêts à des tiers, dédommagements à des tiers suite à un accident, paiements pour des objets endommagés ou égarés appartenant à des tiers.</i>
3192	Indemnisation de droits	<i>Indemnisation de droits d'utilisation de tiers, y.c. concessions</i>
3199	Autres charges d'exploitation	<i>Assistance judiciaire gratuite, indemnités de frais de partis; réduction de l'impôt préalable TVA (taux forfaitaire: compte 3137); charges d'exploitation qui ne peuvent être affectées à aucun autre groupe par nature. Aide aux victimes: compte 3637.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	Amortissements et réévaluations d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles du patrimoine administratif ainsi qu'amortissement du découvert du bilan.
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	Amortissements et réévaluations du groupe par nature 140 Immobilisations corporelles du PA.
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	Amortissements planifiés du groupe par nature 140 Immobilisations corporelles du PA.
3300.1	Amortissements planifiés, routes / voies de communication PA	Amortissements planifiés du groupe par nature 1401 Routes / voies de communication PA.
3300.2	Amortissements planifiés, aménagement des cours d'eau PA	Amortissements planifiés du groupe par nature 1402 Aménagement des cours d'eau PA.
3300.3	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA	Amortissements planifiés du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA.
3300.30	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA du compte général	Exemple détaillé.
3300.31	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA d'entreprises communales FS	Exemple détaillé.
3300.4	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	Amortissements planifiés du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA.
3300.5	Amortissements planifiés, forêts PA	Amortissements planifiés du groupe par nature 1405 Forêts PA.
3300.6	Amortissements planifiés, biens meubles PA	Amortissements planifiés du groupe par nature 1406 Biens meubles PA.
3300.9	Amortissements planifiés, autres immobilisations corporelles PA	Amortissements planifiés du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA.
3301	Amortissements non planifiés, immobilisations corporelles	Amortissements non planifiés (impairment) du groupe par nature 140 Immobilisations corporelles du PA. Impairment: perte de valeur durable.
3301.0	Amortissements non planifiés, terrains PA	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1400 Terrains PA.
3301.1	Amortissements non planifiés, routes / voies de communication PA	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1401 Routes / voies de communication PA.
3301.2	Amortissements non planifiés, aménagement des cours d'eau PA	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1402 Aménagement des cours d'eau PA.
3301.3	Amortissements non planifiés, autres ouvrages de génie civil PA	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA.
3301.4	Amortissements non planifiés, terrains bâtis PA	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA.
3301.5	Amortissements non planifiés, forêts PA	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1405 Forêts PA.
3301.6	Amortissements non planifiés, biens meubles PA	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1406 Biens meubles PA.
3301.9	Amortissements non planifiés, autres immobilisations corporelles PA	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA.
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du PA	Amortissements et réévaluations du groupe par nature 142 Immobilisations incorporelles PA.
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	Amortissements planifiés du groupe par nature 142 Immobilisations incorporelles PA.
3320.0	Amortissements planifiés, logiciels	Amortissements planifiés du groupe par nature 1420 Logiciels PA.
3320.1	Amortissements planifiés, licences, droits d'utilisation, droits des marques	Amortissements planifiés du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA.
3320.9	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporelles	Amortissements planifiés du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA.
3321	Amortissements non planifiés, immobilisations incorporelles	Amortissements non planifiés (impairment) du groupe par nature 142 Immobilisations incorporelles PA.
3321.0	Amortissements non planifiés, logiciels	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1420 Logiciels PA.
3321.1	Amortissements non planifiés, licences, droits d'utilisation, droits des marques	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA.
3321.9	Amortissements non planifiés, autres immobilisations incorporelles	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
34	Charges financières	<i>Charges découlant de l'administration, de l'acquisition et de la préservation du patrimoine à des fins de placement, incluant les liquidités ainsi que les dettes et les engagements.</i>
340	Charges d'intérêts	<i>Intérêts de la dette et passifs en tout genre liés à l'emprunt de fonds.</i>
3400	Intérêts passifs des engagements courants	<i>Intérêts passifs du groupe par nature 200 Engagements courants.</i>
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	<i>Intérêts passifs du groupe par nature 201 Engagements financiers à court terme et 206 Engagements financiers à long terme.</i>
3409	Autres intérêts passifs	<i>Intérêts passifs qui n'ont pas été affectés à un autre groupe par nature. Y.c. intérêts des financements spéciaux.</i>
341	Pertes de change réalisées	
3410	Pertes de change réalisées sur les placements financiers PF	<i>Dépréciations effectives de placements financiers (groupe par nature 107) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.</i>
3410.0	<i>Pertes de change réalisées sur les actions et les parts sociales PF</i>	<i>Dépréciations effectives d'actions et de parts sociales du patrimoine financier (groupe par nature 1070) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.</i>
3410.1	<i>Pertes de change réalisées sur des placements à intérêts PF</i>	<i>Dépréciations effectives de placements à intérêts du patrimoine financier (groupe par nature 1071) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.</i>
3410.2	<i>Pertes réalisées sur les créances à long terme PF</i>	<i>Dépréciations effectives de créances à long terme du patrimoine financier (groupe par nature 1072) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.</i>
3410.9	<i>Pertes de change réalisées sur d'autres placements financiers à long terme</i>	<i>Dépréciations effectives des autres placements financiers à long terme (groupe par nature 1079) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.</i>
3411	Pertes réalisées sur les immobilisations corporelles PF	<i>Dépréciations effectives des immobilisations corporelles du patrimoine financier (groupe par nature 108) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.</i>
3411.0	<i>Pertes réalisées sur les terrains PF</i>	<i>Dépréciations effectives des terrains du patrimoine financier (groupe par nature 1080) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.</i>
3411.4	<i>Pertes réalisées sur les bâtiments PF</i>	<i>Dépréciations effectives des bâtiments du patrimoine financier (groupe par nature 1084) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.</i>
3411.6	<i>Pertes réalisées sur les biens meubles PF</i>	<i>Dépréciations effectives des biens meubles du patrimoine financier (groupe par nature 1086) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.</i>
3411.9	<i>Pertes réalisées sur les autres immobilisations corporelles PF</i>	<i>Dépréciations effectives des autres immobilisations corporelles du patrimoine financier (groupe par nature 1089) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.</i>
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	<i>Pertes de change sur monnaies étrangères dans les opérations de paiement et les comptes en monnaie étrangère, mais pas en cas d'aliénation de placements financiers en monnaie étrangère. Pertes de change non réalisées sur monnaies étrangères: compte 3440.</i>
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	
3420	Acquisition et administration de capital	<i>Commissions et émoluments lors de l'émission de bons de caisse, emprunts, obligations, etc. ainsi qu'à l'encaissement de coupons et à l'échéance d'emprunts; taxes de gestion des dépôts, bulletins de souscription, commissions et taxes d'opérations de négoce, etc.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	<i>Gros entretien, frais d'exploitation pour électricité, ordures ménagères, chauffage, etc.</i>
3430	Travaux de gros entretien, biens-fonds PF	<i>Gros entretien des biens-fonds du patrimoine financier ne pouvant être porté à l'actif.</i>
3430.0	<i>Travaux de gros entretien, terrains PF</i>	<i>Travaux de gros entretien des terrains du patrimoine financier qui sont portés au bilan dans le groupe par nature 1080.</i>
3430.4	<i>Travaux de gros entretien, bâtiments PF</i>	<i>Travaux de gros entretien des bâtiments du patrimoine financier qui sont portés au bilan dans le groupe par nature 1084.</i>
3431	Entretien courant, biens-fonds PF	<i>Charges pour l'entretien des biens-fonds et installations du patrimoine financier ne pouvant être portées à l'actif tels que le service de conciergerie, le nettoyage, l'entretien des abords, des pelouses et des jardins, le déneigement, l'entretien des installations de chauffage, des ascenseurs, la technique du bâtiment, les appareils d'entretien, etc.</i>
3439	Autres charges des biens-fonds PF	<i>Primes d'assurance immobilière, primes d'assurance de responsabilité civile de bâtiments, alimentation en eau, électricité, taxes d'évacuation et d'épuration, taxes d'élimination des ordures, émoluments officiels, etc.</i>
344	Réévaluations, immobilisations PF	<i>Les évaluations subséquentes ont lieu selon le principe de l'évaluation par objet. Des modifications positives ou négatives nettes de l'évaluation peuvent être saisies dans le groupe par nature 444. Si un solde négatif en résulte (diminution de la valeur totale), le solde doit être reporté sur le groupe par nature 344.</i>
3440	Réévaluations - Placements financiers PF	<i>Réévaluations négatives (dévalorisation) de placements financiers après évaluation selon les prescriptions applicables. Pertes de change non réalisées sur monnaies étrangères. Pertes de change réalisées sur monnaies étrangères: ocmote 3419.</i>
3440.0	<i>Réévaluations de titres PF</i>	<i>Réévaluations négatives (dévalorisation) de titres du PF après évaluation selon les prescriptions applicables.</i>
3440.1	<i>Réévaluations de prêts PF</i>	<i>Réévaluations négatives (dévalorisation) de prêts du PF après évaluation selon les prescriptions applicables.</i>
3440.2	<i>Réévaluations de participations PF</i>	<i>Réévaluations négatives (dévalorisation) de participations du PF après évaluation selon les prescriptions applicables.</i>
3441	Réévaluation - Immobilisations corporelles PF	<i>Réévaluation négative (dévalorisation) des immobilisations corporelles du patrimoine financier (groupe par nature 108) après évaluation selon les prescriptions applicables.</i>
3441.0	<i>Réévaluation des terrains PF</i>	<i>Réévaluation négative (dévalorisation) des terrains du patrimoine financier (groupe par nature 1080) après évaluation selon les prescriptions applicables.</i>
3441.4	<i>Réévaluation des bâtiments PF</i>	<i>Réévaluation négative (dévalorisation) des bâtiments du patrimoine financier (groupe par nature 1084) après évaluation selon les prescriptions applicables.</i>
3441.6	<i>Réévaluation des biens meubles PF</i>	<i>Réévaluation négative (dévalorisation) des biens meubles du patrimoine financier (groupe par nature 1086) après évaluation selon les prescriptions applicables.</i>
3441.9	<i>Réévaluation des autres immobilisations corporelles PF</i>	<i>Réévaluation négative (dévalorisation) des autres immobilisations corporelles du patrimoine financier (groupe par nature 1089) après évaluation selon les prescriptions applicables.</i>
349	Diverses charges financières	
3499	Autres charges financières	<i>Déduction de l'escompte facturé en chiffres bruts; bonifications d'intérêts sur remboursements d'impôts; différences de caisse, perte d'espèces pour cause de vol, intérêts négatifs.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	<i>Les fonds et financements spéciaux doivent être balancés au terme de la période comptable par le transfert des excédents de revenus dans le compte du bilan.</i>
350	Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	
3500	Attributions aux financements spéciaux des capitaux de tiers	<i>Attributions dans le groupe par nature 2090 Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers. L'attribution représente l'excédent de revenus de la période comptable.</i>
3501	Attributions aux fonds des capitaux de tiers	<i>Attributions dans le groupe par nature 2091 Engagements envers les fonds des capitaux de tiers. L'attribution représente l'excédent de revenus de la période comptable.</i>
3502	Attributions aux legs et fondations des capitaux de tiers	<i>Attributions dans le groupe par nature 2092 Engagements envers les legs et fondations de capitaux de tiers. L'attribution représente l'excédent de revenus de la période comptable.</i>
3503	Attributions à d'autres capitaux étrangers affectés	<i>Attributions dans le groupe par nature 2093 Engagements envers d'autres capitaux étrangers affectés. L'attribution représente l'excédent de revenus de la période comptable.</i>
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	<i>Par souci de transparence, la clôture des financements spéciaux et des fonds enregistrés sous Capital propre doit être effectuée dans les comptes 9010 et 9011.</i>
3510	Attributions aux financements spéciaux du capital propre	<i>Attributions dans le groupe par nature 2900 Financements spéciaux enregistrés comme capital propre.</i>
3511	Attributions aux fonds du capital propre	<i>Attributions dans le groupe par nature 2910 Fonds enregistrés comme capital propre.</i>
3512	Attributions aux legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre	<i>Attributions dans le groupe par nature 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre.</i>
36	Charges de transfert	
360	Parts de revenus destinés à des tiers	<i>Parts légales d'autres collectivités publiques sur le revenu de redevances déterminées.</i>
3600	Parts de revenus destinés à la Confédération	<i>Les différentes parts de revenus à remettre à la Confédération doivent être séparées par des comptes détaillés: 3600.0 Quote-part de la Confédération aux émoluments du registre du commerce; 3600.1 Quote-part de la Confédération aux émoluments pour passeport. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.</i>
3601	Parts de revenus destinés aux cantons et aux concordats	<i>Les différentes parts de revenus des cantons (p. ex. la part des cantons aux émoluments pour passeport) doivent être séparées par des comptes détaillés. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.</i>
3602	Parts de revenus destinés aux communes et aux associations intercommunales	<i>Séparer par des comptes détaillés pour la statistique financière.</i>
3603	Parts de revenus destinés aux assurances sociales publiques	<i>Les différentes parts de revenus des assurances sociales doivent être séparées par des comptes détaillés. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.</i>
3604	Parts de revenus destinés aux entreprises publiques	<i>Les différentes parts de revenus des entreprises publiques doivent être séparées par des comptes détaillés. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
361	Dédommagements à des collectivités publiques	<i>Dédommagements à une collectivité publique qui effectue pour une autre, partiellement ou dans son intégralité, une tâche à des fins publiques qui, selon la répartition des tâches donnée, est de la compétence de la collectivité l'ayant déléguée. L'indemnité est en règle générale fixée en fonction des coûts.</i>
3610	Dédommagements à la Confédération	<i>Dédommagements à la Confédération pour des tâches dans le domaine de compétence de la commune.</i>
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	<i>Dédommagements au canton pour des tâches dans le domaine de compétence de la commune.</i>
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	<i>Dédommagements à d'autres communes et aux associations intercommunales pour des tâches dans le domaine de compétence de la collectivité. 3612.1 Dédommagements aux collectivités publiques locales du même canton. 3612.2 Dédommagements aux collectivités publiques locales d'autres cantons. 3612.3 Dédommagements aux collectivités publiques locales d'un autre canton.</i>
3613	Dédommagements aux assurances sociales publiques	<i>Dédommagements aux assurances sociales publiques pour des tâches dans le domaine de compétence des collectivités publiques.</i>
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	<i>Dédommagements à des entreprises publiques pour des tâches dans le domaine de compétence de la collectivité.</i>
362	Péréquation financière intercommunale	
3622	Péréquation financière intercommunale - instrument des ressources	<i>Péréquation horizontale; participation des communes à la péréquation des ressources; communes contributrices.</i>
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	<i>Les prêts conditionnellement remboursables de type à fonds perdus doivent être comptabilisés comme des charges de transfert. Contributions incitatives.</i>
3630	Subventions à la Confédération	<i>Contributions d'exploitation courantes à la Confédération.</i>
3631	Subventions aux cantons et aux concordats	<i>Contributions d'exploitation courantes aux cantons et aux concordats.</i>
3632	Subventions aux communes et aux associations intercommunales	<i>Contributions d'exploitation courantes aux communes et aux associations intercommunales. 3632.1 Contributions d'exploitation aux collectivités du même canton. 3632.2 Contributions d'exploitation aux collectivités d'autres cantons.</i>
3634	Subventions aux entreprises publiques	<i>Contributions d'exploitation courantes aux entreprises publiques.</i>
3635	Subventions aux entreprises privées	<i>Contributions d'exploitation courantes aux entreprises privées, p.ex. exploitations agricoles.</i>
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	<i>Contributions d'exploitation courantes aux organisations privées à but non lucratif comme les organisations religieuses, les œuvres d'entraide, les établissements médico-sociaux, les foyers de jeunesse et d'éducation, les partis politiques.</i>
3637	Subventions aux ménages privés	<i>Contributions courantes aux ménages privés, p.ex. aide sociale, réduction de primes d'assurance maladie, aide aux victimes. Faire figurer les bourses d'études dans un compte détaillé séparé en raison de la statistique financière.</i>
3638	Subventions à l'étranger	<i>Contributions d'exploitation courantes en faveur de bénéficiaires à l'étranger ou pour une utilisation à l'étranger comme les contributions aux œuvres d'entraide suisses à l'étranger.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
364	Réévaluations, prêts PA	<i>Réévaluations de prêts du patrimoine administratif suite à une dépréciation durable.</i>
3640	Réévaluations, prêts PA	<i>Réévaluations du groupe par nature 144 Prêts PA.</i>
3640.0	<i>Réévaluations de prêts PA à la Confédération</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1440 Prêts PA à la Confédération.</i>
3640.1	<i>Réévaluations de prêts PA aux cantons et aux concordats</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1441 Prêts PA aux cantons et aux concordats.</i>
3640.2	<i>Réévaluations de prêts PA aux communes et aux associations intercommunales</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1442 Prêts PA aux communes et aux syndicats intercommunaux.</i>
3640.3	<i>Réévaluations de prêts PA aux assurances sociales publiques</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1443 Prêts PA aux assurances sociales publiques.</i>
3640.4	<i>Réévaluations de prêts PA aux entreprises publiques</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1444 Prêts PA aux entreprises publiques.</i>
3640.5	<i>Réévaluations de prêts PA aux entreprises privées</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1445 Prêts PA aux entreprises privées.</i>
3640.6	<i>Réévaluation de prêts PA aux organisations privées à but non lucratif</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1446 Prêts PA aux organisations privées à but non lucratif.</i>
3640.7	<i>Réévaluations de prêts PA aux ménages privés</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1447 Prêts PA aux ménages privés.</i>
3640.8	<i>Réévaluations de prêts PA à l'étranger</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1448 Prêts PA à l'étranger.</i>
365	Réévaluations, participations PA	<i>Réévaluations de participations du patrimoine administratif suite à une dépréciation durable.</i>
3650	Réévaluations, participations PA	<i>Réévaluations du groupe par nature 145 Participations PA.</i>
3650.0	<i>Réévaluations de participations PA à la Confédération</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1450 Participations PA à la Confédération.</i>
3650.1	<i>Réévaluations de participations PA aux cantons et aux concordats</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1451 Participations PA aux cantons et aux concordats.</i>
3650.2	<i>Réévaluations de participations PA aux communes et aux associations intercommunales</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1452 Participations PA aux communes et aux associations intercommunales.</i>
3650.3	<i>Réévaluations de participations PA aux assurances sociales publiques</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1453 Participations PA aux assurances sociales publiques.</i>
3650.4	<i>Réévaluations de participations PA aux entreprises publiques</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1454 Participations PA aux entreprises publiques.</i>
3650.5	<i>Réévaluations de participations PA aux entreprises privées</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1455 Participations PA aux entreprises privées.</i>
3650.6	<i>Réévaluations de participations PA aux organisations privées à but non lucratif</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1456 Participations PA aux organisations privées à but non lucratif.</i>
3650.7	<i>Réévaluations de participations PA aux ménages privés</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1457 Participations PA aux ménages privés.</i>
3650.8	<i>Réévaluations de participations PA à l'étranger</i>	<i>Réévaluations du groupe par nature 1458 Participations PA à l'étranger.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
366	Amortissements, subventions d'investissements	<i>Amortissements planifiés et non planifiés du groupe par nature 146 Subventions d'investissements.</i>
3660	Amortissements planifiés, subventions d'investissements	<i>Amortissements planifiés du groupe par nature 146 Subventions d'investissements.</i>
3660.0	<i>Amortissements planifiés, subventions d'investissements à la Confédération</i>	<i>Amortissements planifiés du groupe par nature 1460 Subventions d'investissements à la Confédération.</i>
3660.1	<i>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux cantons et aux concordats</i>	<i>Amortissements planifiés du groupe par nature 1461 Subventions d'investissements aux cantons et aux concordats.</i>
3660.2	<i>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux communes et aux associations intercommunales</i>	<i>Amortissements planifiés du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements aux communes et aux associations intercommunales.</i>
3660.3	<i>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux assurances sociales publiques</i>	<i>Amortissements planifiés du groupe par nature 1463 Subventions d'investissements aux assurances sociales publiques.</i>
3660.4	<i>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux entreprises publiques</i>	<i>Amortissements planifiés du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements aux entreprises publiques.</i>
3660.5	<i>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux entreprises privées</i>	<i>Amortissements planifiés du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements aux entreprises privées.</i>
3660.6	<i>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif</i>	<i>Amortissements planifiés du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif.</i>
3660.7	<i>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux ménages privés</i>	<i>Amortissements planifiés du groupe par nature 1467 Subventions d'investissements aux ménages privés.</i>
3660.8	<i>Amortissements planifiés, subventions d'investissements à l'étranger</i>	<i>Amortissements planifiés du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements à l'étranger.</i>
3661	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements	<i>Amortissements non planifiés du groupe par nature 146 Subventions d'investissements.</i>
3661.0	<i>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements à la Confédération</i>	<i>Amortissements non planifiés du groupe par nature 1460 Subventions d'investissements à la Confédération.</i>
3661.1	<i>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux cantons et aux concordats</i>	<i>Amortissements non planifiés du groupe par nature 1461 Subventions d'investissements aux cantons et aux concordats.</i>
3661.2	<i>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux collectivités publiques locales</i>	<i>Amortissements non planifiés du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements aux collectivités publiques locales.</i>
3661.3	<i>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux assurances sociales publiques</i>	<i>Amortissements non planifiés du groupe par nature 1463 Subventions d'investissements aux assurances sociales publiques.</i>
3661.4	<i>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux entreprises publiques</i>	<i>Amortissements non planifiés du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements aux entreprises publiques.</i>
3661.5	<i>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux entreprises privées</i>	<i>Amortissements non planifiés du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements aux entreprises privées.</i>
3661.6	<i>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif</i>	<i>Amortissements non planifiés du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif.</i>
3661.7	<i>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux ménages privés</i>	<i>Amortissements non planifiés du groupe par nature 1467 Subventions d'investissements aux ménages privés.</i>
3661.8	<i>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements à l'étranger</i>	<i>Amortissements non planifiés du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements à l'étranger.</i>
369	Diverses charges de transfert	
3690	Autres charges de transfert	<i>Charges de transfert non affectées ailleurs.</i>
3699	Redistributions	<i>Redistribution de taxes et impôts, p.ex. taxe sur le CO2. Chaque taxe ou impôts redistribué doit être isolé dans un sous-compte spécifique, p.ex. 3699.1 Redistribution taxe CO2.</i>

SCom Service des communes
 Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
37	Subventions redistribuées	<p><i>La collectivité publique transmet à des tiers les contributions à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité publique.</i></p> <p><i>Les entrées sont saisies dans le groupe par nature 47, et les versements dans le groupe par nature 37.</i></p> <p><i>Les groupes par nature 37 et 47 doivent coïncider au terme de la période comptable, et des comptes de régularisation doivent être établis à cet effet.</i></p>
370	Subventions redistribuées	
3700	Confédération	<i>Contributions redistribuées d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à la Confédération.</i>
3701	Cantons et concordats	<i>Contributions redistribuées d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des cantons ou à des concordats.</i>
3702	Communes et associations intercommunales	<p><i>Contributions redistribuées d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des collectivités publiques locales. Subdivision recommandée:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3702.1 Subventions à redistribuer aux collectivités publiques locales du même canton - 3702.2 Subventions à redistribuer aux collectivités publiques locales d'un autre canton
3703	Assurances sociales publiques	<i>Contributions redistribuées d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des assurances sociales publiques.</i>
3704	Entreprises publiques	<i>Contributions redistribuées d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des entreprises publiques.</i>
3705	Entreprises privées	<i>Contributions redistribuées d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des entreprises privées.</i>
3706	Organisations privées à but non lucratif	<i>Contributions redistribuées d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des organisations privées à but non lucratif.</i>
3707	Ménages privés	<i>Contributions redistribuées d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des ménages privés.</i>
3708	Etranger	<i>Contributions redistribuées d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des bénéficiaires à l'étranger.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
38	Charges extraordinaires	<i>Les charges et revenus sont considérés comme extraordinaires si l'on ne pouvait en aucune manière les prévoir et lorsqu'ils échappent à toute influence et tout contrôle ou lorsqu'ils ne relèvent pas du domaine opérationnel. Sont également considérés comme charges ou revenus extraordinaires l'amortissement du découvert du bilan, ainsi que les attributions au capital propre et les prélèvements sur ce dernier</i>
380	Charges extraordinaires de personnel	<i>Charges de personnel qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
3800	Charges extraordinaires de personnel	<i>Charges de personnel extraordinaires, y compris les cotisations patronales et les cotisations d'assurances sociales.</i>
381	Charges extraordinaires de biens, services et d'exploitation	<i>Charges de biens, services et charges d'exploitation qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
3810	Charges de biens, services et charges d'exploitation extraordinaires	<i>Charges de biens, services et charges d'exploitation extraordinaires avec une incidence sur les flux de trésorerie.</i>
3811	Charges de biens, services et charges d'exploitation extraordinaires, réévaluations	<i>Charges de biens, services et charges d'exploitation extraordinaires comptables.</i>
384	Charges financières extraordinaires	<i>Charges financières qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle ou qui ne relèvent pas du domaine opérationnel.</i>
3840	Charges financières monétaires extraordinaires	<i>Charges financières extraordinaires avec une incidence sur les flux de trésorerie.</i>
3841	Charges financières comptables extraordinaires, réévaluations extraordinaires	<i>Charges financières extraordinaires comptables.</i>
386	Charges de transfert extraordinaires	<i>Charges de transfert qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle ou qui ne relèvent pas du domaine opérationnel.</i> <i>Les charges de transfert extraordinaires sont toujours considérées comme flux de trésorerie.</i>
3860	Charges de transfert extraordinaires - Confédération	<i>Charges extraordinaires de transfert à la Confédération.</i>
3861	Charges de transfert extraordinaires - cantons	<i>Charges extraordinaires de transfert aux cantons ou aux concordats.</i>
3862	Charges de transfert extraordinaires - collectivités publiques locales	<i>Charges extraordinaires de transfert aux collectivités publiques locales.</i>
3863	Charges de transfert extraordinaires - assurances sociales publiques	<i>Charges extraordinaires de transfert aux assurances sociales publiques.</i>
3864	Charges de transfert extraordinaires - entreprises publiques	<i>Charges extraordinaires de transfert aux entreprises publiques.</i>
3865	Charges de transfert extraordinaires - entreprises privées	<i>Charges extraordinaires de transfert aux entreprises privées.</i>
3866	Charges de transfert extraordinaires - organisations privées à but non lucratif	<i>Charges extraordinaires de transfert aux organisations privées à but non lucratif.</i>
3867	Charges de transfert extraordinaires - ménages privés	<i>Charges extraordinaires de transfert aux ménages privés.</i>
3868	Charges de transfert extraordinaires - étranger	<i>Charges extraordinaires de transfert aux bénéficiaires à l'étranger.</i>
389	Attributions extraordinaires au capital propre	<i>Attributions comptabilisées dans le capital propre avec effet sur les résultats.</i>
3896	Attributions aux réserves de réévaluation	<i>Attributions comptabilisées dans le groupe par nature 296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier, si des réévaluations dans le patrimoine financier entraînent un effet sur les résultats.</i>
3898	Attributions aux autres capitaux propres	<i>Attributions aux autres capitaux propres (selon compte de bilan 2980).</i>
3899	Amortissement du découvert au bilan	<i>La législation sur les finances communales fixe les modalités d'un éventuel assainissement du découvert au bilan.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
39	Imputations internes	<i>Les imputations internes peuvent être effectuées entre les services de la collectivité ou avec des entités à consolider. Au terme de la période comptable, les groupes par nature 39 et 49 doivent coïncider. Les charges et les revenus ne doivent pas être régularisés différemment.</i>
390	Approvisionnement en matériel et en marchandises	<i>Paiements pour approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens meubles, articles de bureau en tout genre.</i>
3900	Imputations internes pour approvisionnement en matériel et en marchandises	<i>Bonifications pour approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens meubles, articles de bureau en tout genre.</i>
391	Prestations de service	<i>Paiements pour des prestations de service fournies en interne.</i>
3910	Imputations internes pour prestations de services	<i>Paiements pour des prestations de service fournies en interne.</i>
392	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	<i>Paiements pour le loyer de biens-fonds, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens meubles, de véhicules, etc.</i>
3920	Imputations internes pour baux à ferme, loyers, frais d'utilisation	<i>Paiements pour le loyer de biens-fonds, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens meubles, de véhicules, etc.</i>
393	Frais administratifs et d'exploitation	<i>Paiements pour des frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens meubles utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.</i>
3930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	<i>Paiements pour des frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens meubles utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.</i>
394	Intérêts et charges financières théoriques	<i>Paiements pour les intérêts théoriques sur les patrimoines financier et administratif et sur les comptes d'engagement de financements spéciaux et fonds.</i>
3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	<i>Paiements pour les intérêts théoriques sur les patrimoines financier et administratif et sur les comptes d'engagement de financements spéciaux et fonds.</i>
395	Amortissements planifiés et non planifiés	<i>Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.</i>
3950	Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés	<i>Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.</i>
398	Virements comptables	<i>Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P. ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.</i>
3980	Virements comptables internes	<i>Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P. ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.</i>
399	Autres imputations internes	<i>Paiements non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.</i>
3990	Autres imputations internes	<i>Paiements non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
4	REVENUS	
40	Revenus fiscaux	<i>Impôts, y.c. rappels d'impôts.</i> <i>Amendes fiscales: compte 4270.</i>
400	Impôts directs, personnes physiques	
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	<i>Impôts communaux directs sur le revenu des personnes physiques.</i> <i>Impôts sur le gain de liquidation des sociétés de personnes ou raisons individuelles.</i>
4000.0	<i>Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale</i>	
4000.1	<i>Impôts sur le revenu, personnes physiques - années précédentes</i>	
4000.5	<i>Répartitions fiscales, impôt sur le revenu de personnes physiques domiciliées dans la commune</i>	<i>Compte de diminution de revenus.</i>
4000.6	<i>Imputation forfaitaire d'impôt, revenu des personnes physiques</i>	<i>Compte de diminution de revenus.</i>
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	<i>Impôts communaux directs sur la fortune des personnes physiques.</i>
4001.0	<i>Impôts sur la fortune, personnes physiques - année fiscale</i>	
4001.1	<i>Impôts sur la fortune, personnes physiques - années précédentes</i>	
4001.2	<i>Rappels d'impôts sur la fortune, personnes physiques</i>	
4001.4	<i>Répartitions fiscales, impôt sur la fortune de personnes physiques non domiciliées dans la commune</i>	
4001.5	<i>Répartitions fiscales, impôt sur la fortune de personnes physiques domiciliées dans la commune</i>	<i>Compte de diminution de revenus.</i>
4002	Impôts à la source, personnes physiques	<i>Impôts communaux directs sur le revenu de personnes physiques (selon les art. 32 et 35 de la loi d'harmonisation fiscale).</i>
4008	Impôts et taxes sur la personne	<i>Autres impôts ou taxes sur la personne.</i> <i>Taxe d'exemption sapeurs-pompiers: compte 4200 Taxes de compensation.</i>
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	<i>Impôts directs de personnes physiques affectés nulle part ailleurs.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
401	Impôts directs, personnes morales	
4010	Impôts sur le bénéfice, personnes morales	<i>Impôts cantonaux ou communaux directs sur le bénéfice de personnes morales, y compris les bénéfices de liquidation selon l'article 24 de la loi d'harmonisation fiscale.</i>
4010.0	<i>Impôts sur le bénéfice, personnes morales - année fiscale</i>	
4010.1	<i>Impôts sur le bénéfice, personnes morales - années précédentes</i>	
4010.2	<i>Rappels d'impôts sur le bénéfice, personnes morales</i>	
4010.4	<i>Répartitions fiscales, impôt sur le bénéfice de personnes morales non domiciliées dans la commune</i>	
4010.5	<i>Répartitions fiscales, impôt sur le bénéfice de personnes morales domiciliées dans la commune</i>	<i>Compte de diminution de revenus.</i>
4010.6	<i>Imputation forfaitaire d'impôt, bénéfice des personnes morales</i>	<i>Compte de diminution de revenus.</i>
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	<i>Impôts cantonaux ou communaux directs sur le capital de personnes morales.</i>
4011.0	<i>Impôts sur le capital, personnes morales - année fiscale</i>	
4011.1	<i>Impôts sur le capital, personnes morales - années précédentes</i>	
4011.2	<i>Rappels d'impôts sur le capital, personnes morales</i>	
4011.5	<i>Répartitions fiscales, impôt sur le capital de personnes morales domiciliées dans la commune</i>	<i>Compte de diminution de revenus.</i>
4012	Impôts à la source, personnes morales	<i>Impôts à la source de personnes morales conformément aux articles 35ss de la loi d'harmonisation fiscale. Les impôts à la source de personnes morales ne sont dus que dans quelques rares cas.</i>
4019	Autres impôts directs, personnes morales	<i>Impôts directs de personnes morales affectés nulle part ailleurs.</i>
402	Autres impôts directs	
4021	Contribution immobilière	<i>Impôts fonciers, impôts périodiques réels sur la propriété immobilière ou sur les biens-fonds.</i>
4022	Impôts sur les gains de fortune	<i>Impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les gains en capital, impôts sur les gains de fortune, compensation des plus-values.</i>
4023	Droits de mutation et de timbre	<i>Impôts sur les mutations, droits d'émission et de négociation sur les titres, droits de timbre sur les quittances pour primes d'assurance, droits de timbre cantonaux.</i>
4024	Impôts sur les successions et les donations	<i>Impôts cantonaux sur la délégation de droits sur les successions, les legs et les donations.</i>
4025	Impôts sur les maisons de jeu et les machines à sous	<i>Impôts sur le bénéfice ou sur le revenu brut des maisons de jeu conformément à la loi fédérale sur les maisons de jeu, ainsi que sur les machines à sous.</i> <i>Les émoluments pour la délivrance d'autorisations pour l'installation de machines à sous sont comptabilisés dans le compte 4210 Emoluments administratifs</i>
403	Impôts sur la propriété et sur les charges	
4032	Impôts sur les divertissements	<i>Impôts sur les billets, les spectacles, les divertissements, etc.</i>
4033	Impôts sur les chiens	<i>Impôts pour les chiens.</i>
4039	Autres impôts sur la propriété et sur les charges	<i>Impôts sur la propriété et sur les charges affectées nulle part ailleurs.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
41	Patentes et concessions	
410	Patentes	<i>Revenus de patentes (régales) et de monopoles.</i>
4100	Patentes	<i>Régale du sel, régale des mines, régale de la pêche, régale de la chasse, etc.</i>
411	Banque nationale suisse	
4110	Part au bénéfice net de la BNS	<i>Parts de revenus et autres distributions de bénéfices de la Banque nationale suisse - mais pas les dividendes de la BNS (voir groupe par nature 4464).</i>
412	Concessions	<i>Revenus de la délivrance de concession, de brevets ou droits de jouissance de choses publiques (utilisation commune accrue) liées à des droits souverains.</i>
4120	Concessions	<i>Taxes sur les ventes au détail, concessions hydrauliques et concessions d'utilisation de la force hydraulique, captage d'eau, patentes d'auberge et de petit commerce, patentes de commerce du bétail, utilisation de la chaleur géothermique ou des eaux souterraines par des sondes géothermiques, extraction de gravier, cafés de rue, étals, commerces ambulants, etc.</i>
413	Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	<i>Autorisations pour loteries et paris professionnels.</i>
4130	Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	<i>Parts de revenus de loteries (loterie intercantonale, loterie à numéros, etc.) ainsi que du Sport-Toto et de paris professionnels.</i>
42	Taxes et redevances	
420	Taxes de compensation	<i>Revenus provenant des taxes que les personnes assujetties fournissent en remplacement lorsqu'elles sont exonérées d'obligations de droit public.</i>
4200	Taxes de compensation	<i>Taxes de compensation de l'obligation de service (y.c. sapeurs-pompiers), taxes d'exemption, taxes compensatoires pour locaux de la protection civile, places de stationnement, etc.</i>
421	Emoluments pour actes administratifs	<i>Emoluments pour actes administratifs sollicités par des particuliers, incluant les débours et les émoluments d'écriture de la collectivité publique y afférents.</i>
4210	Emoluments administratifs	<i>Tous les émoluments et autorisations officiels.</i>
422	Taxes pour hôpitaux et établissements médico-sociaux, subventions aux frais de pension	
4220	Taxes et pensions	<i>Taxes et émoluments (compensations) pour les prestations des hôpitaux et cliniques, établissements médico-sociaux et maisons de retraite, foyers de rééducation, centres de redressement, établissements d'exécution des peines, centres d'hébergement et d'accueil d'urgence de nuit, internats, cliniques vétérinaires et fourrières, etc.</i>
4221	Paiements pour prestations particulières	<i>Paiements pour prestations de laboratoire, soins intensifs et gardes spéciales, frais extraordinaires pour pensionnaires d'un foyer et autres personnes assistées.</i>
423	Frais d'écologie et taxes de cours	
4230	Écologie	<i>Écolages versés par des particuliers pour suivre les cours des écoles obligatoires et publiques comme les écoles professionnelles, écoles de maturité, hautes écoles spécialisées, etc., taxes de cours. Les participations aux frais d'autres collectivités sont saisies dans le groupe par nature 461 Dédommagements de collectivités publiques locales.</i>
4231	Taxes de cours	<i>Cours facultatifs, ouverts à un large public, proposés à bien plaire en dehors des cours obligatoires des écoles publiques.</i>

SCom Service des communes
 Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service	
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	<i>Revenus provenant de l'utilisation d'équipements, appareils et biens meubles publics, et de prestations de services sollicitées qui ne sont pas des actes administratifs.</i>
425	Recette sur ventes	
4250	Ventes	<i>Ventes de marchandises et de biens meubles en tout genre. Vente de biens meubles, véhicules et appareils qui ne sont plus utilisés (occasions), aliénation d'objets trouvés, etc.</i>
426	Remboursements	
4260	Remboursements et participations de tiers	<i>Remboursements de tiers pour des dépenses de la collectivité publique. Pour les biens-fonds du patrimoine financier, voir le groupe par nature 4439. Les remboursements assujettis à la TVA doivent être comptabilisés en chiffres bruts comme revenus. Si les remboursements peuvent être attribués aux charges de personnel correspondantes (allocations pour perte de gain, indemnités journalières des assurances-maladie, remboursements de la caisse de compensation pour allocations familiales), ils peuvent être saisis comme diminution de charges (en chiffres nets ou dans un compte détaillé)</i>
427	Amendes	
4270	Amendes	<i>Revenus provenant des amendes en tout genre, amendes fiscales, amendes d'impôts. Rappels d'impôts: groupe par nature 40 Revenus fiscaux.</i>
429	Autres taxes	
4290	Autres taxes	<i>Entrée de créances amorties et taxes affectées nulle part ailleurs.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
43	Revenus divers	
430	Revenus d'exploitation divers	
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	<i>Honoraires du médecin privé facturés aux patients. La part des honoraires transmise au médecin est saisie dans le groupe par nature 3136 (principe du produit brut).</i>
4301	Actifs saisis	<i>Actifs et avantages patrimoniaux acquis de manière abusive saisis par voie pénale ou par la police (valeurs confisquées); produits de la vente en cas de réalisation forcée ou de faillite.</i>
4309	Autres revenus d'exploitation	<i>Revenus provenant des activités d'exploitation affectés nulle part ailleurs.</i>
431	Activation de prestations propres	<i>Activation au bilan.</i>
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	<i>Prestations du personnel propre et livraisons de matériel et de marchandises provenant du patrimoine financier (p. ex. stocks) en vue de la création ou de l'établissement d'immobilisations corporelles. L'écriture au débit a lieu dans le groupe par nature 50 du compte des investissements.</i>
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	<i>Prestations du personnel propre et livraisons de matériel et de marchandises provenant du patrimoine financier (p. ex. stocks) en vue de la création ou de l'établissement d'immobilisations incorporelles (développement de logiciels, etc.). L'écriture au débit a lieu dans le groupe par nature 52 du compte des investissements.</i>
4312	Frais de projets portés à l'actif	<i>Frais de projets effectifs du compte de résultats, qui sont imputés à l'objet de l'investissement lors de l'octroi des crédits. L'écriture au débit a lieu dans le groupe par nature 50 du compte des investissements.</i>
432	Variations de stocks	<i>Régularisations pour produits semi-finis et finis réalisés par le personnel de la collectivité, ainsi que pour les travaux et prestations de services en cours.</i>
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	<i>Marchandises fabriquées au cours de la période comptable qui ne seront vendues qu'au cours des périodes comptables suivantes. Evaluation aux coûts de fabrication ou d'acquisition, si ceux-ci sont inférieurs au produit de vente net réalisable (principe de la valeur minimale).</i>
4321	Variations de stocks, travaux en cours (prestations de services)	<i>Prestations de services fournies au cours de la période comptable qui ne seront vendues qu'au cours des périodes comptables suivantes. La part d'achèvement est évaluée en pour cent du produit de ventes.</i>
4329	Autres variations de stocks	<i>Par exemple: bétail né au cours de la période comptable. Inscription au bilan sous le groupe par nature 1086 Biens meubles PF.</i>
439	Autres revenus divers	
4390	Autres revenus divers	<i>Successions, donations, legs, biens en déshérence, etc.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
44	Revenus financiers	
440	Revenus des intérêts	
4400	Intérêts des liquidités	<i>Intérêts des comptes postaux et bancaires ainsi que des placements à court terme (groupe par nature 100).</i>
4401	Intérêts des créances et comptes courants	<i>Intérêts des créances du groupe par nature 101; intérêts moratoires des créances, intérêts des comptes courants et des dépôts.</i>
4402	Intérêts des placements financiers	<i>Intérêts des placements financiers du groupe par nature 102 et 107 (court et long termes).</i>
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	<i>Intérêts perçus et autres revenus des actifs du PF affectés nulle part ailleurs.</i>
441	Gains réalisés sur PF	
4410	Gains provenant des ventes de placements financiers PF	<i>Gains de change réalisés provenant de l'aliénation de placements financiers à court ou à long terme.</i>
4410.0	<i>Gains provenant des ventes d'actions et de parts sociales PF</i>	<i>Gains de change réalisés provenant de l'aliénation d'actions et de parts sociales.</i>
4410.1	<i>Gains provenant des ventes de placements à intérêts PF</i>	<i>Gains de change réalisés provenant de l'aliénation de placements à intérêts.</i>
4410.9	<i>Gains provenant des ventes d'autres placements financiers à long terme PF</i>	<i>Gains de change réalisés provenant de l'aliénation d'autres placements financiers à long terme.</i>
4411	Gains provenant des ventes d'immobilisations corporelles PF	<i>Gains comptables réalisés provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles du PF.</i>
4411.0	<i>Gains provenant des ventes de terrains PF</i>	<i>Gains comptables réalisés provenant de l'aliénation de terrains du PF.</i>
4411.4	<i>Gains provenant des ventes de bâtiments PF</i>	<i>Gains comptables réalisés provenant de l'aliénation de bâtiments du PF.</i>
4411.6	<i>Gains provenant des ventes de biens meubles PF</i>	<i>Gains comptables réalisés provenant de l'aliénation de biens meubles du PF.</i>
4411.9	<i>Gains provenant des ventes d'autres immobilisations corporelles PF</i>	<i>Gains comptables réalisés provenant de l'aliénation d'autres immobilisations corporelles du PF.</i>
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	<i>Gains de change réalisés sur monnaies étrangères. Gains de change non réalisés sur monnaies étrangères: compte 4440.</i> <i>Gains réalisés provenant de l'aliénation de PF affectés nulle part ailleurs.</i>
442	Revenus de participations PF	
4420	Dividendes	<i>Dividendes et autres distributions de parts de bénéfice d'immobilisations du PF.</i>
4429	Autres revenus de participations	<i>Droits de souscription, remboursements de la valeur nominale, etc.</i>
443	Produit des immeubles du PF	
4430	Loyers et fermages, immeubles du PF	<i>Loyers, fermages et rentes du droit de superficie provenant des biens-fonds et des terrains du PF.</i>
4431	Paiements pour appartements de service PF	<i>Paiements du personnel propre pour appartements de service.</i>
4432	Paiements pour utilisation d'immeubles PF	<i>Paiements pour la location à court terme et l'utilisation de locaux dans des biens-fonds du PF (p. ex. location de salles).</i>
4439	Autres produits d'immeubles PF	<i>Revenus de biens-fonds du PF affectés nulle part ailleurs; remboursement de charges.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
444	Réévaluations, immobilisations PF	<i>Les évaluations ultérieures ont lieu selon le principe de l'évaluation par objet. Des modifications positives ou négatives nettes de l'évaluation peuvent être saisies dans le groupe par nature 444. Si un solde négatif en résulte (diminution de la valeur totale), le solde doit être reporté sur le groupe par nature 344.</i>
4440	Réévaluation des autres placements financiers PF	<i>Adaptations aux valeurs marchandes, évaluations ultérieures des autres placements du patrimoine financier selon les prescriptions, sauf prêts et participations. Gains de change non réalisés sur monnaies étrangères. Gains non réalisés sur monnaies étrangères: compte 4419.</i>
4441	Réévaluation des prêts PF	<i>Adaptations aux valeurs marchandes, évaluations ultérieures des prêts du patrimoine financier selon les prescriptions.</i>
4442	Réévaluation des participations PF	<i>Adaptations aux valeurs marchandes, évaluations ultérieures des participations du patrimoine financier selon les prescriptions.</i>
4443	Adaptations des immeubles PF	<i>Adaptations aux valeurs marchandes, évaluations ultérieures des biens-fonds et terrains du patrimoine financier selon les prescriptions (groupe par nature 1080 ou 1084).</i>
4443.0	<i>Adaptations de terrains PF aux valeurs marchandes</i>	<i>Exemple.</i>
4443.4	<i>Adaptations de bâtiments PF aux valeurs marchandes</i>	<i>Exemple.</i>
4449	Réévaluation autres immobilisations corporelles PF	<i>Réévaluation / revalorisation des autres immobilisations corporelles après évaluation selon les prescriptions applicables (groupe par nature 1086 ou 1089).</i>
445	Revenus financiers de prêts et de participations du PA	
4450	Revenus de prêts PA	<i>Intérêts de prêts du PA.</i>
4451	Revenus de participations PA	<i>Dividendes et autres distributions de parts de bénéfice d'immobilisations du PA hormis dans les entreprises publiques. Utilisé uniquement pour des participations des comptes 1455, 1456 et 1458.</i>
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	<i>Revenus financiers de participations des groupes par nature 1450 Participations à la Confédération, 1451 Participations aux cantons et aux concordats, 1452 Participations aux communes et aux associations intercommunales, 1453 Participations aux assurances sociales publiques et 1454 Participations aux entreprises publiques.</i>
4460	Entreprises publiques de la Confédération	<i>Entreprises de droit public selon le droit fédéral.</i>
4461	Entreprises de droit public des cantons et des concordats	<i>Etablissements autonomes et non autonomes, concordats selon le droit cantonal.</i>
4462	Associations intercommunales, entreprises communales autonomes et non autonomes	<i>Etablissements communaux de droit public, associations intercommunales; entreprises communales qui ne sont pas organisées comme des sociétés morales (de droit privé).</i>
4463	Entreprises publiques sous forme de sociétés anonymes ou sous une autre forme d'organisation de droit privé	<i>SA, SA au statut juridique particulier, Sàrl, sociétés coopératives, associations, sociétés simples et autres personnes morales dont les pouvoirs publics possèdent la majorité du capital.</i>
4464	Banque Nationale Suisse	<i>Dividendes sur actions (parts de revenus et distributions supplémentaires de bénéfices, voir compte 4604).</i>
4468	Entreprises publiques à l'étranger	<i>Revenus d'entreprises publiques à l'étranger, indépendamment de leur forme juridique.</i>
4469	Autres entreprises publiques	<i>Revenus d'autres entreprises publiques.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
447	Revenus des immeubles PA	
4470	Loyers et fermages, immeubles PA	<i>Loyers, fermages et rentes du droit de superficie provenant des biens-fonds du PA.</i>
4471	Paiements pour appartements de service PA	<i>Paiements du personnel propre pour appartements de service du PA.</i>
4472	Paiements pour utilisation d'immeubles PA	<i>Paiements pour la location à court terme et l'utilisation de locaux dans des biens-fonds du PA (p. ex. location de salles, halles de gymnastique, terrains de sport et installations sportives, salles polyvalentes, etc.).</i>
4479	Autres revenus d'immeubles PA	<i>Revenus de biens-fonds du PA affectés nulle part ailleurs.</i>
448	Revenus des immeubles loués	<i>Revenus de la sous-location ou du transfert de location à des tiers des biens-fonds loués.</i>
4480	Loyers des immeubles loués	<i>Loyers et fermages pour la sous-location ou le transfert de location de biens-fonds loués à des fins administratives.</i>
4489	Autres revenus des immeubles loués	<i>Revenus pour la location à court terme et l'utilisation de locaux dans des biens-fonds loués à des fins administratives.</i>
449	Autres revenus financiers	
4490	Réévaluations PA	<i>Réévaluations de biens-fonds, immobilisations corporelles et placements financiers du PA par prolongation des durées d'utilisation ou par une réévaluation exceptionnelle.</i>
4499	Autres revenus financiers	<i>P.ex. intérêts négatifs.</i>
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	
450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	<i>Les fonds et financements spéciaux doivent être balancés au terme de la période comptable par le transfert des excédents de charges (déficits) dans le compte du bilan.</i>
4500	Prélèvements sur les financements spéciaux comme capitaux de tiers	<i>Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2090 Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers. Le prélèvement représente l'excédent de charges de la période comptable.</i>
4501	Prélèvements sur les fonds comme capitaux de tiers	<i>Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2091 Engagements envers les fonds des capitaux de tiers. Le prélèvement représente l'excédent de charges de la période comptable.</i>
4502	Prélèvements sur les legs et fondations comme capitaux de tiers	<i>Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2092 Engagements envers les legs et fondations enregistrés comme capitaux de tiers. Le prélèvement représente l'excédent de charges de la période comptable.</i>
4503	Prélèvements sur les autres capitaux affectés comme capitaux de tiers	<i>Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2093 Engagements envers d'autres capitaux affectés comme capitaux de tiers. Le prélèvement représente l'excédent de charges de la période comptable.</i>
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux comme capital propre	
4510	Prélèvements sur les financements spéciaux comme capital propre	<i>Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2900 Financements spéciaux enregistrés comme capital propre.</i>
4511	Prélèvements sur les fonds comme capital propre	<i>Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2910 Fonds enregistrés comme capital propre.</i>
4512	Prélèvements sur legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propres	<i>Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
46	Revenus de transferts	
460	Parts à des revenus de tiers	
4600	Parts aux revenus de la Confédération	
4601	Parts aux revenus des cantons et des concordats	
4601.0	Parts au revenu des impôts cantonaux	<i>Y.c. impôt sur les véhicules à moteur.</i>
4601.1	Parts aux revenus des patentes et concessions cantonales	
4601.2	Parts aux émoluments cantonaux	
4601.9	Parts aux autres revenus cantonaux	
4602	Parts aux revenus des collectivités publiques locales	<i>Un compte détaillé par catégorie de revenus et associations doit être tenu dans les comptes communaux.</i>
4603	Parts aux revenus des assurances sociales publiques	
4604	Parts aux revenus des entreprises publiques	
461	Dédommagements de collectivités publiques	<i>Dédommagements d'une autre collectivité publique pour laquelle est effectuée, partiellement ou dans son intégralité, une tâche à des fins publiques qui, selon la répartition des tâches donnée, est de la compétence de la collectivité publique l'ayant déléguée. L'indemnité est en règle générale fixée en fonction des coûts.</i>
4610	Dédommagements de la Confédération	<i>Dédommagements de la Confédération pour des tâches qui relèvent de son domaine de compétence.</i>
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	<i>Dédommagements du canton pour des tâches qui relèvent de son domaine de compétence.</i>
4612	Dédommagements des collectivités publiques locales	<i>Dédommagements d'autres communes et de associations intercommunales pour des tâches qui relèvent de leur domaine de compétence.</i>
4612.1	Dédommagements des collectivités publiques locales du même canton	
4612.2	Dédommagements des collectivités publiques locales d'un autre canton	
4613	Dédommagements des assurances sociales publiques	<i>Dédommagements des assurances sociales publiques pour des tâches qui relèvent de leur domaine de compétence.</i>
4614	Dédommagements des entreprises publiques	<i>Dédommagements d'entreprises publiques pour des tâches qui relèvent de leur domaine de compétence.</i>
462	Péréquation financière intercommunale	
4621	Péréquation financière intercommunale - instrument des besoins	<i>Péréquation verticale; participation du canton à la péréquation des besoins; communes bénéficiaires.</i>
4622	Péréquation financière intercommunale - instrument des ressources	<i>Péréquation horizontale; compensatoir aux communes pour la péréquation des ressources; communes bénéficiaires..</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	<i>Les emprunts conditionnellement remboursables de type "à fonds perdus" doivent être comptabilisés comme des revenus de transfert.</i>
4630	Subventions de la Confédération	<i>Contributions d'exploitation courantes de la Confédération.</i>
4631	Subventions des cantons et des concordats	<i>Contributions d'exploitation courantes des cantons et des concordats.</i>
4632	Subventions des collectivités publiques locales	<i>Contributions d'exploitation courantes des communes et des associations intercommunales. Division recommandée: 4632.1 Subventions d'exploitation courantes des communes et associations de communes du même canton 4632.2 Subventions d'exploitation courantes des communes et associations de communes d'un autre canton</i>
4633	Subventions des assurances sociales publiques	<i>Contributions d'exploitation courantes des assurances sociales publiques.</i>
4634	Subventions des entreprises publiques	<i>Contributions d'exploitation courantes des entreprises publiques.</i>
4635	Subventions des entreprises privées	<i>Contributions d'exploitation courantes des entreprises privées.</i>
4636	Subventions des organisations privées à but non lucratif	<i>Contributions d'exploitation courantes des organisations privées à but non lucratif.</i>
4637	Subventions des ménages privés	<i>Contributions d'exploitation courantes des ménages privés.</i>
4638	Subventions de l'étranger	<i>Contributions d'exploitation courantes de l'étranger.</i>
466	Amortissement des subventions d'investissements portées au passif	<i>Le groupe par nature 466 est utilisé uniquement si les contributions d'investissements reçues sont portées au passif. Si l'investissement net est porté à l'actif, le groupe par nature est supprimé.</i>
4660	Amortissement planifié des subventions d'investissements portées au passif	<i>Amortissement planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 2068 selon la durée d'utilisation de l'immobilisation.</i>
4660.0	Amortissement planifié des subventions d'investissements de la Confédération portées au passif	<i>Amortissement planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20680.</i>
4660.1	Amortissement planifié des subventions d'investissements des cantons et des concordats portées au passif	<i>Amortissement planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20681.</i>
4660.2	Amortissement planifié des subventions d'investissements des collectivités publiques locales portées au passif	<i>Amortissement planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20682.</i>
4660.3	Amortissement planifié des subventions d'investissements des assurances sociales publiques portées au passif	<i>Amortissement planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20683.</i>
4660.4	Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif	<i>Amortissement planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20684.</i>
4660.5	Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises privées portées au passif	<i>Amortissement planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20685.</i>
4660.6	Amortissement planifié des subventions d'investissements des organisations privées à but non lucratif portées au passif	<i>Amortissement planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20686.</i>
4660.7	Amortissement planifié des subventions d'investissements des ménages privés portées au passif	<i>Amortissement planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20687.</i>
4660.8	Amortissement planifié des subventions d'investissements de l'étranger portées au passif	<i>Amortissement planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20688.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
4661	Amortissement non planifié des subventions d'investissements portées au passif	Amortissement non planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 2068 selon l'immobilisation.
4661.0	Amortissement non planifié des subventions d'investissements de la Confédération portées au passif	Amortissement non planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20680.
4661.1	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des cantons et des concordats portées au passif	Amortissement non planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20681.
4661.2	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des collectivités publiques locales portées au passif	Amortissement non planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20682.
4661.3	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des assurances sociales publiques portées au passif	Amortissement non planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20683.
4661.4	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif	Amortissement non planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20684.
4661.5	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des entreprises privées portées au passif	Amortissement non planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20685.
4661.6	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des organisations privées à but non lucratif portées au passif	Amortissement non planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20686.
4661.7	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des ménages privés portées au passif	Amortissement non planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20687.
4661.8	Amortissement non planifié des subventions d'investissements de l'étranger portées au passif	Amortissement non planifié de contributions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20688.
469	Autres revenus de transfert	
4690	Autres revenus de transfert	Remboursement de contributions d'investissements amorties. Revenus de transfert affectés nulle part ailleurs.
4699	Redistributions	Revenus provenant de redistributions (y.c. au sein d'une même collectivité publique); p.ex. taxe sur le CO ₂ . Chaque revenu doit être isolé dans un sous-compte spécifique, p.ex. 4699.1 Redistribution taxe CO ₂ .

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.
Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
47	Subventions à redistribuer	<i>La collectivité publique transmet à des tiers les contributions à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité publique. Les entrées sont saisies dans le groupe par nature 47, et les versements dans le groupe par nature 37. Les groupes par nature 37 et 47 doivent coïncider au terme de la période comptable, et des comptes de régularisation doivent être établis à cet effet.</i>
470	Subventions à redistribuer	
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	<i>Contributions de la Confédération à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
4701	Subventions à redistribuer reçues des cantons et des concordats	<i>Contributions de cantons et concordats à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
4702	Subventions à redistribuer reçues des collectivités publiques locales	<i>Contributions de communes et des associations intercommunales à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
4703	Subventions à redistribuer reçues des assurances sociales publiques	<i>Contributions d'assurances sociales publiques à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	<i>Contributions d'entreprises publiques à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
4705	Subventions à redistribuer reçues des entreprises privées	<i>Contributions d'entreprises privées à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
4706	Subventions à redistribuer reçues des organisations privées à but non lucratif	<i>Contributions d'organisations privées à but non lucratif à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
4707	Subventions à redistribuer reçues des ménages privés	<i>Contributions de ménages à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
4708	Subventions à redistribuer reçues de l'étranger	<i>Contributions de l'étranger à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
48	Revenus extraordinaires	<i>Les charges et revenus sont considérés comme extraordinaires si l'on ne pouvait en aucune manière les prévoir et lorsqu'ils échappent à toute influence et tout contrôle ou lorsqu'ils ne relèvent pas du domaine opérationnel. Sont également considérés comme charges ou revenus extraordinaires les amortissements supplémentaires, l'amortissement du découvert du bilan, ainsi que les attributions au capital propre et les prélèvements sur ce dernier.</i>
481	Revenus extraordinaires de patentes et concessions	<i>Revenus de patentes, concessions et brevets qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4810	Revenus extraordinaires de patentes	<i>Revenus de patentes qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4811	Revenus extraordinaires de concessions	<i>Revenus de concessions qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
482	Contributions extraordinaires	<i>Contributions qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4820	Taxes extraordinaires	<i>Taxes qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
483	Revenus divers extraordinaires	<i>Revenus divers qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4830	Revenus divers extraordinaires	<i>Revenus divers qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
484	Revenus financiers extraordinaires	<i>Revenus financiers qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4840	Revenus financiers monétaires extraordinaires	<i>Revenus financiers avec incidence sur la liquidité.</i>
4841	Revenus financiers comptables extraordinaires, réévaluations extraordinaires	<i>Revenus financiers sans incidence sur la liquidité.</i>
486	Parts aux revenus extraordinaires	<i>Revenus de transfert qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4860	Revenus de transfert extraordinaires - Confédération	<i>Revenus de transfert de la Confédération qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4861	Revenus de transfert extraordinaires - cantons	<i>Revenus de transfert des cantons qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4862	Revenus de transfert extraordinaires - collectivités publiques locales	<i>Revenus de transfert des communes et des associations intercommunales qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4863	Revenus de transfert extraordinaires - assurances sociales publiques	<i>Revenus de transfert des assurances sociales publiques qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4864	Revenus de transfert extraordinaires - entreprises publiques	<i>Revenus de transfert des entreprises publiques qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4865	Revenus de transfert extraordinaires - entreprises privées	<i>Revenus de transfert des entreprises privées qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4866	Revenus de transfert extraordinaires - organisations privées à but non lucratif	<i>Revenus de transfert des organisations privées à but non lucratif qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4867	Revenus de transfert extraordinaires - ménages privés	<i>Revenus de transfert des ménages privés qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
4868	Revenus de transfert extraordinaires - étranger	<i>Revenus de transfert de l'étranger qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.</i>
489	Prélèvements sur le capital propre	
4892	Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	<i>Prélèvements comptabilisés dans les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire avec effet sur les résultats (groupe par nature 2920). Les charges supplémentaires provenant de l'enveloppe budgétaire sont saisies dans les groupes par nature appropriés. Pour compenser ces charges, le montant correspondant est prélevé sur les réserves (principe du produit brut).</i>
4895	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif PA	<i>Prélèvements sur le groupe par nature 295 Réserve liée au retraitement servant à compenser les amortissements accrus du fait de la réévaluation du patrimoine administratif lors du passage au MCH2.</i>
4896	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine financier PF	<i>Prélèvements sur le groupe par nature 296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier pour compenser les fluctuations causées par l'évaluation à la valeur vénale.</i>
4898	Prélèvements sur les autres capitaux propres	<i>Prélèvement sur les autres capitaux propres (selon compte de bilan 2980).</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

Diminution de charges: chiffre CCCC.D9

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
49	Imputations internes	<i>Les imputations internes peuvent être effectuées entre les services de la collectivité publique ou avec des entités à consolider. Au terme de la période comptable, les groupes par nature 39 et 49 doivent coïncider. Les charges et les revenus ne doivent pas être régularisés différemment.</i>
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	<i>Paiements pour approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens meubles, articles de bureau en tout genre.</i>
4900	Imputations internes pour approvisionnement en matériel et en marchandises	<i>Paiements pour approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens meubles, articles de bureau en tout genre.</i>
491	Prestations de service	<i>Paiements pour des prestations de services fournies en interne.</i>
4910	Imputations internes pour prestations de services	<i>Paiements pour des prestations de services fournies en interne.</i>
492	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	<i>Paiements pour le loyer de biens-fonds, fermages, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens meubles, de véhicules, etc.</i>
4920	Imputations internes pour fermages, loyers, frais d'utilisation	<i>Paiements pour le loyer de biens-fonds, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens meubles, de véhicules, etc.</i>
493	Frais administratifs et d'exploitation	<i>Paiements pour des frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens meubles utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.</i>
4930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	<i>Paiements pour des frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens meubles utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.</i>
494	Intérêts et charges financières théoriques	<i>Paiements pour les intérêts théoriques sur les patrimoines financier et administratif et sur les comptes d'engagement de financements spéciaux et fonds.</i>
4940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	<i>Paiements pour les intérêts théoriques sur les patrimoines financier et administratif et sur les comptes d'engagement de financements spéciaux et fonds.</i>
495	Amortissements planifiés et non planifiés	<i>Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.</i>
4950	Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés	<i>Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.</i>
498	Virements comptables	<i>Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P.ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.</i>
4980	Virements internes	<i>Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P.ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.</i>
499	Autres imputations internes	<i>Paiements non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.</i>
4990	Autres imputations internes	<i>Paiements non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.</i>

Plan comptable harmonisé MCH2

—

Classification comptable

Compte des investissements

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

*Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.**S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.*

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
5	DÉPENSES	
50	Immobilisations corporelles	<i>Dépenses d'investissement pour l'acquisition ou l'établissement d'immobilisations corporelles qui sont requises pour la réalisation des tâches publiques.</i>
500	Terrains	<i>Terrains bâtis ou non, sans les terrains des groupes par nature 501 Routes/voies de communication et 502 Aménagement des cours d'eau. Les surfaces bâties sont portées au bilan comme terrains car elles ne font pas l'objet d'amortissements planifiés.</i>
5000	Terrains	<i>Terrains non bâtis (espaces verts, parcs, biotopes et géotopes, surfaces agricoles, etc.) sans les terrains des groupes par nature 501 Routes/voies de communication et 502 Aménagement des cours d'eau; terrains bâtis (immeubles administratifs, installations sportives, etc.).</i>
501	Routes et voies de communication	<i>Surfaces ouvertes au trafic général, y compris les terrains des surfaces routières. Les terrains et les dépenses de construction ne sont pas portés à l'actif de manière séparée.</i>
5010	Routes et voies de communication	<i>Routes, éclairage compris, zones piétonnes, pistes cyclables, routes forestières, voies ferrées, chemins de fer de montagne, installations de transport, autres voies de communication, terrains compris.</i>
502	Aménagement des cours d'eau	<i>Ouvrages d'aménagement des cours d'eau et des lacs, terrains compris. L'étendue d'eau (ou le lit du cours d'eau/le fond du lac) n'est pas considérée comme terrain et n'est pas portée au bilan.</i>
5020	Aménagement des cours d'eau	<i>Ouvrages d'aménagement des cours d'eau, protection des rives, recalibrage de cours d'eau, mise à ciel ouvert, régénération, protection contre les crues.</i>
503	Autres travaux de génie civil	<i>Canalisations, installations d'épuration, installations d'alimentation en eau, décharges, paravalanches. Les terrains morcelés doivent être saisis sous le groupe par nature 500.</i>
5030	Autres travaux de génie civil en général	<i>Les ouvrages de génie civil des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.</i>
5031	Travaux de génie civil d'approvisionnement en eau	
5032	Travaux de génie civil du traitement des eaux usées	
5033	Travaux de génie civil de la gestion des déchets	
5034	Travaux de génie civil de l'approvisionnement en électricité	
504	Bâtiments	<i>Acquisition ou construction de bâtiments, aménagements dans des biens-fonds loués et équipements (équipement technique du bâtiment), mais sans le mobilier. Les terrains morcelés doivent être saisis sous le groupe par nature 500.</i>
5040	Bâtiments	
505	Forêts	<i>Forêts, terrains compris.</i>
5050	Forêts	
506	Biens meubles	<i>Biens mobiliers, appareils, véhicules, machines, matériel informatique en tout genre.</i>
5060	Biens meubles	
509	Autres immobilisations corporelles	<i>Immobilisations corporelles affectées nulle part ailleurs: alpages, aménagement local, mensuration, PIEP, PGEE.</i>
5090	Autres immobilisations corporelles	

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

*Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.**S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.*

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
51	Investissements pour le compte de tiers	<i>Les investissements pour le compte de tiers sont remboursés par ces tiers (groupe par nature 61). Les dépenses consenties au cours de la période comptable justifient une créance d'un montant identique envers les tiers. Les dépenses et les prétentions au remboursement sont régularisées au terme de la période comptable de manière à ce qu'elles soient équivalentes et se compensent.</i>
510	Terrains	<i>Investissements en terrains pour le compte de tiers.</i>
5100	Investissements en terrains pour le compte de tiers	
511	Routes et voies de communication	<i>Investissements en routes et voies de communication pour le compte de tiers.</i>
5110	Investissements en routes et voies de communication pour le compte de tiers	
512	Aménagement des cours d'eau	<i>Investissements en ouvrages d'aménagement des cours d'eau pour le compte de tiers.</i>
5120	Investissements en travaux d'aménagement des cours d'eau pour le compte de tiers	
513	Autres travaux de génie civil	<i>Investissements en autres ouvrages de génie civil pour le compte de tiers.</i>
5130	Investissements en autres travaux de génie civil pour le compte de tiers	
514	Bâtiments	<i>Investissements en bâtiments pour le compte de tiers.</i>
5140	Investissements en bâtiments pour le compte de tiers	
515	Forêts	<i>Investissements en forêts pour le compte de tiers.</i>
5150	Investissements en forêts pour le compte de tiers	
516	Biens meubles	<i>Investissements en biens mobiliers pour le compte de tiers.</i>
5160	Investissements en biens mobiliers pour le compte de tiers	
519	Autres immobilisations corporelles	<i>Investissements en autres immobilisations corporelles pour le compte de tiers.</i>
5190	Investissements en autres immobilisations corporelles pour le compte de tiers	
52	Immobilisations incorporelles	<i>Dépenses d'investissement pour les immobilisations incorporelles.</i>
520	Logiciels	<i>Logiciels d'application et applications informatiques avec une durée d'utilisation de plusieurs années.</i>
5200	Logiciels	
521	Brevets et licences	<i>Droits de brevets et de licences acquis avec une durée d'utilisation de plusieurs années.</i>
5210	Brevets et licences	
529	Autres immobilisations incorporelles	<i>Immobilisations incorporelles affectées nulle part ailleurs, aménagement local, mensuration, PIEP, PGEE.</i>
5290	Autres immobilisations incorporelles	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
54	Prêts	<p><i>Les prêts remboursables à une échéance convenue sont considérés comme dépenses d'investissement, indépendamment d'une limite d'investissement éventuelle.</i></p> <p><i>Les prêts conditionnellement remboursables au sens strict doivent être comptabilisés au bilan comme des prêts; les prêts conditionnellement remboursables avec interdiction de changement d'affectation doivent être comptabilisés au bilan comme des contributions d'investissement (compte 56)</i></p>
540	Confédération	<i>Prêts remboursables à la Confédération.</i>
5400	Prêts à la Confédération	
541	Cantons et concordats	<i>Prêts remboursables aux cantons et aux concordats.</i>
5410	Prêts aux cantons et aux concordats	
542	Collectivités publiques locales	<i>Prêts remboursables aux communes et aux associations intercommunales.</i>
5420	Prêts aux collectivités publiques locales	
543	Assurances sociales publiques	<i>Prêts remboursables aux assurances sociales publiques.</i>
5430	Prêts aux assurances sociales publiques	
544	Entreprises publiques	<i>Prêts remboursables aux entreprises publiques.</i>
5440	Prêts aux entreprises publiques	
545	Entreprises privées	<i>Prêts remboursables aux entreprises privées.</i>
5450	Prêts aux entreprises privées	
546	Organisations privées à but non lucratif	<i>Prêts remboursables aux organisations privées à but non lucratif.</i>
5460	Prêts aux organisations privées à but non lucratif	
547	Ménages privés	<p><i>Prêts remboursables aux ménages privés.</i></p> <p><i>Séparer les prêts d'études portés à l'actif par un compte détaillé.</i></p>
5470	Prêts aux ménages privés	
5471	Prêts d'études	
548	Etranger	<i>Prêts remboursables à des débiteurs à l'étranger.</i>
5480	Prêts à l'étranger	
55	Participations et capital social	<p><i>Les participations et la détention de capital social sont considérées comme dépenses d'investissement, indépendamment d'une limite d'investissement éventuelle.</i></p> <p><i>Bien que les participations aux collectivités publiques et aux ménages ne soient pas possibles, ces groupes par nature sont mentionnés pour des raisons systématiques.</i></p>
550	Confédération	
5500	Participations à la Confédération	
551	Cantons et concordats	<i>Détention de capital social de concordats.</i>
5510	Participations aux cantons et aux concordats	
552	Collectivités publiques locales	
5520	Participations aux collectivités publiques locales	
553	Assurances sociales publiques	
5530	Participations aux assurances sociales publiques	
554	Entreprises publiques	<i>Participations aux entreprises publiques et détention de capital social.</i>
5540	Participations aux entreprises publiques	
555	Entreprises privées	<i>Participations aux entreprises privées et détention de capital social.</i>
5550	Participations aux entreprises privées	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
556	Organisations privées à but non lucratif	<i>Participations aux organisations privées à but non lucratif et détention de capital social. Les participations peuvent revêtir la forme de parts sociales de sociétés coopératives, de déclarations d'affiliation, d'actions ou d'autres titres de participation.</i>
5560	Participations aux organisations privées à but non lucratif	
557	Ménages privés	
5570	Participations aux ménages privés	
558	Etranger	<i>Participations à des entreprises à l'étranger et détention de capital social.</i>
5580	Participations à l'étranger	
56	Propres subventions d'investissements	<i>Dépenses d'investissement pour l'octroi de contributions d'investissements à des tiers. Les prêts conditionnellement remboursables avec interdiction d'affectation doivent être comptabilisés au bilan comme subventions d'investissements.</i>
560	Confédération	<i>Contributions d'investissements à la Confédération.</i>
5600	Subventions d'investissements à la Confédération	
561	Cantons et concordats	<i>Contributions d'investissements aux cantons et aux concordats.</i>
5610	Subventions d'investissements aux cantons et aux concordats	
562	Collectivités publiques locales	<i>Contributions d'investissements aux communes et aux associations de communes.</i>
5620	Subventions d'investissements aux collectivités publiques locales	
563	Assurances sociales publiques	<i>Contributions d'investissements aux assurances sociales publiques.</i>
5630	Subventions d'investissements aux assurances sociales publiques	
564	Entreprises publiques	<i>Contributions d'investissements aux entreprises publiques.</i>
5640	Subventions d'investissements aux entreprises publiques	
565	Entreprises privées	<i>Contributions d'investissements aux entreprises privées.</i>
5650	Subventions d'investissements aux entreprises privées	
566	Organisations privées à but non lucratif	<i>Contributions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif.</i>
5660	Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif	
567	Ménages privés	<i>Contributions d'investissements aux ménages privés.</i>
5670	Subventions d'investissements aux ménages	
568	Etranger	<i>Contributions d'investissements en faveur de bénéficiaires à l'étranger.</i>
5680	Subventions d'investissements à l'étranger	

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

*Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.**S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.*

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
57	Subventions d'investissements redistribuées	<i>La collectivité transmet à des tiers les contributions d'investissements à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité publique. Les entrées sont saisies dans le groupe par nature 67, et les versements dans le groupe par nature 57. Les groupes par nature 57 et 67 doivent coïncider au terme de la période comptable, et des comptes de régularisation doivent être établis à cet effet.</i>
570	Confédération	<i>Contributions d'investissements à redistribuer d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à la Confédération.</i>
5700	Subventions d'investissements redistribuées à la Confédération	
571	Cantons et concordats	<i>Contributions d'investissements à redistribuer d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des cantons ou à des concordats.</i>
5710	Subventions d'investissements redistribuées aux cantons et aux concordats	
572	Collectivités publiques locales	<i>Contributions d'investissements à redistribuer d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des communes ou à des associations intercommunales.</i>
5720	Subventions d'investissements redistribuées aux collectivités publiques locales	
573	Assurances sociales publiques	<i>Contributions d'investissements à redistribuer d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des assurances sociales publiques.</i>
5730	Subventions d'investissements redistribuées aux assurances sociales publiques	
574	Entreprises publiques	<i>Contributions d'investissements à redistribuer d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des entreprises publiques.</i>
5740	Subventions d'investissements redistribuées aux entreprises publiques	
575	Entreprises privées	<i>Contributions d'investissements à redistribuer d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des entreprises privées.</i>
5750	Subventions d'investissements redistribuées aux entreprises privées	
576	Organisations privées à but non lucratif	<i>Contributions d'investissements à redistribuer d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des organisations privées à but non lucratif.</i>
5760	Subventions d'investissements redistribuées aux organisations privées à but non lucratif	
577	Ménages privés	<i>Contributions d'investissements à redistribuer d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des ménages.</i>
5770	Subventions d'investissements redistribuées aux ménages	
578	Etranger	<i>Contributions d'investissements à redistribuer d'autres collectivités publiques ou de tiers qui sont transmises à des bénéficiaires à l'étranger.</i>
5780	Subventions d'investissements redistribuées à l'étranger	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
58	Dépenses d'investissements extraordinaires	<i>Dépenses d'investissement qui n'étaient en aucune manière prévisibles, qui n'ont pu être ni influencées ni contrôlées et qui n'ont pas été provoquées par le processus d'exploitation visant la production de prestations.</i>
580	Investissements extraordinaires pour les immobilisations corporelles	<i>Dépenses d'investissement extraordinaires pour les immobilisations corporelles.</i>
5800	Investissements extraordinaires pour les terrains	
5801	Investissements extraordinaires pour les routes / voies de communication	
5802	Investissements extraordinaires pour l'aménagement des cours d'eau	
5803	Investissements extraordinaires pour les autres ouvrages de génie civil	<i>Les investissements extraordinaires pour les ouvrages de génie civil des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.</i>
5804	Investissements extraordinaires pour les bâtiments	
5805	Investissements extraordinaires pour les forêts	
5806	Investissements extraordinaires pour les biens mobiliers	
5809	Investissements extraordinaires pour les autres immobilisations corporelles	
582	Investissements extraordinaires pour les immobilisations incorporelles	<i>Contributions d'investissement extraordinaires pour les immobilisations incorporelles.</i>
5820	Investissements extraordinaires pour les logiciels	
5821	Investissements extraordinaires pour les brevets / licences	
5829	Investissements extraordinaires pour les autres immobilisations incorporelles	
584	Investissements extraordinaires pour les prêts	<i>Contributions d'investissement extraordinaires pour les prêts.</i>
5840	Investissements extraordinaires pour les prêts à la Confédération	
5841	Investissements extraordinaires pour les prêts aux cantons et aux concordats	
5842	Investissements extraordinaires pour les prêts aux collectivités publiques locales	
5843	Investissements extraordinaires pour les prêts aux assurances sociales publiques	
5844	Investissements extraordinaires pour les prêts aux entreprises publiques	
5845	Investissements extraordinaires pour les prêts aux entreprises privées	
5846	Investissements extraordinaires pour les prêts aux organisations privées à but non lucratif	
5847	Investissements extraordinaires pour les prêts aux ménages privés	
5848	Investissements extraordinaires pour les prêts à l'étranger	

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

*Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.**S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.*

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
585	Investissements extraordinaires pour les participations et le capital social	<i>Dépenses d'investissement extraordinaires pour les participations et la détention de capital social.</i>
5850	Investissements extraordinaires pour les participations à la Confédération	
5851	Investissements extraordinaires pour les participations aux cantons et aux concordats	
5852	Investissements extraordinaires pour les participations aux collectivités publiques locales	
5853	Investissements extraordinaires pour les participations aux assurances sociales publiques	
5854	Investissements extraordinaires pour les participations aux entreprises publiques	
5855	Investissements extraordinaires pour les participations aux entreprises privées	
5856	Investissements extraordinaires pour les participations aux organisations privées à but non lucratif	
5857	Investissements extraordinaires pour les participations aux ménages privés	
5858	Investissements extraordinaires pour les participations à l'étranger	
586	Subventions d'investissements extraordinaires	<i>Contributions d'investissements extraordinaires.</i>
5860	Subventions d'investissements extraordinaires à la Confédération	
5861	Subventions d'investissements extraordinaires aux cantons et aux concordats	
5862	Subventions d'investissements extraordinaires aux collectivités publiques locales	
5863	Subventions d'investissements extraordinaires aux assurances sociales publiques	
5864	Subventions d'investissements extraordinaires aux entreprises publiques	
5865	Subventions d'investissements extraordinaires aux entreprises privées	
5866	Subventions d'investissements extraordinaires aux organisations privées à but non lucratif	
5867	Subventions d'investissements extraordinaires aux ménages privés	
5868	Subventions d'investissements extraordinaires à l'étranger	
589	Autres dépenses d'investissements extraordinaires	<i>Autres dépenses d'investissement extraordinaires. Les comptes détaillés devraient pouvoir être attribués de manière univoque à un compte du bilan (inscription à l'actif).</i>
5890	Autres dépenses d'investissements extraordinaires	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
59	Report au bilan	
590	Report de recettes au bilan	<p><i>Il existe deux variantes de clôture du compte des investissements:</i></p> <p><i>Variante 1: les recettes des groupes par nature 60, 62 à 66 et 68 sont comptabilisées comme «Avoir» dans les groupes par nature du bilan correspondants (14 Patrimoine administratif). La contre-écriture dans la colonne «Doit» a lieu sur le groupe par nature 590.</i></p> <p><i>Variante 2: les recettes des groupes par nature 60 et 62 ainsi que 64 à 66 et 68 (sans le groupe 683) sont comptabilisées comme «Avoir» dans les groupes par nature du bilan correspondants (14 Patrimoine administratif). Les groupes par nature 63 Subventions d'investissements acquises et 683 Subventions d'investissements extraordinaires acquises sont portés au passif dans le groupe par nature 2068 (inscription à l'actif brute). Les groupes par nature 51/61 et 57/67 se compensent au sein de la période comptable. Ils ne sont donc pas portés au bilan.</i></p>
5900	Report au bilan	<i>Recettes reportées au bilan.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
6	RECETTES	
60	Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier PF	<i>Les immobilisations corporelles qu'il est prévu d'aliéner ou qui ne sont plus nécessaires à l'exécution de tâches publiques doivent être reportées dans le patrimoine financier (groupe par nature 108) (déclassement).</i>
600	Transfert de terrains	<i>Transferts du groupe par nature 1400 Terrains PA non bâtis dans le patrimoine financier.</i>
6000	Transfert de terrains dans le patrimoine financier	
601	Transfert de routes et voies de communication	<i>Transferts du groupe par nature 1401 Routes / voies de communication dans le patrimoine financier.</i>
6010	Transfert de routes et voies de communication dans le patrimoine financier	
602	Transfert d'ouvrages d'aménagement des cours d'eau	<i>Transferts du groupe par nature 1402 Aménagement des cours d'eau dans le patrimoine financier.</i>
6020	Transfert d'ouvrages d'aménagement des cours d'eau dans le patrimoine financier	
603	Transfert d'autres ouvrages de génie civil	<i>Transferts du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil dans le patrimoine financier.</i>
6030	Transfert d'autres ouvrages de génie civil dans le patrimoine financier	
604	Transfert de bâtiments	<i>Transferts du groupe par nature 1404 Bâtiments dans le patrimoine financier.</i>
6040	Report de bâtiments dans le patrimoine financier	
605	Transfert de forêts	<i>Transferts du groupe par nature 1405 Forêts dans le patrimoine financier.</i>
6050	Transfert de forêts dans le patrimoine financier	
606	Transfert de biens meubles	<i>Transferts du groupe par nature 1406 Biens mobiliers PA dans le patrimoine financier.</i>
6060	Transfert de biens meubles dans le patrimoine financier	
609	Transfert d'autres immobilisations corporelles	<i>Transferts du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles dans le patrimoine financier.</i>
6090	Transfert d'autres immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

*Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.**S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.*

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
61	Remboursements	Les investissements pour le compte de tiers (groupe par nature 51) sont remboursés par ces tiers et apparaissent dans le groupe par nature 61 (principe du produit brut). Les dépenses consenties au cours de la période comptable justifient une créance d'un montant identique envers les tiers. Les dépenses et les prétentions au remboursement sont régularisées au terme de la période comptable de manière à ce qu'elles soient équivalentes et se compensent.
610	Terrains	Remboursements d'investissements sur terrains pour le compte de tiers.
6100	Remboursements de tiers pour des investissements en terrains	
611	Routes et voies de communication	Remboursements d'investissements sur routes et voies de communication pour le compte de tiers.
6110	Remboursements de tiers pour des investissements en routes et voies de communication	
612	Aménagements des cours d'eau	Remboursements d'investissements sur ouvrages d'aménagement des cours d'eau pour le compte de tiers.
6120	Remboursements de tiers pour des investissements en ouvrages d'aménagement des cours d'eau	
613	Autres travaux de génie civil	Remboursements d'investissements sur autres ouvrages de génie civil pour le compte de tiers.
6130	Remboursements de tiers pour des investissements en autres ouvrages de génie civil	
614	Bâtiments	Remboursements d'investissements sur bâtiments pour le compte de tiers.
6140	Remboursements de tiers pour des investissements bâtiments	
615	Forêts	Remboursements d'investissements sur forêts pour le compte de tiers.
6150	Remboursements de tiers pour des investissements en forêts	
616	Biens meubles	Remboursements d'investissements sur biens mobiliers pour le compte de tiers.
6160	Remboursements de tiers pour des investissements en biens mobiliers	
619	Autres immobilisations corporelles	Remboursements d'investissements sur autres immobilisations corporelles pour le compte de tiers.
6190	Remboursements de tiers pour des investissements en autres immobilisations corporelles	
62	Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier PF	Transferts d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier (voir groupe par nature 60).
620	Logiciels	Transferts du groupe par nature 1420 Logiciels dans le patrimoine financier.
6200	Report de logiciels dans le patrimoine financier	
621	Brevets et licences	Transferts du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques dans le patrimoine financier.
6210	Transfert de brevets et licences dans le patrimoine financier	
629	Autres immobilisations incorporelles	Transferts du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier.
6290	Transfert d'autres immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
63	Subventions d'investissements acquises	<i>Contributions d'investissements de tiers pour le cofinancement de dépenses d'investissement propres. Le remboursement de contributions d'investissement reçues est à comptabiliser dans le même compte que la réception du paiement.</i>
630	Confédération	<i>Contributions d'investissements de la Confédération pour des dépenses d'investissement propres.</i>
6300	Subventions d'investissements de la Confédération	
631	Cantons et concordats	<i>Contributions d'investissements de cantons et de concordats pour des dépenses d'investissement propres.</i>
6310	Subventions d'investissements des cantons et des concordats	
632	Collectivités publiques locales	<i>Contributions d'investissements de communes et d'associations intercommunales pour des dépenses d'investissement propres.</i>
6320	Subventions d'investissements des collectivités publiques locales	
633	Assurances sociales publiques	<i>Contributions d'investissements d'assurances sociales publiques pour des dépenses d'investissement propres.</i>
6330	Subventions d'investissements des assurances sociales publiques	
634	Entreprises publiques	<i>Contributions d'investissements d'entreprises publiques pour des dépenses d'investissement propres.</i>
6340	Subventions d'investissements des entreprises publiques	
635	Entreprises privées	<i>Contributions d'investissements d'entreprises privées pour des dépenses d'investissement propres.</i>
6350	Subventions d'investissements des entreprises privées	
636	Organisations privées à but non lucratif	<i>Contributions d'investissements d'organisations privées à but non lucratif pour des dépenses d'investissement propres.</i>
6360	Subventions d'investissements d'organisations privées à but non lucratif	
637	Ménages privés	<i>Contributions d'investissements de ménages privés pour des dépenses d'investissement propres.</i>
6370	Subventions d'investissements de ménages privés	
638	Etranger	<i>Contributions d'investissements provenant de l'étranger pour des dépenses d'investissement propres.</i>
6380	Subventions d'investissements de l'étranger	

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

*Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.**S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.*

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
64	Remboursements de prêts	
640	Confédération	<i>Remboursement de prêts du groupe par nature 1440.</i>
6400	Remboursement de prêts à la Confédération	
641	Cantons et concordats	<i>Remboursement de prêts du groupe par nature 1441.</i>
6410	Remboursement de prêts aux cantons et aux concordats	
642	Collectivités publiques locales	<i>Remboursement de prêts du groupe par nature 1442.</i>
6420	Remboursement de prêts aux collectivités publiques locales	
643	Assurances sociales publiques	<i>Remboursement de prêts du groupe par nature 1443.</i>
6430	Remboursement de prêts aux assurances sociales publiques	
644	Entreprises publiques	<i>Remboursement de prêts du groupe par nature 1444.</i>
6440	Remboursement de prêts aux entreprises publiques	
645	Entreprises privées	<i>Remboursement de prêts du groupe par nature 1445.</i>
6450	Remboursement de prêts aux entreprises privées	
646	Organisations privées à but non lucratif	<i>Remboursement de prêts du groupe par nature 1446.</i>
6460	Remboursement de prêts aux organisations privées à but non lucratif	
647	Ménages privés	<i>Remboursement de prêts du groupe par nature 1447. Séparer les remboursements de prêts d'études par un compte détaillé.</i>
6470	Remboursement de prêts aux ménages privés	
6471	Remboursement de prêts d'études	
648	Etranger	<i>Remboursement de prêts du groupe par nature 1448.</i>
6480	Remboursement de prêts à l'étranger	

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

*Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.**S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.*

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
65	Transferts de participations	<i>Report de participations dans le patrimoine financier (voir groupe par nature 60).</i>
650	Confédération	<i>Report de participations du groupe par nature 1450 dans le patrimoine financier.</i>
6500	Report de participations à la Confédération dans le patrimoine financier	
651	Cantons et concordats	<i>Report de participations du groupe par nature 1451 dans le patrimoine financier.</i>
6510	Report de participations aux cantons et aux concordats dans le patrimoine financier	
652	Collectivités publiques locales	<i>Report de participations du groupe par nature 1452 dans le patrimoine financier.</i>
6520	Report de participations aux collectivités publiques locales dans le patrimoine financier	
653	Assurances sociales publiques	<i>Report de participations du groupe par nature 1453 dans le patrimoine financier.</i>
6530	Report de participations aux assurances sociales publiques dans le patrimoine financier	
654	Entreprises publiques	<i>Report de participations du groupe par nature 1454 dans le patrimoine financier.</i>
6540	Report de participations aux entreprises publiques dans le patrimoine financier	
655	Entreprises privées	<i>Report de participations du groupe par nature 1455 dans le patrimoine financier.</i>
6550	Report de participations aux entreprises privées dans le patrimoine financier	
656	Organisations privées à but non lucratif	<i>Report de participations du groupe par nature 1456 dans le patrimoine financier.</i>
6560	Report de participations aux organisations privées à but non lucratif dans le patrimoine financier	
657	Ménages privés	<i>Report de participations du groupe par nature 1457 dans le patrimoine financier.</i>
6570	Report de participations aux ménages privés dans le patrimoine financier	
658	Etranger	<i>Report de participations du groupe par nature 1458 dans le patrimoine financier.</i>
6580	Report de participations à l'étranger dans le patrimoine financier	

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

*Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.**S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.*

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
66	Remboursement de propres subventions d'investissements	<i>Les contributions d'investissements de la collectivité publique versées à des tiers doivent être remboursées si le but n'a pas été atteint. Comme les contributions d'investissements font l'objet d'un amortissement planifié, seule la valeur comptable résiduelle est comptabilisée en tant que remboursement de contributions d'investissements propres, tandis que le montant excédentaire est saisi dans le compte de résultats, sous le groupe par nature 4690.</i>
660	Confédération	<i>Remboursement de contributions d'investissements du groupe par nature 1460.</i>
6600	Remboursement de subventions d'investissements à la Confédération	
661	Cantons et concordats	<i>Remboursement de contributions d'investissements du groupe par nature 1461.</i>
6610	Remboursement de subventions d'investissements aux cantons et aux concordats	
662	Collectivités publiques locales	<i>Remboursement de contributions d'investissements du groupe par nature 1462.</i>
6620	Remboursement de subventions d'investissements aux collectivités publiques locales	
663	Assurances sociales publiques	<i>Remboursement de contributions d'investissements du groupe par nature 1463.</i>
6630	Remboursement de subventions d'investissements aux assurances sociales publiques	
664	Entreprises publiques	<i>Remboursement de contributions d'investissements du groupe par nature 1464.</i>
6640	Remboursement de subventions d'investissements aux entreprises publiques	
665	Entreprises privées	<i>Remboursement de contributions d'investissements du groupe par nature 1465.</i>
6650	Remboursement de subventions d'investissements aux entreprises privées	
666	Organisations privées à but non lucratif	<i>Remboursement de contributions d'investissements du groupe par nature 1466.</i>
6660	Remboursement de subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif	
667	Ménages privés	<i>Remboursement de contributions d'investissements du groupe par nature 1467.</i>
6670	Remboursement de subventions d'investissements aux ménages privés	
668	Etranger	<i>Remboursement de contributions d'investissements du groupe par nature 1468.</i>
6680	Remboursement de subventions d'investissements à l'étranger	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
67	Subventions d'investissements à redistribuer	<i>La collectivité publiques transmet à des tiers les contributions d'investissements à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité publique. Les entrées sont saisies dans le groupe par nature 67, et les versements dans le groupe par nature 57. Les groupes par nature 57 et 67 doivent coïncider au terme de la période comptable, et des comptes de régularisation doivent être établis à cet effet.</i>
670	Confédération	<i>Contributions d'investissements de la Confédération à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.</i>
6700	Subventions d'investissements de la Confédération à redistribuer	
671	Cantons et concordats	<i>Contributions d'investissements de cantons et de concordats à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
6710	Subventions d'investissements des cantons et des concordats à redistribuer	
672	Collectivités publiques locales	<i>Contributions d'investissements de communes et d'associations intercommunales à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
6720	Subventions d'investissements des collectivités publiques locales à redistribuer	
673	Assurances sociales publiques	<i>Contributions d'investissements d'assurances sociales publiques à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
6730	Subventions d'investissements des assurances sociales publiques à redistribuer	
674	Entreprises publiques	<i>Contributions d'investissements d'entreprises publiques à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
6740	Subventions d'investissements des entreprises publiques à redistribuer	
675	Entreprises privées	<i>Contributions d'investissements d'entreprises privées à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
6750	Subventions d'investissements des entreprises privées à redistribuer	
676	Organisations privées à but non lucratif	<i>Contributions d'investissements d'organisations privées à but non lucratif à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
6760	Subventions d'investissements des organisations privées à but non lucratif à redistribuer	
677	Ménages privés	<i>Subventions d'investissements de ménages à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
6770	Subventions d'investissements des ménages à redistribuer	
678	Etranger	<i>Subventions d'investissements de l'étranger à redistribuer à d'autres collectivités publiques ou à des tiers.</i>
6780	Subventions d'investissements de l'étranger à redistribuer	

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
68	Recettes d'investissement extraordinaires	<i>Recettes d'investissement qui n'étaient en aucune manière prévisibles, qui n'ont pu être ni influencées ni contrôlées et qui n'ont pas été provoquées par le processus d'exploitation visant la production de prestations.</i>
680	Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations corporelles	<i>Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations corporelles.</i>
6800	Recettes d'investissement extraordinaires pour les terrains	
6801	Recettes d'investissement extraordinaires pour les routes / voies de communication	
6802	Recettes d'investissement extraordinaires pour l'aménagement des cours d'eau	
6803	Recettes d'investissement extraordinaires pour les autres ouvrages de génie civil	
6804	Recettes d'investissement extraordinaires pour les bâtiments	
6805	Recettes d'investissement extraordinaires pour les forêts	
6806	Recettes d'investissement extraordinaires pour les biens mobiliers	
6809	Recettes d'investissement extraordinaires pour les autres immobilisations corporelles	
682	Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations incorporelles	<i>Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations incorporelles.</i>
6820	Recettes d'investissement extraordinaires pour les logiciels	
6821	Recettes d'investissement extraordinaires pour les brevets / licences	
6829	Recettes d'investissement extraordinaires pour les autres immobilisations incorporelles	
683	Subventions d'investissements extraordinaires acquises	<i>Contributions d'investissements extraordinaires acquises.</i>
6830	Subventions d'investissements extraordinaires de la Confédération	
6831	Subventions d'investissements extraordinaires des cantons et des concordats	
6832	Subventions d'investissements extraordinaires des collectivités publiques locales	
6833	Subventions d'investissements extraordinaires des assurances sociales publiques	
6834	Subventions d'investissements extraordinaires des entreprises publiques	
6835	Subventions d'investissements extraordinaires des entreprises privées	
6836	Subventions d'investissements extraordinaires d'organisations privées à but non lucratif	
6837	Subventions d'investissements extraordinaires de ménages privés	
6838	Subventions d'investissements extraordinaires de l'étranger	

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

*Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.**S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.*

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
684	Remboursements extraordinaires de prêts	<i>Remboursements extraordinaires de prêts.</i>
6840	Remboursements extraordinaires de prêts à la Confédération	
6841	Remboursements extraordinaires de prêts aux cantons et aux concordats	
6842	Remboursements extraordinaires de prêts aux collectivités publiques locales	
6843	Remboursements extraordinaires de prêts aux assurances sociales publiques	
6844	Remboursements extraordinaires de prêts aux entreprises publiques	
6845	Remboursements extraordinaires de prêts aux entreprises privées	
6846	Remboursements extraordinaires de prêts aux organisations privées à but non lucratif	
6847	Remboursements extraordinaires de prêts aux ménages privés	
6848	Remboursements extraordinaires de prêts à l'étranger	
685	Transferts extraordinaire de participations	<i>Reports extraordinaires de participations et de parts de capital social dans le patrimoine financier.</i>
6850	Transferts extraordinaire de participations à la Confédération dans le patrimoine financier	
6851	Transfert extraordinaire de participations aux cantons et aux concordats dans le patrimoine financier	
6852	Transfert extraordinaire de participations aux collectivités publiques locales dans le patrimoine financier	
6853	Transfert extraordinaire de participations aux assurances sociales publiques dans le patrimoine financier	
6854	Transfert extraordinaire de participations aux entreprises publiques dans le patrimoine financier	
6855	Transfert extraordinaire de participations aux entreprises privées dans le patrimoine financier	
6856	Transfert extraordinaire de participations aux organisations privées à but non lucratif dans le patrimoine financier	
6857	Transfert extraordinaire de participations aux ménages privés dans le patrimoine financier	
6858	Transfert extraordinaire de participations à l'étranger dans le patrimoine financier	

SCom Service des communes

Fribourg, juin 2019

*Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD**Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.**S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.*

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
686	Remboursement extraordinaire de subventions propres d'investissements	<i>Remboursement extraordinaire de contributions d'investissement propres.</i>
6860	Remboursement extraordinaire de subventions d'investissements à la Confédération	
6861	Remboursement extraordinaire de subventions d'investissements aux cantons et aux concordats	
6862	Remboursement extraordinaire de subventions d'investissements aux collectivités publiques locales	
6863	Remboursement extraordinaire de subventions d'investissements aux assurances sociales publiques	
6864	Remboursement extraordinaire de subventions d'investissements aux entreprises publiques	
6865	Remboursement extraordinaire de subventions d'investissements aux entreprises privées	
6866	Remboursement extraordinaire de subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif	
6867	Remboursement extraordinaire de subventions d'investissements aux ménages privés	
6868	Remboursement extraordinaire de subventions d'investissements à l'étranger	
689	Autres recettes d'investissement extraordinaires	<i>Autres recettes d'investissement extraordinaires. Les comptes détaillés devraient pouvoir être attribués de manière univoque à un compte du bilan (inscription au passif).</i>
6890	Autres recettes d'investissement extraordinaires	
69	Report au bilan	
690	Report de dépenses au bilan	<i>Variante au brut: écritures de clôture différentes des groupes par nature 63 Subventions d'investissements acquises et 683 Subventions d'investissements extraordinaires acquises. Les groupes par nature 51/61 et 57/67 se compensent au sein de la période comptable. Ils ne sont donc pas portés au bilan.</i>
6900	Report au bilan	<i>Dépenses reportées au bilan.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: CCCC.DD

Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres CCCC. ont une portée obligatoire générale; l'extension .DD est librement définie.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Compte	Désignation	Remarques / Précisions
9	Comptes de clôture	
90	Clôture du compte de résultats	<i>Clôture du compte de résultats, y.c. biens propres</i>
900	Clôture du compte général	<i>A la clôture de la période comptable, le solde du compte de résultats du compte général est reporté dans le bilan sur les groupes par nature 2990 Résultat annuel, 2910 Fonds enregistrés comme capital propre et 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre. La justification du financement est fournie avec le tableau des flux de trésorerie: elle n'est pas présentée dans les comptes de clôture</i>
9000	Excédent de revenus	<i>Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus est inscrit dans le compte du bilan 2990 Résultat annuel.</i>
9001	Excédent de charges	<i>Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges est inscrit dans le compte du bilan 2990 Résultat annuel.</i>
901	Clôture des fonds et financements spéciaux du capital propre	<i>Clôture des fonds et financements spéciaux du capital propre.</i>
9010	Clôture des fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre, excédent de revenus	<i>Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus des fonds enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2910 Fonds enregistrés comme capital propre.</i>
9011	Clôture des fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre, excédent de charges	<i>Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges des fonds enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2910 Fonds enregistrés comme capital propre.</i>
902	Clôture des legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre	<i>Clôture des legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre</i>
9020	Clôture des legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre, excédent de revenus	<i>Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus des legs et fondations enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre.</i>
9021	Clôture des legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre, excédent de charges	<i>Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges des legs et fondations enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre.</i>
903	Clôture d'autres capitaux propres affectés	<i>Clôture des autres capitaux propres affectés (compte de contrepartie 298).</i>

